

N°28

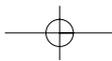
L'ENVOLEE

Pour en finir avec toutes les prisons



2 euros

Junin 2010



SOMMAIRE

« SALUT L'AMI », HOMMAGE À DANIEL MERLINI INTERVIEW DE NINO LE 12 MARS 2010 « Y A PAS D'ARRANGEMENT », LAURENT JACQUA LES MESSAGES DES POTOS	4	ENTRETIEN AVEC LAURENT JACQUA	24
ACHARNEMENT À LA PRISON DE VERSAILLES COURRIERS DE KAOUTAR	10	SOIN À PERPÈTE QUELQUES CONSIDÉRATIONS DE LAURENT JACQUA LETTRE DE KAOUTAR ET TÉMOIGNAGE DE DIAMEL	30
« ENQUÊTE SUR LE BUSINESS CARCÉRAL » INTERVIEW D'UN DES AUTEURS ET DEUX LETTRES DE KAOUTAR	14	LES NOUVEAUX MONSTRES LES UHSA, DES BARREAUX NEUFS POUR LA PSYCHIATRIE LE DOUBLE ENFERMEMENT DES UHSA : CARCÉRAL ET PSYCHIATRIQUE SUISSE : LE MOUVEMENT PERPÉTUEL DE L'HORLOGE PÉNALE	
« LE TEMPS S'EST ÉCOULÉ » LETTRE DE XAVIER	17	T'VAS VOIR TA GUEULE À LA RÉCRÉ LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	44
LE WHO'S WHO DES PORTE-CLEFS ET UNE LETTRE DE PULP	18	PAROLES ET MUSIQUE EN LIBERTÉ SURVEILLÉE LES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES EN PRISON QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES PRISONNIERS CHANSON D'HAFED BENOTMAN	46
LE LÉGISLATEUR, LE CONSTRUCTEUR ET LE CAVALEUR LA LOI ANTI-BANDES BRÈVES DU PARC PÉNITENTIAIRE QUELQUES BELLES DU PRINTEMPS DES NOUVELLES DE LA MACHINE À EXPULSER	20	ÉMISSIONS DE RADIO, CONTACTS	51

L'Envolée

L'Envolée est un journal critique du système carcéral et judiciaire, et du monde qui le génère. Ce n'est pas le premier, ni le seul ; il s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du châtement, de la discipline, de la prison.

Les textes publiés viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la détention. S'attaquer à l'enfermement, c'est forcément s'en prendre aussi à tout ce qui fabrique, réforme, perfectionne le contrôle social hors des murs des prisons : le formatage des « citoyens » dès le plus jeune âge, le salariat précairisé ou à perpète, l'urbanisme qui flique les villes et quadrille les espaces sont bien le pendant de la construction des prisons.

L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir ; il produit une peur nécessaire au maintien de cette société. En ce sens, c'est bien plus qu'une simple répression, qu'un moment de contrôle, de sanction des actes « délictueux » ; c'est un ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de continuer à se développer dans ses nouvelles formes.

Ce journal participe d'une réflexion, d'une dynamique, qui transforme les mots en luttes. Il est essentiel de publier des récits et des témoignages de l'intérieur, in extenso ou par extraits, pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l'enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes sociales.

Un des problèmes actuels n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'« horreur carcérale » que les points de vue d'humanistes et de sociologues qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Nous ne sommes pas les porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent, résistent... Nous ne voulons pas penser et nous battre à leur place mais avec eux.

Pour garder notre autonomie, nous ne sommes pas subventionnés et nous ne recevons d'argent d'aucune organisation. Nous fabriquons nous-mêmes nos outils, et nous recevons parfois l'aide d'amis et de personnes qui disposent de matériel.

Nous sommes à la recherche de ceux qui auraient envie de participer à cet effort pour nous permettre de continuer à exister par leurs contributions. Au-delà de la fabrication, la distribution du journal reste difficile, coincée entre la censure acharnée de l'administration pénitentiaire et les contraintes marchandes du réseau officiel de la presse. Un journal est fait pour être lu ; la diffusion de l'Envolée reste déterminante pour notre activité : constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus de contrôle et d'enfermement.

Pour en finir avec toutes les prisons...

EDITO

DES JEUX ET DES LOIS

On nous amuse ; on voudrait nous voir soutenir les bleus... ils patrouillent dans les halls, ils contrôlent, expulsent et enferment, mais on en fait les héros de « l'équipe France » sous la douche de rigueur.

Quand la prison prend l'eau, comme à Draguignan mi-juin, on emmène les prisonniers en balade pour éviter « qu'ils ne se livrent aux pillages » de rigueur.

Quand c'est l'eau qui prend le pétrole comme en Louisiane fin avril, les prisonniers les plus méritants gagnent une formation de nettoyage des côtes.

On nous amuse ; dehors c'est foot à l'écran, dedans pareil, en payant plus cher. Regarder ailleurs, l'écran des sites de paris en ligne. Y perdre un peu plus de cet argent qui manque déjà. En masse, les masses renflouent le compte courant d'un état qui rembourse les banques de leurs jeux foireux.

On nous amuse ; dehors, c'est Fête de la musique et technivals sous gyrophares ; dedans, c'est ateliers d'écriture sous contrainte. Paroles et musiques en liberté surveillée. Pour ceux qui pètent les plombs, soixante places à gagner en UHSA pour déguster des psychotropes multicolores.

On nous accuse ; de nous promener en bandes un peu trop rugueuses ; de ne pas assez engraisser les concessionnaires ; de nous servir dans la caisse ; de refuser d'être soignés à vie ; de nous battre avec nos maigres muscles ; de ne pas croire aux nouveaux monstres que l'on exhibe ; de critiquer les faux critiques...

Jeu pour matons : combien de temps, un prisonnier qui a mis le feu à sa cage met-il pour crever ?

Jeu pour humanistes : combien de temps un prisonnier qui a fait vingt piges tient-il à l'extérieur ?

La seule règle, y'en a pas...
d'arrangement, *dixit* Nino !





Après sa sortie de Poissy, dès qu'il a pu s'affranchir de son contrôle judiciaire, Nino (Daniel Merlini) est venu nous voir pour témoigner à la radio. Deux semaines plus tard Nino est mort, brutalement. L'équipe parisienne de L'Envolée a tenu à lui dédier une émission spéciale.

« Il y a des moments où l'on se demande pourquoi on continue, pourquoi on passe tous nos vendredis soir autour d'un micro, pourquoi on fait un journal ?

Une partie de la réponse, c'est l'envie de se battre contre toutes les prisons, tous les enfermements, contre ce monde et tout ce qui va avec. L'autre partie, ce sont les relations qu'on tisse avec certains d'entre vous, hommes et femmes, qui êtes incarcérés. Évidemment, ça nous tient, et la moindre des choses qu'on puisse dire, c'est que Nino faisait vraiment partie de ces personnes avec qui on sent un échange, avec qui on a une relation particulière. Peut-être est-ce aussi une façon de rompre avec l'isolement, avec le vôtre, mais aussi le nôtre. Bien sûr, dehors la situation est incomparable, il n'y a pas de murs, mais à l'extérieur, on souffre aussi de l'individualisation de tous les rapports.

Depuis qu'on s'était vu en novembre 2006 au procès de l'attaque du fourgon de la porte de Gentilly (cf *L'Envolée* N° 19), Nino, qui était dans le box, n'a eu de cesse d'écrire, de téléphoner dès qu'il en avait l'oc-



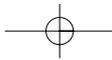
casion, d'envoyer régulièrement des mots, de prendre des nouvelles et de donner des siennes, que ce soit depuis la prison de la Santé ou depuis la centrale de Poissy où il a fini de purger sa peine. Cette relation s'est prolongée après sa sortie ; il était très rare qu'il se passe une semaine ou deux sans qu'il nous appelle, pour dire comment il allait, pour donner ses saluts aux potos, à tous ses copains qui étaient restés à l'intérieur et qu'évidemment il n'oubliait pas.

C'était quelqu'un dont l'intégrité et l'honnêteté étaient immédiatement perceptibles, quelqu'un pour qui la seule mesure de la dangerosité était la fraternité ou l'amitié.

C'était ça son côté dangereux à lui, et peut-être que c'est ça qui a fait peur à d'autres, de quelque côté qu'ils se trouvent...

En tout cas, une chose est sûre : tu vas nous manquer, Nino. »

Nous reproduisons ici la retranscription de son interview du 12 mars 2010, un texte de Laurent Jacqua et quelques pensées que ses amis enfermés nous ont fait parvenir.



L'Envolée : Salut Nino, est-ce que tu peux te présenter ?

Nino : Je suis quelqu'un qui a été enfermé pendant dix ans, qui a subi des souffrances terribles... et encore, j'ai eu de la chance par rapport à d'autres qui ont subi dix fois, même mille fois ce que j'ai subi. Déjà, j'étais pas dans ma région, donc pour les parloirs... en vérité c'est ma famille qui a subi ! Elle a été harcelée, et ça a continué dehors.

– Dès le début, t'as été placé au quartier d'isolement (QI) ?

– Ouais, j'ai fait quatre ans, enfin presque quatre ans d'isolement, dans toutes les maisons d'arrêt. Je les ai pratiquement toutes faites ; j'ai fait trente transferts. Tous les deux, trois mois, on nous changeait ; toujours pour les mêmes raisons : quand ils peuvent pas te voir, quand tu vas contre le système, quand tu as une certaine « aura »... Ils trouvent toujours une raison : après une évasion spectaculaire, tous les dossiers soi-disant « chauds », ils les mettent au QI. Ils se sont servi de ça pour nous faire la misère et pour éviter qu'on puisse se retrouver quelques braves garçons dans une cour à ne

pas être d'accord avec le système. Ils ont essayé de nous casser – ce qu'ils sont pas arrivés à faire parce qu'à force de tourner, on est arrivés à se retrouver à quelque-uns dans les QI... des braves gens, quoi, qui n'ont pas lâché, comme Lolo et plein d'autres. Grâce à ça, à nos familles... et puis à l'Envolée, – moi j'oublie pas. J'ai mis du temps à venir mais félicitations, il faut le dire ! Et puis je suis à fond avec vous et avec tous les gens qui n'ont pas lâché. Parce que l'administration pénitentiaire (AP) préfère un détenu mort à un détenu qui s'évade, on le sait : ils mettent dix fois plus de moyens pour éviter que le détenu s'évade que pour éviter qu'il puisse se tuer ; et quand il se tue pas lui-même, ils l'aident. Il faut le dire. Tout ce que j'ai vu – et j'en ai vu... je sais exactement ce qui se passe, alors quand ils disent « c'est pas nous »... C'est jamais eux, de toute manière ! Tu vas voir le maton, tu dis : « *Y a ça... – ah non, c'est pas moi* » : c'est pas eux ! Par contre, pour appliquer le règlement, c'est eux : « *Ah ça, c'est interdit*. » Ça ils se rappellent, mais pour appliquer le règlement des deux côtés, ils savent pas. Après, ils se vengent ; parce qu'ils sont pas à la hauteur, parce qu'ils sont jaloux, parce que c'est un monde jaloux... Quand tu es transféré, ils te cassent tes affaires, ils te volent – parce que c'est des voleurs ; moi ils m'ont volé. À Cergy-Pontoise, ça a été accordé : ils ont reconnu que l'AP m'avait volé, et ils sont prêts à rembourser, mais ils ont essayé de faire des petits arrangements. Ça a pas marché. Ils ont essayé de faire des évaluations, mais moi je m'en bats les couilles : c'est pas pour les sous, c'est surtout pour pas lâcher, et pour le principe. Moi, ce que j'ai subi, c'est rien ; ce que je veux dire c'est que comme j'avais la chance d'avoir ma famille, ça allait à peu près. Les gens qui ont rien, si tu leur enlèves le rien qu'ils ont, ils ont encore moins que rien. Alors là... c'est la mort ; et c'est ce qui se passait. Il y en a énormément. Au QI, si tu essayes de passer quelque chose, c'est interdit, con ! Ils veulent pas. Moi j'ai toujours eu des mandats : je pouvais pas manger seul, tu vois, j'y arrivais pas... La gamelle c'est immangeable, c'est pourri et encore pire – parce qu'ils le font exprès ! Mettons, si ça arrive chaud, par hasard ! Ils font exprès de le laisser refroidir, ils ont pas le temps... Par contre s'ils doivent t'interdire la douche ou t'en faire sortir, t'en fais pas qu'ils sont là ! Donc les mecs, ils ont rien, tu essayes de leur faire passer quelque chose, les matons veulent pas : « *Vous pouvez pas demander au mec à côté de me passer des timbres, des enveloppes ? – Il a pas voulu.* » Moi j'en-

tends ça, je dis que c'est pas vrai, je crie – on crie dans les portes, tu vois... Il faudrait six mois pour expliquer comment ils se comportent. C'est gravissime ! Le parloir : « *La famille est pas là* » – mais la famille elle est là, ils ont juste trouvé une excuse pour te gratter dix minutes ou un quart d'heure. Par contre pour te fouiller, là ils ont le temps, ils sont assez, ils sont cinq, six. On parle des prisons à l'étranger, j'ai rencontré des Turcs, des Napolitains qui ont dit : « *J'ai jamais vu pire qu'en France.* » Y a des faux prétextes, ils appliquent aucune loi... il faut écrire pour tout : mais ils reçoivent pas les lettres – soi-disant – ou ils les intervertissent.

– Faut déjà savoir écrire ! Le français, évidemment, parce qu'ils ont pas d'interprète.

– Bien sûr ! A Fleury, j'avais un Napolitain à côté de moi, il savait parler aucune langue : pour faire les bons, pour tout faire, ils l'ont mis exprès à côté de moi pour que je lui traduise par la fenêtre, mais c'était impossible : tu entendais pas... Jamais ils m'ont donné un bon pour

« MOI, JE CROYAIS QU'EN SORTANT CE SERAIT DIFFÉRENT : NON, C'EST LES INDICS QUI TIENNENT LE HAUT DU PAVÉ, C'EST LES CONDÉS QUI SONT LES VOYOUS. VOILÀ, C'EST LA VÉRITÉ. »

que je lui remplisse, et en plus ils se déchargeaient sur moi, puisqu'en fin de compte, ils auraient dû appeler un interprète, ou le faire repartir chez lui... C'était pas à moi de le faire. Je l'ai fait parce que c'était un brave mec et puis parce qu'on était tous enfermés ; tous dans le même cas, quoi ! C'est toujours la facilité : quand ils acceptent que tu passes quelque chose, ils se disent : « *Il va le dépanner.* » Il faut aussi parler des gens qui sont pas solidaires : quand on était dans les QI, les gens qui étaient au cachot nous insultaient. Ceux-là, je les oublie pas... S'ils sont à l'écoute je les oublie pas... sincèrement. Ils faisaient le travail des matons, parce que les matons, exprès, ils disaient de nous : « *Oui, c'est des pointeurs...* »

– Tu m'étonnes ! Comment ils font circuler les dossiers...

– C'est une facilité : les gens parlent que des pointeurs en prison, mais le pointeur il a fait ce qu'il a fait ; nous on est pas là pour juger. Maintenant, j'ai pas à me le subir – mais pas que le pointeur ! J'ai pas à subir la tête de con, ni qui que ce soit... Et c'est un faux prétexte : dès qu'il y a un pointeur dans la cour, tout le monde se met dessus... Le pointeur, qu'est ce qu'il a fait ? Il s'est servi de la faiblesse d'un être humain ; quand tu es des cadors et que tu te retrouves à plusieurs sur un mec faible... tu fais comme lui. Je suis pas là pour faire une morale ou quoi que ce soit mais pour dire que quand on dit : « *Ouais, les pointeurs...* » Ça, l'AP, elle l'entretient. Ce qui me fait chier, c'est quand y a des détenus qui prennent parti pour les matons.

– Et qui se permettent de rejuger un gars.

– Ouais, ils font les juges, mais en plus c'est des balances ! C'est des indics, c'est la vérité. Ils sucent le maton : « *Chef, s'il vous plaît...* » pour avoir du tabac et tout ça... « *Ho pointeur !* » Ils insultent, et après ils ont leur tabac. Les mecs, on leur envoie des journaux ou d'autres trucs, et après, s'il l'ont pas eu, il te traitent d'enculé, parce qu'ils savent très bien qu'on peut pas les attraper. En détention, y a aussi les gens qui font la sourde oreille : « *Ah ouais, y a eu quelque chose ?* » Une fois à Osny, on était plusieurs à taper dans les portes toute la nuit, mais toute la nuit : les matons sont pas venus, et ça a failli déborder. Personne n'avait rien entendu à part certains braves mecs – les matons se sont occupés de leur sort après. Et c'est de pire en pire...



Y A PAS D'ARRANGEMENT

Je m'aperçois que dehors c'est pareil : putain, y'en a que pour les indicis, dedans, puisqu'ils sont tous les jours chez les chefs, chez les trucs en train de sucer ! Moi je croyais qu'en sortant ce serait différent : non, c'est les indicis qui tiennent le haut du pavé, c'est les condés qui sont les voyous. Voilà, c'est la vérité. C'est eux qui tiennent le plus de maisons d'échangistes, toutes les boîtes, les machines... avec tous leurs indicis ! Demain, toi tu mets un jeu, tu fais quoi que ce soit, tu pêtes de suite ; eux, ça fait des années que ça roule en Q7. Alors messieurs les potos, je vous dis que dehors, bon, c'est bien quand même, mais c'est pas différent.



– Sur les dix ans que t'as faits, t'as senti une évolution ?

– On était peut être un peu plus, mais le truc c'est que l'AP divise les détenus : tu veux aller dans telle centrale ? Ils ont un quota, ils disent : « *Ceux-là non.* » Tiens, on parlait des pointeurs : à Poissy, y en a que pour eux – malheureusement tu es obligé de parler de ça. Les matons leur disent : « *Mets-toi là et puis ferme ta gueule !* », ils se mettent là, ils ferment leurs gueules ; alors qu'à moi il me dit pas ça. Après ils leur font des avantages, et toi voilà ! Donc ça fait une discrimination, si on peut dire... Ils t'isolent, ils te mettent deux là, trois là-bas, et en fin de compte ils arrivent avec leur indicis, avec tous les gens qui sont de leur côté, à faire fonctionner la prison, parce que s'ils mettaient tous les braves mecs dans la même prison, là ce serait pas la même. Les matons, t'en fais pas, ils dorment pas. Ils disent : « *Non, c'est pas nous, on sait pas...* » Mais ils savent ; tout est prémédité, ils savent pourquoi ils font ce qu'ils font. Ils veulent fouiller les familles à la sortie du parloir, mais ils savent à quelles familles ils le font. Ils se disent : « *Lui, ça fait chier qu'il ait un parloir.* » Je parle de ma situation : les gens viennent me voir de loin, ils arrivent quand même à avoir trois parloirs par semaine, ils cherchent un prétexte pour supprimer le parloir et faire craquer celui qui est dedans, et après quand tu craques, ils disent : « *Voilà, vous avez vu ? Vous voyez pourquoi on dit qu'il est dangereux !* » En vérité, c'est eux qui te poussent à ça. C'est voulu !

– Votre procès c'était en 2006 ?

– Ah, ça, c'est une grande histoire ! Avec les avocats, certains d'entre nous ont réussi à sortir du QI, et d'autres, tu pouvais faire ce que tu voulais... Le problème c'est que quand j'arrivais quelque part pour passer au tribunal administratif, ou au tribunal, à chaque fois tout était refusé ! Au hasard des transferts, certains arrivaient dans un tribunal qui les prenait plus ou moins en considération, ou bien les autres avaient un peu plus peur, et ils accordaient la sortie du QI. On était tous au même rang, mais c'est en tournant, selon les départements. Ça s'est passé comme ça, moi je suis sorti un des derniers du QI, à part le petit Nino. Pourquoi ils m'ont sorti, moi ? J'étais à Rouen, je suis allé voir le président des assises, je m'en battais les couilles mais j'en ai quand même fait des tartines, ils s'en foutaient ; pourtant y avait rien : aucune évasion, aucune tentative... Suite à l'évasion du 12 mars 2003, ils

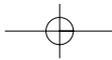
m'ont rentré au QI : « *suite à l'évasion et à la sensibilité de votre affaire, on vous met au QI* », deux lignes. Au bout d'un an, on va dire, y en avait trois, au bout d'un an et demi y en avait quatre, au bout de lalala, bon, je te la passe, au bout de quatre ans y en avait une page entière, et c'est tout juste s'ils m'avaient pas retrouvé sur le mur ! Ils m'ont sorti du QI juste avant le procès pour éviter que je sois le seul, en dehors du petit Nino ; mais bon, je les ai pas lâchés non plus. Quand j'étais au QI j'étais « *dangereux, susceptible d'attaque d'établissement pénitentiaire* » et compagnie, et d'un coup, comme par enchantement, je n'étais plus du tout dangereux. Mais j'oublie pas... même dehors, je veux dire, je vais pas les lâcher ; mais bon, il faut le temps, parce que là ils me lâchent pas non plus !

– Sur cette bagarre de l'isolement, à un moment, ton avocate était Me Boisel...

– Oui oui, Me Boisel c'est le top. Les avocats que j'ai eus : des braves gens, vraiment... Me Serre, tous les avocats qu'on a eus, nous tous, ont tous fait une synchronisation. Ils ont donné du leur : quand j'étais transféré le vendredi matin à 4 heures, le vendredi après-midi, mon avocate était là ! Ils voulaient pas la faire rentrer, mais ça fait rien, elle lâchait pas, elle était là. Je vois toujours mes avocats, et j'essaie de voir pour les autres personnes aussi... je continue le combat avec vous. Heureusement qu'y a des gens comme ça, et c'est pas pour ce qu'on a pu leur donner comme argent, parce que franchement, les pauvres... Ils l'ont plus fait par solidarité, par conviction.

– Et en sortant de l'isolement, tu es allé en détention normale à la Santé ?

– Oh putain, ils m'ont fait la misère, con ! J'en pouvais plus, t'es fou ! Attends, ils te sortent du QI, mais sans arrêt ils sont après toi. Le pire : pour aller au tribunal, normalement y avait une feuille où y avait marqué : à réveiller à partir de 6 h 15, douche mettons 6 h 20, et 7 h moins le quart en bas, à la fouille. Devine à quelle heure ils venaient me chercher ? 4 h 30 ! Je devenais fou ! Mais des horreurs tous les jours ! Un jour j'en ai eu plein les couilles, j'ai dit : « *Maintenant ça suffit.* » Comme je gueulais le matin tous les jours – parce que je suis un gueuleur –, les collègues, les pauvres, je les réveillais. Un jour, les matons sont venus, j'ai dit : « *Dégagez de là ! Même pas je pars ! Je pars pas, alors tu vas prévenir tes Gaulois, et tu les fais venir !* » Alors ils sont venus à une trentaine ; j'ai dit : « *Tu peux faire ce que tu veux, je pars pas. A partir de maintenant tu vas mettre le papier sur la porte que c'est à 6 h 15 et pas avant !* » Et je suis pas sorti tant qu'ils ont pas mis le papier. « *Appelle le président, tu dis que je viens pas et t'expliques pourquoi !* » Comme notre affaire était médiatisée, ils se la sont pas sentie, donc ils ont mis le papier sur la porte, et après c'était 6 h 15 ! Mais toutes ces mesquineries... Le soir on rentrait tard, toute la nuit ils tapaient dans les portes, ils venaient à l'oeilleton, alors je les insultais, mais je réveillais tout le monde... On arrivait pas à manger, ils nous servaient des petits trucs froids, alors que soi-disant, on était bien. On est arrivés à se faire apporter à manger par les familles, mais ils se sont plaints et nous ont fait enlever le peu qu'on avait. Et j'en passe. Pour partir de la Santé, ça a été l'enfer : j'ai été obligé vraiment de me disputer, et après ils m'ont envoyé à Poissy. J'ai demandé Casabianda et Bordeaux. Les gens demandent d'aller à Poissy parce qu'ailleurs c'est pire, mais sincèrement y a pas une prison, pas une centrale pour racheter l'autre. Même à Poissy, t'es fou, c'était l'inquisition... on aurait dit la Santé, Nanterre : pour



avoir la douche tu remontais, et quand tu remontais tu l'avais pas ; le matin c'était tout juste, vite fait, mais ils te la fermaient tout de suite ! Par contre pour sortir, ils étaient toujours en retard, alors moi, je me croyais en maison d'arrêt, je tapais ! mais personne tapait... tout le monde me disait : « *Mais pourquoi tu tapes ? – Chais pas, moi, l'heure c'est l'heure, non ?* », 2 h c'est 2 h, ils arrivent à 2 h 05 ou 10 ; par contre quand tu devais remonter c'était à moins 10, et quand tu arrivais au fond du couloir la porte était déjà ouverte ! Y en avait, des portes ouvertes, c'étaient les nôtres. Mais c'était pas une des pires taules, j'ai pas à me plaindre. Ça c'est toujours bien passé parce que j'ai toujours été avec des braves gens. N'importe où on peut te mettre, si tu as des braves gens... moi je dis des braves gens, c'est une expression, mais ça veut dire des gens qui sont solidaires.

– **À Poissy, tu as eu du mal à choper un aménagement de peine, c'était retardé tout le temps.**

– J'ai vu ce qu'il fallait faire, donc je l'ai fait. Pendant toute ma détention, j'ai étudié, je me suis toujours occupé, j'ai fait de l'informatique... Mais dans certaines prisons, ils trouvaient une excuse, ils disaient : « *Ici pas d'ordinateur.* » Pendant six mois, j'en avais pas, je refusais la télé, je refusais tout. À Poissy, je suis allé au travail, et ils ont essayé jusqu'au bout toutes les ficelles qu'ils pouvaient avoir à leurs arcs. Et puis j'ai été un des seuls à sortir avec le bracelet, mais déjà avant, normalement, je devais avoir les confusions de peines ! Normalement ils te disent : « *Vous avez pas fait ça, vous avez pas fait ça...* » Là ils ont dit : « *Tout juste* », comme à l'école, le bon point... « *mais c'est pas parce que les autres personnes impliquées dans ce dossier les ont eues que vous vous les aurez* ». C'était le motif du refus. Finalement je suis sorti avec le bracelet ! Je plains les gens qui ont le bracelet. Tout le monde dit que le bracelet c'est mieux que la prison ! Tout est mieux que la prison, pour moi ! Cent coups de fouet tu sors : – Par jour ? – Par jour ! – Plus des piquants ? – Allez, des piquants ! Tout ce que tu veux, ça sera mieux que la prison, même si c'est pas évident.

– **Pratiquement, comment t'organises ta vie avec le bracelet ?**

– Ben tu peux pas ! Tu as des heures pour sortir, des heures pour rentrer, mais c'est restreint, c'est juste, y a les heures qui sont calculées, parce que tu vas au boulot. Si tu dois arriver à 7 h 30 au boulot, tu peux sortir qu'à 7 h. Quand tu as fini, mettons à 5 h, tu dois être à 6 h à la maison, donc t'as pas intérêt à tomber en panne, rien ! J'ai eu de la chance, parce que dans le sud, le week-end, ils donnent rien, alors que moi, comme j'étais passé dans la région parisienne, j'avais droit à 2 h le dimanche, 2 h le matin, 2 h l'après-midi. Mais en deux heures tu fais rien – si tu habites en centre-ville peut-être, mais si t'es un peu en dehors...

– **Le boulot, c'est obligé, mais t'as quelqu'un qui te suit, un référent pour le bracelet ?**

– Non, mais de temps en temps ça sonne, ou ils t'appellent. Ils font style : « *Ah putain, ça marche pas* », pour savoir vraiment, tu vois. Moi, y aurait même pas eu besoin de bracelet, puisque même aujourd'hui j'ai tous les services de police qui sont derrière. La famille subit ça aussi, vite elle t'appelle si tu as un quart d'heure de retard : « *Vite, rentre, ça risque de sonner !* » Et ça coûte ! Ça coûte cent et quelques euros, je me rappelle plus combien c'était par mois... parce que sur la ligne téléphonique, tu payes ! Si les gens ont pas d'argent, ils peuvent pas sortir. Eh ouais !

– **Et une fois que t'es sorti, que t'as le bracelet, ça y est, t'es blanchi ?**

– Tu es fou, jamais de la vie ! Moi, déjà, aujourd'hui, je suis contrôlé tous les mois ; tu as une pression énorme... Tu les vois ! Ils se cachent pas. Je les ai en permanence, et j'ai eu vent qu'y a eu des réunions avec des commissaires, des préfets, et qu'ils disaient : « *On est à fond dessus... on va le remettre dedans, c'est sûr !* » Ils attendent que ça !

– **T'as pas fait assez de prison pour eux ?**

– Chais pas, moi j'en ai déjà trop fait ! C'est leurs critères, quand les condés sont venus au procès, ils ont dit : « *Nos enfants poursuivront leurs enfants.* »

– **Parce qu'en plus y a un héritage ?**

– Mais oui ! Ils ont persécuté ma famille, ils ont enfermé mon enfant, ils l'ont rentrée trois fois de suite quand même. Ils s'en prennent à nos enfants, ça c'est la vérité ! Ils veulent casser... Même mon patron, ils l'ont persécuté ! Il a eu plusieurs visites des RG – et c'est quelqu'un de connu, d'une grande famille, des gens qui ont travaillé toute leur vie.

– **Est-ce que t'as envie de dire quelque chose à ceux qui sont à l'intérieur ?**

– Je leur dis qu'on s'est retrouvés au plus profond qui puisse exister, et qu'on s'en sort toujours. Je dis : la soli-

darité. ça va choquer, mais les matons et les condés sont dix fois, même mille fois plus solidaires que les vrais de vrais ! Ils oublient jamais. « *Lui, il a agressé un maton* » : ils lui feront la misère vingt ans après ! C'est à nous de jamais oublier – mais on oublie pas ! Y en a pas d'arrangement, y en a pas ! Y en aura toujours pas ! Celui-là, il est marqué, il est écrit ! C'est sûr, on va continuer, on veillera à ce que ce soit fait, appliqué. Être solidaire, pas choisir la facilité : pas calculer ceux dont tu penses qu'ils font pas partie de toi, parce que c'est servir l'AP. Il ne faut jamais oublier, et faire corps ensemble, le peu que nous sommes, parce que nous sommes peu dedans, et nous sommes encore... plus peu dehors !

Excusez-moi si j'en oublie, mais en direct, c'est pas évident ! Je passe un grand bonjour à l'Ange qui est à Fresnes, qui était à Clairvaux avant. Un énorme bonjour à Banana que je n'oublie pas, mais lui il m'entend pas, donc si sa famille m'entend, j'espère la voir. Un grand bonjour à Doumé qui est à Fleury et qui est en train de passer pour l'histoire du Val-de-Marne. Un bonjour à Lulu et à bientôt j'espère ! Un bonjour à Gégé à la Santé, et n'oublie pas : tu n'es pas seul ! Un énorme salut à Pulp, ton épouse c'est une merveille, je te le dis, et ta petite ça va être une merveille aussi, c'est sûr – et caaalme-toi ! Applique la règle, essaye de passer à travers, tranquille, doucement. J'espère que ça ira, on est à fond avec toi ! Un énorme bonjour à Momo à Poissy, à Cédric, à Fabrice, à Robert, j'espère que cette année sera la leur ! A tous les autres que je ne cite pas ou que j'oublie... je suis tout avec vous, je vous oublie pas. Un salut à tous les braves de toutes les prisons, et je vous souhaite de tout coeur la liberté future. Un énorme bonjour aussi à tous les Basques et à toutes les communautés qui se battent et qui souffrent – même si les communautés, les Corses, les trucs, on s'en fout de ça. Blanc, vert, tout ça, ça a rien à voir ! Un con, c'est un con qu'il soit vert, blanc, jaune... Moi je suis raciste contre les connards, après, le reste je m'en fous. On est tous des êtres humains. Je vous souhaite à tous une liberté, et faites corps ! Soyez tous franchement solidaires. Bon, j'ai une grosse peine de vous laisser, vraiment ça me touche, je suis désolé vraiment, ça me fait chier, j'aimerais venir vous chercher, mais bon, voilà... là chuis... pour le moment je suis désolé, alors je vous embrasse tous.



Y A PAS D'ARRANGEMENT

« CETTE DEVISE QUI EST DEVENUE UN HYMNE, UN SLOGAN POUR CEUX QUI LUTTENT ENCORE CONTRE TOUTES LES CRAPULERIES DE CE MONDE DÉCIDÉMENT BIEN BAS »

« Adieu l'ami »

Tu avais pour habitude de me dire avec ton accent chantant de Marseillais : « *Tu nous enterreras tous !* » C'était devenu comme une boutade entre nous à cause de ma résistance face à la mort, face à la maladie et d'autres épreuves de ces temps où l'on nous obligeait à vivre enfermés dans 9 m², en ces temps où nous portions les fers, en ces temps de répression, en ces temps d'abandon où nous n'existions plus pour le reste du monde. Nous étions au fond de ces trous à rats plongés dans nos innombrables tempêtes judiciaires que nous devons affronter debout, sans nous plaindre, attendant des jours meilleurs où, enfin, nous pourrions vivre un peu de ces extraits de bonheur et de liberté que nous espérions vivre avec nos familles respectives, ces proches, ceux des nôtres qui subissaient aussi la prison avec patience et silence, attendant notre retour avec résignation et noble dignité. Je me souviens lorsque nous luttions ensemble au fond de ces maisons d'arrêt, au fond de ces quartiers d'isolement, ou en centrale. Nous étions solidaires et droits entre nous, et tu nous as fait don de cette devise sacrée et sans concession qui, j'en suis sûr, t'a coûté la vie. Elle restera gravée dans nos mémoires comme dans la plus dure des roches, ainsi que dans nos cœurs, toujours prêts au combat. Cette devise qui est devenue un hymne, un slogan pour ceux qui luttent encore contre toutes les crapuleries de ce monde décidément bien bas. Ce cri de guerre sera désormais lancé sur le front de toutes les batailles par ceux qui t'auront connu et d'autres encore qui, peut-être, suivront nos traces. Ce ne sont que quelques mots simples mais pourtant d'une si redoutable efficacité, ils disent tout et sont lourds de sens. Ils définissent à eux seuls la rupture et l'intransigeance vis-à-vis des « Gaulois », comme tu disais, et de tout ce qui peut ressembler ou représenter une quelconque autorité institutionnelle faite exclusivement d'injustice. Cette devise je vous la livre comme un mot d'ordre, un état d'esprit et même une philosophie, qu'il nous faut retrouver très vite avant de disparaître à tout jamais comme les vieux dinosaures :

« *Il n'y a pas d'arrangement !* »

Oui, Nino, ta devise nous allons la reprendre, et à chaque fois que je l'entendrai, je saurai d'où elle vient et quelle a été son histoire et surtout par quel homme intègre et entier elle fut lancée pour la première fois aux pires moments de nos combats dans ces déserts de pierres où nous faisons nos si lourdes peines. Après quelques mois faisant suite à nos sorties réciproques, je n'aurais jamais cru que ta fameuse boutade concernant ma résistance face à la mort deviendrait une si dure réalité, mais une fois de plus tu avais raison, et j'ai dû me résoudre à te dire adieu et je te jure que cela m'a mis un drôle de coup de te savoir dans cette boîte, parti pour toujours, sans que tu voies ma fille grandir, toi qui l'as vu naître et qui disais que c'était une merveille. Je pense aussi aux tiens, ceux que tu aimais si profondément et que je n'aurais jamais cru serrer dans mes bras en de telles circonstances. Putain, je t'assure qu'avec tout ce que j'ai traversé et vécu dans ma triste vie, je me suis forgé une carapace, un cœur de pierre et je suis devenu dur au mal, mais là, amigo, je te jure que tu m'as fait sortir les larmes tellement j'avais les boules de te perdre aussi brutalement. Tu n'as même pas eu le temps de solder les comptes et de donner rendez-vous au lieu-dit des juge-

ments derniers, ce cercle rouge, où, comme dans le film de Melville, tous les hommes maudits de l'histoire se réunissaient pour en finir une bonne fois pour toutes... Tu en parlais comme d'un vieux film muet en noir et blanc un peu irréel, une histoire sombre et sans paroles, sorte de cauchemar sourd et éveillé hantant ta vie de temps à autre. Nous avons souffert ensemble dans ces lieux improbables où la liberté dont on nous prive est la punition. Nous avons eu les mêmes colères face aux mêmes injustices, nous avons résisté et lutté face à la même adversité, nous avons serré les dents pendant qu'on nous volait nos années, nous avons ri malgré la rudesse de nos vies et nous avons lié cette amitié pour, seuls, ne jamais sombrer.

Mais voilà qu'un matin, un de ceux que je hais déjà, tu es tombé sans qu'on te laisse aucune chance de te relever. Tu nous as quittés avant même d'avoir eu le temps de respirer un peu. Au fond, cette vie est si injuste qu'on se demande bien pourquoi on l'aime tant... Je crois que cette chienne de vie n'est tout simplement pas faite pour les hommes libres, on ne domestiquera jamais les loups...

Je te dis adieu l'ami. Adieu Nino, j'ai été fier de te connaître, de combattre et de marcher à tes côtés dans cette existence, même si elle fut bien trop courte pour toi. Je terminerai ce texte hommage en te laissant avec cette chanson de Lavilliers « *On the road again* » qui me fait penser à toi, et enfin en te disant que s'il existe un paradis pour les braves, je suis sûr que tu y as été reçu avec tous les honneurs, avec des cœurs qui, parmi le chant des anges, entonnaient ce refrain plein d'entrain : « *IL N'Y A PAS D'ARRANGEMENT ! IL N'Y A PAS D'ARRANGEMENT ! IL N'Y A PAS D'ARRANGEMENT !* »

LAURENT JACQUA





Salut,

Après beaucoup de difficultés à trouver les mots, je dois l'admettre, j'envoie ce message pour l'émission consacrée à Monsieur Daniel Merlini, qui a été un client très important pour moi. Il m'a toujours fait confiance et cela a été une relation professionnelle très riche, allant parfois même au-delà du simple rapport client-avocat. Il me « taillait » (comme il disait) souvent en m'appelant « la petite avocate », car il savait que cela me ferait réagir. Je ne l'ai vraiment connu que dans les parloirs au cours desquels nous avons de longues discussions sur les dossiers concernant ses conditions de détention, mais nous parlions aussi très souvent de la vie en général, de sa famille, du sport, de la moto...

La nouvelle de son décès a été rude et j'ai encore du mal à me dire que cela est réel.

Voilà ce que je peux vous dire.

Je vous remercie car je pense que ce que vous faites ce soir sera important pour ses proches, ses amis.

Bises

DELPHINE BOESEL

Salut à toute l'équipe,

Suite à la mort de Nino nos pensées vont vers sa famille et ses amis. C'est toujours les meilleurs qui partent les premiers : la preuve. Y a pas et y aura pas d'arrangement. Et il y en avait qu'un et c'était lui. A notre ami, un homme d'exception, un homme d'honneur comme il en existe peu. Tu nous manques terriblement. Nos plus tendres pensées se dirigent vers toi et ta famille.

FAMILLE PULP ET D'AUTRES AMIS

Nos chemins d'infortune nous ont fait nous croiser au QI de Rouen durant quatre mois, puis s'en est suivie une correspondance jusqu'à ta libération. Ta générosité, ton ouverture d'esprit, ton intelligence, ta bonne humeur légendaire, ta gouaille marseillaise singulière et ton humour corrosif et décapant à la Desproges vont nous manquer, l'ami !

Salut l'artiste ! « *Y a pas d'arrangement* »

Et allez l'OM !

Fraternellement, Paix et Salut.

KHALED MILOUDI

Tout au long de cette vie, au travers de ces couloirs et portes fermées, l'amitié l'a accompagné. On a rigolé et parfois hurlé, cela fait que Nino restera dans nos pensées.

GUS

Hommage à toi Nino mon poto.

J'ai eu affaire à toi en 2000 à ton arrivée à la Santé, dix-huit mois de bonne rigolade. Dommage de partir si jeune, de toute façon on arrive dans un moment plus ou moins long.

A plus tard amigo.

HAKIM C.

Un grand respect pour ce que tu as été et que tu resteras à mes yeux. Malheureusement, dans cette vie-là, c'est souvent aux bons qu'il arrive malheur : sans doute gênent-ils plus que les mauvais...

Sincères condoléances.

FRANCKY



À toi, Nino, ces quelques mots. Toi qui as aidé mon fils Cyril dans des moments très difficiles, quand il subissait le pire dans les quartiers d'isolement, en particulier à Fleury au bâtiment D5, ce Fort Knox que vous avez rebaptisé Guantanamo. Tu l'as soutenu, aidé, conseillé quand il était au bord du court-circuit face à une administration qui lui faisait péter les plombs. Comme l'a fait Karim et quelques autres aussi. Sans toi, sans vous, il n'aurait pas tenu. C'est à ta famille que je m'adresse, à ta fille et ton épouse en particulier, que j'avais rencontrées à la prison de Bois-d'Arcy.

Je partage votre peine et vous envoie de ma force et de mon énergie dans l'épreuve que vous traversez et je voudrais vous dire aussi que la seule *Dream Team* à laquelle Daniel appartient c'est celle du coeur et de la fraternité.

Je vous serre dans mes bras.

CATHERINE

Un ami vient de nous quitter et nous sommes tristes. Nino Merlini a été victime d'un odieux assassinat. Il n'avait que 51 ans.

Nous, ses amis de Poissy, nous garderons toujours le souvenir d'un homme bon, cordial, généreux, pacificateur, ne profitant jamais du faible et ayant un sens de la parole donnée. Il restera dans nos coeurs pour longtemps.

A sa famille nous présentons nos condoléances les plus attristées.

Repose en paix, Nino !

MOMO

À toi Nino,

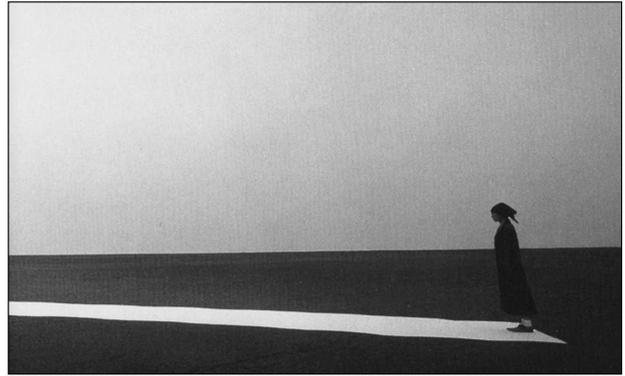
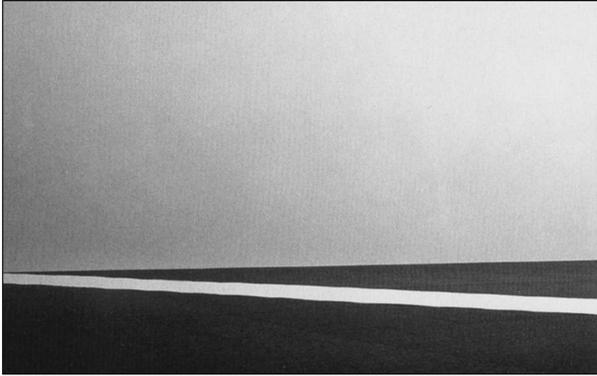
Les Indiens d'Amérique, les guerriers parlaient d'une bonne mort en combattant, les Vikings avaient le Walhalla, paradis des valeureux tombés pendant la bataille, quant aux Spartiates, ils ne vivaient que pour une mort glorieuse afin d'atteindre, comme tous les hommes courageux, l'immortalité. Pour toi Nino, ce sera aisé puisque tu es dans mes pensées à jamais. Tu étais, tu es, et seras pour toujours dans nos coeurs où tu veilleras sur nous quand nous irons au combat. A toute ta famille, je souhaite force et courage, qualités qui te caractérisent plus que tout autre.

Ciao l'ami y *vaya con dios* !

CHRISTOPHE



« ILS SE SERVENT DE TOI COMME D'UNE MARIONNETTE » ACHARNEMENT À LA MAISON D'ARRÊT DE VERSAILLES



Dans les lettres qui suivent, Kaoutar dénonce le fonctionnement quotidien de la maison d'arrêt de Versailles depuis son retour de Fleury. Au vu de son curriculum vitae, le directeur a saisi l'occasion de dynamiser son projet de call center à peu de frais en lui proposant un travail, qu'elle a d'abord accepté. Par ailleurs, on a placé une prisonnière « difficile » dans sa cellule, comme une marque de « confiance » à une « prisonnière modèle » : technique courante de la pénitencière pour réguler les tensions en détention. En plus, deux surveillantes brimaient et humiliaient certaines prisonnières. Kaoutar a décidé de dénoncer les agissements de ces matonnes, et aussi de démissionner. Poussée à bout, elle a fini par en insulter une. Malgré le soutien d'autres prisonnières qui ont fait une grève de plateaux, elle a pris sept jours de mitard. Ces lettres rappellent qu'être en prison, c'est être pris au cœur d'une bureaucratie qui s'efforce de soumettre ses administrés à ses procédures, à ses règlements et à ses petits arrangements. Dans cet étouffement, les prisonniers se défendent comme ils peuvent. Leur marge de manœuvre est limitée, et les recours infinis dans une prose policière restent généralement lettre morte.

« EN PLUS DE NOUS SURVEILLER JOUR ET NUIT,
ILS NOUS ÉCOUTENT À QUATRE PATTES DERRIÈRE LA PORTE »

Maison d'arrêt de Versailles le 15 avril 2010

J'ai passé une sale semaine. À Fleury, j'avais fait la connaissance d'une fille sympa, Soussou. Celle-ci faisait toutes les démarches auprès de son juge pour venir à Versailles pour rejoindre sa sœur qui y était incarcérée aussi. Quand je suis arrivée, elle était au service général avec sa sœur, tout se passait bien ; mais comme c'était la détenue qui n'avait pas la langue dans sa poche, comme on dit, et qui n'hésitait pas à dire ce qu'elle pensait, et qui ne cautionnait pas les rapports que pouvaient avoir certaines surveillantes avec des détenues, tout de suite et très vite, le ton est monté. Le mardi, on m'appelle « en urgence » pour me demander de prendre avec moi Soussou, car on lui avait promis d'attendre trois semaines, le temps que ça se calme, avant de pouvoir réintégrer la cellule de sa sœur. Faut dire qu'entre-temps, elle avait intégré une autre cellule de six, donc en une semaine, deux changements pour elle.

Le mardi donc, j'accepte de la prendre avec moi, plus pour elle que pour eux, car je voulais vraiment que ça s'arrange pour elle. J'essayais de lui dire de patienter, de laisser calmer les choses, histoire de « laisser passer l'orage » comme ils disent. Bref, tout se passait bien en cellule, elle était résignée à attendre pour rejoindre sa sœur.

Le vendredi, on va à la douche, et en remontant on m'appelle. Je vois le gradé et il me demande d'aller au parloir avocat car Soussou va être transférée à Fresnes ; rebelote pour elle. Sans pitié, ils n'ont même pas cherché à parler avec elle : « *Transfert,*

préparez vos affaires ! » La raison, on ne sait pas trop. Élément trop perturbateur ! Mais le côté humain, il est où ? Comment voulez-vous que les gens ne pètent pas un plomb, quand on voit ce genre d'injustice ? Parce qu'on n'est pas d'accord avec leur façon de procéder ou de faire et qu'on a le malheur de dire haut et fort les choses, on t'écarte ! Mais c'est quoi, ça ?

Personnellement, j'étais choquée. Ça m'a fait mal pour Soussou et j'avais encore plus la rage parce que moi, ils m'ont prise pour une conne. Ce jour-là, je les ai tous regardés un par un, sous-directrice comprise, gradés, surveillantes, toutes : « *Vous me demandez encore une fois de faire l'assistante sociale à votre place, on verra, plus personne ne rentrera dans la cellule jusqu'à mon départ en centrale.* » Car le jour où on m'a ramené Soussou en cellule, j'ai demandé à partir ; pendant toute mon incarcération ici, j'ai toujours émis le souhait de rester seule. Officiellement, c'est oui, mais officieusement c'est autre chose. Je suis fatiguée de toute cette mascarade, de cette façon dont on t'utilise, toi, détenue, pour gérer les problèmes qu'ils n'arrivent même pas à gérer eux-mêmes. Je ne suis pas dupe, et encore moins bête pour comprendre qu'ils se servent de toi comme d'une marionnette.

[...] Bref, là je suis en mode dégoûté, mais vraiment. J'ai fait mon courrier pour confirmer que je voulais partir à Rennes. Le greffe me répond que mon dossier est en cours, ça c'est jeudi. Le vendredi matin, je vois la SPIP, elle me dit qu'on ne lui a rien



transmis comme dossier ; elle-même ne comprend pas car c'est elle la première qui doit faire le nécessaire. Allez comprendre ! Depuis, j'ai posé ma démission, je ne veux plus participer et cautionner cette hypocrisie générale. Je ne veux plus qu'on m'utilise. En restant dans cet atelier, je suis sûre et certaine qu'ils auraient freiné ma demande de transfert. Tes états d'âme ; ils s'en foutent, ici ils ne pensent qu'à leurs intérêts personnels. Dernière chose, je m'adresse à tous les détenus qui croient que ce sont les surveillantes qui vont les libérer de prison et je parle en connaissance de cause. À toutes les détenues qui passent leur temps dans les bureaux des gradés et qui prennent parti pour les surveillantes alors qu'un détenu comme toi, en face, se bat pour ses droits... franchement, la roue elle tourne. N'oublie jamais la ligne que tu ne dois pas franchir entre elles et toi. Le jour où y aura un problème, quelles que soient vos relations de copinage, malsaines quelquefois, elles mettront les casques, te soulèveront

et fermeront la porte comme elles le font chaque soir ! Celles et ceux qui écoutent se reconnaîtront. Dans la vie, il faut choisir son camp, et y a des camps que tu ne pourras jamais franchir complètement, tu resteras toujours de côté, ou sur la ligne, car ta personnalité, toi-même tu ne la connais pas, et tu n'es pas libre de tes opinions. Comprend qui veut, comprend qui peut ! Ah oui, j'avais oublié de vous dire que le soir où on m'a mis Soussou dans la cellule, la gradée (une détenue me l'a confirmé ce matin, et ce sont les propres mots de l'intéressée) s'est permis de rester toute la soirée derrière la porte pour écouter notre conversation. Voilà les nouvelles méthodes de l'administration pénitentiaire : écouter aux portes. En plus de nous surveiller jour et nuit, ils nous écoutent à quatre pattes derrière la porte. Sans commentaire.

Salutations fraternelles

KAOUTAR

« MAIS C'EST NORMAL QUE VOUS PLEURIEZ ENFIN, VOTRE COMPORTEMENT D'AVANT N'ÉTAIT PAS NORMAL »

Maison d'arrêt de Versailles le 28 avril 2010

Étant donné que je ne connais pas les noms des surveillantes, je me permettrai de les appeler par leur nom d'usage ici, à savoir Pascaline, la Blonde et Pâquerette.

Vendredi 16 avril

Deux détenues se disputent à la bibliothèque, dont une particulièrement agressive ; chacune rentre dans sa cellule. Les surveillantes assistent à cette scène (dont Pascaline au deuxième et la Blonde au premier).

Samedi 17 avril

Le lendemain, règlement de comptes à la douche (on ne manque pas de les y envoyer ensemble malgré la tension palpable de la veille). La détenue se prend une claque au menton ; cris, insultes, les surveillantes de la veille (dont la Blonde) sont derrière la porte et rient. Ensuite, quand l'altercation est finie, elles entrent dans la salle de douche. Non seulement ces surveillantes n'ont pas eu l'idée de la défendre quand elle en a eu besoin, mais elles provoquent ces situations en les envoyant ensemble, d'une part, et en allant gonfler l'affaire en racontant à la détenue agressive ce que chacune de nous pense de ce comportement par le biais des remarques qu'on leur a faites, à elles, sur cette détenue agressive, et sur notre mécontentement à l'égard de ce type de règlement.

Même semaine

Autre fait : Pascaline est au premier étage, Mme G. sert le repas. Au menu : en entrée, pâté de viande, dont deux devaient être distribués par détenue. Pascaline demande à la fille du service général (SG) de ne donner qu'un pâté de viande à chaque détenue et de garder le reste qu'elle distribuera ensuite à la cellule 30. Mme G. va en faire part au gradé, M. Cheveau, qui, remonté par ce comportement, dit qu'il va faire un rapport.

Mardi 20 Avril

Jour de rendez-vous chez ma psychologue, Mme Léger. À 15 h 05, je suis en promenade depuis cinq minutes, en train de me faire tresser, quand je suis appelée pour ma consultation hebdomadaire. Je demande à la surveillante de dire à la psy que je ne peux pas venir, car je n'étais pas présentable. Je reçois une lettre de la psy le soir même, me disant qu'au vu de mes deux refus, elle se demandait si je voulais continuer les séances avec elle. Je lui réponds de suite que je n'ai refusé qu'une fois, et que je ne me serais pas permis deux fois. J'apprends le lendemain par la psychologue elle-même qu'elle a demandé à me

voir ne serait-ce que cinq minutes pour m'expliquer et que trois surveillantes, dont celle du 1er étage ce jour-là (la Blonde), sont allées la voir pour lui dire que j'avais été catégorique sur le deuxième refus, d'où le courrier.

Lundi 26 avril

Incident avec la Blonde au premier étage pour le téléphone (voir courrier).

Autres faits, antérieurs, mais qui ont leur importance :

Une autre fois, pendant la ronde de la nuit où la Blonde était de service avec Pâquerette, nous entendons Mme A. sonner et demander l'aide des surveillantes car elle avait un souci à l'époque avec Mme P. ; nous entendons des insultes fuser de part et d'autre de la cellule, autant de Mme A. que de Pâquerette, mais ce qui nous a choquées, nous qui avons tout entendu, c'est la teneur des propos de la surveillante, à savoir : « *Espèce de social ! Tu n'es même pas capable d'élever tes gosses ! Espèce de sale racaille, de salope ! Tu vas voir quand je vais revenir dans deux jours, je vais te servir des carottes !* », etc. Le plus étonnant dans tout ça, c'est que le gradé qui était de permanence ce jour-là, M. Pinçon, a ouvert la porte – il était à peu près 21 h, heure à laquelle on n'ouvre les portes qu'en cas d'urgence. Il a ouvert la porte, ce qui a ainsi permis de faire monter encore plus la tension entre elles deux. Le lendemain, j'en ai parlé au directeur, la réponse qu'il m'a donnée c'est : « *Vous savez, cette surveillante va partir bientôt travailler chez les hommes, elle a fait son temps.* »

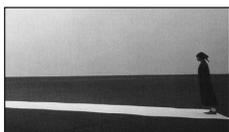
Curieuse coïncidence avec la réponse de la capitaine : « *Vous avez fait votre temps, sauf que moi je vais être sanctionnée – mais la surveillante, qu'a-t-elle eu comme sanction avant de partir ? C'est tout ce que je retiens pour le moment avant mon passage en commission, mais la réelle différence, c'est que moi j'assume ces propos car c'est une sorte de provocation pour me faire entendre.* »

Autres faits plus récents qui m'ont été relatés :

Une détenue remonte en pleurs d'un parloir avocat ; la surveillante lui fait cette remarque : « *Mais c'est normal que vous pleuriez enfin, votre comportement d'avant n'était pas normal.* » Celle-là même (Pascaline) était venue par deux fois lui demander des nouvelles de la victime de son affaire, qui était un enfant.

KAOUTAR





« *STOP, ON ARRÊTE TOUT, LAISSEZ-MOI PARTIR* »

**Maison d'arrêt de Versailles
le 27 avril 2010**

« *J'ASSUME PLEINEMENT MES PROPOS TENUS CE JOUR-LÀ* »

Au service des gradés

Suite à l'incident de la veille, je formule ce que j'ai à répondre par écrit, à savoir que j'assume pleinement mes propos tenus ce jour-là, et j'en accepterai les conséquences.

C'est pourquoi, au vu de cette faute disciplinaire qui nécessite un passage en commission de discipline, je demanderai l'assistance d'un avocat qui sera à même de m'assister. Ainsi, je pourrai m'expliquer et dénoncer le comportement de certaines surveillantes de cette maison d'arrêt, cet abus de pouvoir psychologique au jour le jour, le favoritisme, d'un côté, dont elles font preuve envers certaines détenues sous les yeux des autres qui ne comprennent pas, ce qui génère des tensions quotidiennes, et de l'autre le mépris qu'elles ont à l'égard d'autres détenues dont je fais partie entre autres.

Ce jour, j'ai donc demandé à ma surveillante d'étage de retourner téléphoner après que M. Arnoux a fait un changement de numéro que j'attendais depuis plusieurs jours : à 17 h, il m'a confirmé que ce serait fait à 17 h 15 ; j'ai donc sonné à 17 h 15 pour demander l'accès au téléphone ; la surveillante m'a dit de patienter en attendant mon tour, ce que j'ai fait. À 17 h 40, elle revient en m'autorisant à y aller ; je descends donc et la surveillante du premier me répond méchamment que quelqu'un a demandé avant ; je lui réponds que je ne suis pas sortie toute seule de ma cellule et que forcément la surveillante m'a permis d'y aller. J'ai tout de même laissé l'autre personne téléphoner et je suis remontée. Retour de la surveillante. 17 h 50.

Ce n'est pas sur le fond que j'ai réagi sur cet incident, mais plutôt sur la forme, parce qu'une surveillante a du mépris envers moi, et me le montre souvent, qu'elle se permettrait de me refuser l'accès à mes droits en tant que détenue, comme le téléphone, dont l'accès dépend totalement des surveillantes, en somme « à la tête de la détenue. »

Je refuse de me soumettre à cet abus de pouvoir, dangereux psychologiquement et nuisible pour toute personne et encore plus pour une détenue, incontrôlable et invisible quand on ne le subit pas, mais tellement lourd de conséquences sur notre vie en détention.

NB : Copie envoyée au contrôleur général des prisons avec explication détaillée

KAOUTAR

**Maison d'arrêt de Versailles
le 28 avril 2010**

« *CETTE ESPÈCE DE SOURNOISERIE
DONT LES SURVEILLANTES FONT PREUVE* »

M. le Contrôleur général des lieux de privation et liberté

Je vous écris ce jour ce courrier afin de vous alerter de ma situation à la maison d'arrêt de Versailles. J'ai été condamnée il y a plus d'un mois à une peine de dix ans de réclusion criminelle. Je suis incarcérée depuis le 19 septembre 2007.

Je suis arrivée à Versailles le 20 novembre 2008 après dix-huit jours de mitard et un transfert disciplinaire à l'appui. J'ai commencé une détention ici qui s'est normalement bien passée. Je travaille, je suis les cours, je fais du sport, J'étais contrôleuse à l'atelier de production, « tout se passait bien ». On m'a ensuite proposé de travailler comme téléopératrice à la nouvelle plateforme téléphonique qui vient tout juste d'être inaugurée. J'ai accepté en me disant qu'en effectuant cette mission cela me rapprocherait de mon ancienne vie professionnelle (en effet, j'ai travaillé douze ans chez SFR avant mon incarcération). Au vu de cette expérience professionnelle à mon actif, je voulais continuer celle-ci, mais entre les murs de la prison ; ce que j'ai fait jusqu'à l'arrivée de mon procès le 16 mars 2010, où je fus obligée d'être transférée à Fleury-Mérogis pour me rapprocher du TGI d'Évry où j'allais être jugée.

L'administration de Versailles a tout fait pour que je parte le plus tard possible pour revenir plus tôt, pour ne pas trop que je m'absente de ce poste ; apparemment, j'étais un bon élément, et je



contribuais de manière concrète à la tâche qui m'était donnée (dix-huit rendez-vous pris en deux mois de travail).

Comme prévu par l'administration pénitentiaire, je suis revenue le 2 avril de Fleury, j'ai repris mon travail, et comptais bien le continuer à mon arrivée, mais c'était difficile vu mon état d'esprit on ne peut plus perturbé par le procès qui venait de se terminer, avec tout ce que cela implique au niveau moral et psychologique, pas tant par la peine qui a été décidée que par le procès en lui-même et ce qui a été dit.

Le mardi, on me demande en urgence de partager ma cellule avec une détenue qu'ils avaient du mal à gérer. J'accepte, en demandant à la gradée, Mme Brau, un entretien avec elle pour l'alerter de soucis que je rencontrais avec deux surveillantes, que j'ai nommées. Elle m'a répondu qu'elle me verrait pour en parler. Mardi soir se passe, la détenue avec qui j'étais en cellule me

parle, se confie, avoue tout ce qu'elle a vu, entendu ; énervée, oui, elle l'était, car elle a été victime de la sournoiserie des deux mêmes surveillantes avec qui j'avais moi-même des conflits. Pour autant, j'essaie de la calmer du mieux que je peux, de lui dire de patienter pour retourner en cellule avec sa sœur, car le souci, pour elle, était là : elle avait été transférée à Versailles par sa juge d'instruction pour lui permettre de rejoindre sa sœur.

Et parce qu'elle n'a pas adhéré au fonctionnement habituel de ces deux surveillantes et aux rapports de favoritisme que celles-là même entretenaient avec certaines détenues, elle s'est fait mettre à l'écart et balloter d'une cellule à l'autre.

Le vendredi : transfert à Fresnes pour ma codétenue. Je le vis mal et clame tout bas cette injustice, et me dis qu'elles sont tout de même fortes pour retourner une situation à leur avantage sans se soucier de la souffrance qu'elles font subir aux détenues. J'ai réfléchi toute la journée, cette journée où je me suis retrouvée seule avec mes pensées, les confidences de cette détenue le mardi, qui m'a beaucoup fait réfléchir et me décider à me taire ou non. Mme Brau ne m'avait toujours pas appelée pour l'entretien que j'avais demandé, j'ai quand même attendu jusqu'à 17h30 en sachant qu'elle partait en vacances, tout comme le directeur d'ailleurs.

Notant aussi que la matinée de cette journée du vendredi, Mme Cherouvrier me rend visite : c'est une intervenante du centre interrégional d'observation pour ma demande de VAE, projet que j'avais commencé d'entreprendre depuis Fleury et parce que la conseillère de Fleury a tout fait pour que cette demande de ma part et ce projet aboutissent malgré mon transfert, j'y tenais vraiment aussi. J'apprends par Mme Cherouvrier elle-même, qu'elle ne comprenait pas pourquoi les autorisations pour ce projet, pour sa mise en place à la maison d'arrêt de Versailles étaient sans réponse de l'AP.

À ce moment, j'ai réalisé que j'étais comme utilisée par eux pour ce travail chez MKT en m'ayant ramenée rapidement à Versailles et aussi en bloquant d'une certaine façon le seul projet d'étude que je voulais faire et qui me tenait à cœur. Ma décision fut prise, et réfléchie : je posai ma démission et par la même occasion confirmai ma demande au greffe pour mon transfert en centrale, et pour continuer ce projet là-bas.

Je prévins donc la conseillère d'insertion et de probation, Mme Charles, de cette décision, que ce n'était pas par manque de volonté de ma part que je voulais arrêter de travailler, mais que c'était une façon de dire : « *Stop, on arrête tout, laissez-moi partir* » et faire ce que j'ai envie de faire, un tant soit peu, que ce projet était tout de même valorisant pour moi et me dire que je sortirai de prison en ayant entrepris quelque chose de concret. C'est à ce moment que j'ai le plus ressenti le comportement des surveillantes à mon égard, cette espèce de sournoiserie dont elles font preuve, ce pouvoir dont elles abusent parfois pour se venger en méprisant, en favorisant, en mentant, en dénigrant tout en essayant de nous faire croire qu'elles sont intouchables et supérieures.

Je me suis permis de vous faire une liste d'incidents passés avec ces surveillantes pour bien que vous compreniez le sens des attributs que j'ai choisis pour les qualifier ; de vous dire aussi que ce courrier est destiné à ce que les choses changent, que certains comportements de surveillantes doivent être autant sanctionnés que les détenus sont sanctionnés, quand ils commettent une faute, sinon tout les porterait à croire que tout est permis.

Ce courrier est aussi destiné à dénoncer le comportement de ces deux surveillantes ; je ne suis pas la seule détenue à le dire. Heureusement que toutes ne fonctionnent pas comme ça : la plupart d'ailleurs font simplement leur travail, et c'est tout à leur honneur, ni plus ni moins, et qui gardent toujours cette limite à ne pas dépasser.

Je terminerai par dire que ce comportement de certaines à notre égard est une forme de harcèlement moral et d'abus de pouvoir. Que tous ces faits en eux-mêmes pris un par un, hors contexte, ne signifient peut-être rien, mais qu'accumulés à la chaîne en si peu de temps, c'est nuisible pour n'importe qui. Une personne fragile ne supporterait pas très longtemps ce comportement avant d'attenter à sa vie, comme c'est déjà arrivé ailleurs dans d'autres lieux d'enfermement. Car c'est la détenue qui se retrouve enfermée le soir en ruminant toutes ces « brimades » subies. Ces comportements sont dangereux car ils touchent au moral, à la dignité et au respect de chacun d'entre nous. C'est une pression quotidienne, continue et continue. Ce n'est pas une violence physique mais une violence psychologique, ce qui la rend en soi beaucoup plus dangereuse car cela ne laisse pas de traces.

Après cet incident du 26 mars 2010, donc, la capitaine, Mme Relais, me convoque. Après m'avoir rappelé l'incident de la veille, que je ne conteste pas et dont j'assumerai pleinement les propos tenus, elle me dit : « *On vous a fait revenir à Versailles pour travailler chez MKT, vous avez démissionné, donc je pense que vous avez fait votre temps ici, on va accélérer votre demande de transfert en centrale ; pour ce qui est du rapport, vous passerez en commission de discipline, etc.* » J'ai répondu que j'en assumerais les conséquences et que si ce passage en commission est le seul moyen de me faire entendre et de dénoncer tous ces comportements abusifs, je l'accepte.

Je lui remets en mains propres toutes les notes dont je vous fais part aujourd'hui, à savoir les faits ahurissants que j'avais pris la peine de relater par écrit en espérant qu'elle en fasse bon usage. Faisant appel à votre compréhension, et attendant une réponse de votre part, je vous prie d'agréer,

Monsieur le contrôleur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

KAOUTAR





ENQUÊTE SUR LE BUSINESS CARCÉRAL

**DISCUSSION SUR
QUELQUES VAUTOURS QUI S'ENGRAISSENT**

Gonzague Rambaud et Nathalie Rohmer ont co-écrit le Travail en prison, Enquête sur le business carcéral, véritable enquête dans laquelle ils recherchent, nomment, puis interrogent ceux à qui profite ce business des plus juteux : les promoteurs plus ou moins avoués de cette « délocalisation » un peu particulière – qui a l'avantage de rester dans l'hexagone. Le livre esquisse une critique de fond, et ses auteurs ne versent presque jamais dans le cocktail puant servi par quasiment tous les journalistes qui écrivent sur le sujet : confiance inconditionnelle dans le discours de l'institution, défense du vertueux service public contre le méchant privé, humanisation de la taule, bonne conscience citoyenne. Voici des extraits d'une discussion avec un des auteurs diffusée dans l'émission l'Envolée, ainsi que deux lettres de Kaoutar qui abordent la question.

L'Envolée : Votre livre est assez complet, d'autant que le sujet est opaque. On y apprend des tas de choses aussi intéressantes que dégueulasses...

Gonzague Rambaud : La taule est un vrai eldorado économique, une délocalisation à domicile. Le principe est assez simple, il repose sur un article de loi (le 717-3 du Code de procédure pénale), qui prévoit expressément l'interdiction du contrat de travail en prison. À part dans un atelier clandestin, je vois pas trop où l'interdiction d'un contrat de travail pourrait faire office de règle. Cet article de loi est donc bien alléchant pour un tas de grandes entreprises qui s'abritent généralement derrière le nom de petits sous-traitants. On peut dire en tout cas qu'on ne trouve pas les entreprises qui embauchent des détenus en les cherchant sur Google. Pour arriver au nom de l'entreprise qui est derrière, la route est ardue, même si on finit par tomber sur de grands anonymes comme Bic ou Yves Rocher. Lorsqu'on les contacte, ils ne sont pas du tout au courant. Quand on leur dit que c'est l'administration pénitentiaire (AP) elle-même qui les cite comme employeur de taulards, ils expliquent que ce ne sont que des opérations sporadiques. Yves Rocher répond : « *Oui, une fois, effectivement, en 88 – on s'en souvient encore, c'est vous dire...* » Pour la fête des

mères, les sous-traités assemblent des coffrets de parfum et de savon qui sont ensuite distribués dans les grandes surfaces. EADS, aussi, que l'AP aime à citer parce que c'est une grosse boîte. Bien sûr, EADS ne s'en vante pas, et renvoie de sous-traitant en sous-traitant (exemple de « gros sous-traitant » : Airbus) la responsabilité de répondre à nos questions sur la réalité du travail des prisonniers et l'épineux problème du droit du travail.

– Comment avez-vous procédé ?

– Avec trois sources au moins : des ancien-ne-s détenu-e-s, des personnel-le-s de la pénitencière et des surveillants. Toutes les entreprises citées dans le livre ont admis avoir participé, voire participer encore, à ce business lucratif. On voit mal pourquoi elles s'en priveraient. Officiellement, les entreprises rémunèrent 390 brut de l'heure les détenus qui travaillent. C'est le Seuil minimum de rémunération (SMR) : le SMIC carcéral, en gros. Bien sûr, si on considère qu'en réalité, le travail en prison est à 80% du travail à la pièce, la réalité du truc c'est qu'il faut faire ses 1000 pièces pour atteindre le SMR. En moyenne, un détenu touche 3 de l'heure s'il trime vraiment et sort un max de pièces. Les fiches de paye qu'on a vu oscillent entre 80 et 300 euros men-

suels, sauf les exceptions dues à la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) qui propose 1 000 postes sur les 16 000 qui existent sur tout le territoire. Les postes fournis et gérés directement par la RIEP sont en général qualifiés et « grassement » rémunérés : jusqu'à 800 euros – le jackpot, en taule.

– Justement, est-ce que tu peux nous préciser les différents types d'employeurs en milieu carcéral ?

– Il y a d'abord les entreprises que l'on appelle concessionnaires dans le jargon (comme Yves Rocher, Renault...). Le service général ensuite, pour lequel bossent les détenus qui font le taf (ménage, repas, voire comptabilité) de ceux qui, s'ils venaient de l'extérieur, toucheraient un « vrai » salaire. Pas de bol : ils sont taulards, et touchent moins que ceux qui ont la « chance » de travailler pour les concessionnaires : 225 euros net/mois – même si en taule, on ne travaille pas exactement 35 heures. Mais Laurent Ridet (n° 2 de la pénitencière) qui nous reçoit dans un magnifique bureau de la rue du Renard – porte ouverte, parce que c'est un homme transparent –, pour répondre à nos questions sur le bénéfice dégagé par l'AP sur le dos des détenus, déclare « *en toute honnêteté* » que « *ce bénéfice, même s'il*



faudrait un contrôleur de gestion pour le calculer, n'est pas visible à l'oeil nu. » Enfin, il y a la RIEP, à laquelle l'INA fait appel notamment pour la restauration d'archives sonores numériques. Bien sûr, la RIEP n'est implantée que dans certaines taules – de préférence celles où se purgent les longues peines, des centrales, voire des centres de détention ; jamais de maison d'arrêt.

– Pour ce qui est des concessionnaires, tu peux nous dire un peu quel type d'entreprise et quels secteurs privilégient cette « délocalisation à domicile » ?

– D'abord le marketing-packaging, genre promo de supermarché : « *Trois Bics offerts pour l'achat de six* ». Puis l'automobile, avec Renault entre autres (tapis de voiture, vérins hydrauliques, etc.) qui bien entendu se dissimule dignement derrière sa kyrielle de sous-traitants ; et le tertiaire qui arrive en prison, avec à Rennes par exemple, pour 15 détenues, la « *chance de pouvoir trouver un emploi valorisant* » dans le télémarketing grâce à Webhelp, sous-traitant pour Bouygues telecom, qui les paye royalement 6 euros de l'heure. A court d'arguments, Nathalie Grosdoigts, directrice d'Espace liberté emploi – le Pôle emploi des sortants de prison –, pourtant rompue à l'exercice de la langue de bois, a été obligée de l'admettre : « *On ne peut pas dire que les gars qui ont bossé en prison s'en sortent mieux.* » C'est vrai que pour la chaîne ou la pièce, il y a rarement besoin de formation ou de qualification. D'ailleurs, les emplois destinés à réinsérer socio-professionnellement les taulards n'existent en réalité qu'à l'intérieur des murs ou à l'extérieur des frontières.

– Outre le très faible coût de la main-d'oeuvre, les concessionnaires ont très peu de charges réelles : pas de location des locaux, d'entretien, de mise aux normes...

– Tout est fait pour faciliter ce que le MEDEF appellerait volontiers la flexisécurité. Ils sont aux anges, en taule : ils ont l'article 717-3 du Code de procédure pénale pour eux. Et pas de contrat de travail, entre autre, ça veut dire pas d'indemnités de chômage, pas de retraite, pas d'indemnité de maladie, pas de droits syndicaux, pas d'accidents du travail... Tu te coupes un

doigt, tu peux plus faire ton quota de pièces, on te paye trois coups de pieds au cul, et dans l'idée, t'es prié de dire merci à l'AP d'avoir fait ses thunes sur ta carcasse pour te réinsérer. Pas besoin de préciser qu'un sans-papier qui bosse en taule ne verra jamais ses fiches de paye l'aider à obtenir sa régularisation à l'extérieur. Rien que dans la hiérarchie des travailleurs au service général, il y a à l'exemple des aides-auxi, ceux qui poussent les plateaux de gamelles dans les coursives : eux, le code de procédure pénal autorise l'AP à ne pas les payer du tout. En contrepartie, ils ont l'incroyable privilège d'avoir la télé gratuitement, et en maison d'arrêt, la possibilité d'avoir une cellule individuelle. La DISP de Lyon et Laurent Ridel assurent que c'est une permission accordée aux directeurs mais qu'en aucun cas il n'existe de circulaire faisant de ce type de pratique une généralité.

– Vous parlez des mouvements de prisonniers dans les années 1970...

– Oui, le Groupe information prison (GIP) monté par Foucault, puis en 1972 avec le Comité d'action des prisonniers (CAP). À l'époque, il y a eu des débrayages intra muros ; à l'imprimerie de Moulins, par exemple. Cette imprimerie est gérée aujourd'hui par le concessionnaire 3M, que l'on connaît en tant que Post-it... Le dernier exemple, c'est encore à Moulins, il y a trois ans, avec une journée de grève du travail et de la consommation grâce à laquelle les prisonniers ont obtenu les menus droits qu'ils ont aujourd'hui.

– C'est vrai que jouer sur le levier économique (cantine, télé, manque à gagner des concessionnaires) ça mar-



che, par le rapport de force immédiat qui est instauré. Mais c'est pas qu'une histoire d'oseille quand des prisonniers disent : « Pendant une journée on consomme pas, on travaille pas, on cantine pas la télévision. » C'est pas tellement le coût qui inquiète l'AP, c'est plutôt : « Merde, ils réfléchissent, ils se sont mis d'accord. »

– C'est pas faux ; quand on évoque le droit de se syndiquer pour des prisonniers, Rachida Dati, par exemple, se gondole.

– Au-delà de la question purement économique ou d'un droit de se syndiquer qui ne veut déjà pas dire grand-chose dehors vu le travail de cogestion éhonté des syndicats, le travail en prison révèle de manière très crue ce qu'il est dehors : une affaire de maintien de l'ordre. D'abord c'est une belle carotte agitée par l'AP pour obtenir de quelqu'un qu'il se calme. Mais surtout, tout le temps passé à bosser, les prisonniers ne le passent pas à réfléchir ni à se battre contre leurs enfermeurs.

« C'EST UNE BELLE CAROTTE AGITÉE PAR L'AP »



« ON N'A PAS ENCORE VIRÉ LES MATONS ET LES GRADÉS »

Maison d'arrêt de Versailles
le 27 février 2010

Salut à toute l'équipe,

Pardonnez-moi du retard que j'ai pris pour vous écrire. J'étais dans une période un peu angoissante à l'approche du procès qui arrive tout doucement. Actuellement, je suis un peu plus sereine et me dis que c'est une épreuve à traverser. Je travaille mon dossier avec mon avocate, je prends le temps de me concentrer, de réfléchir à tout ce qui va être dit, une sorte de mise à nu (encore et encore...) devant des personnes, le jury populaire qui va vous juger trois jours où toute l'attention des juges, de l'avocat général, des parties civiles, va être portée que sur vous et sur vous seule.

Sinon, à part cela, et c'était l'objet de ma lettre, ici à la MAF de Versailles, c'était le grand ménage. Non, je vous rassure, on n'a pas encore viré les matons et les gradés, non, c'est le nettoyage de deux cellules de six détenues et une autre de deux pour accueillir et dans des conditions de préférence dignes de la république à l'égard de ses prisons françaises.

Alliot-Marie en personne va venir inaugurer le centre d'appels de la MAF. Eh oui, désormais les détenus et détenues ne sont plus résolus qu'à travailler en atelier, ils ont « un peu plus » de responsabilités maintenant. On est en contact avec l'extérieur par le biais de négociations avec des particuliers pour décrocher le rendez-vous avec un commercial. D'après ce que j'ai entendu via les concessionnaires de ce centre d'appels, Alliot-Marie est ravie de cette opportunité que l'administration pénitentiaire (AP) offre à ses détenues. C'est une première en maison d'arrêt.



En plus de ça, on fait donc en sorte que les cellules soient propres, jusqu'à demander aux détenues volontaires de nettoyer les placards, tout le mobilier. Depuis une semaine, un service général homme est spécialement dédié pour repeindre les murs, aussi dégueulasses qu'ils étaient, poser du lino, vérifier l'électricité. On nous a mis le micro-ondes dans les cellules.

Bref, tout ça me désole et confirme bien l'idée que l'on a de l'AP, cette administration hypocrite, opportuniste et malhonnête qui ne fait que mentir et donner une image de la prison qui ne la reflète pas du tout. Tout ce discours déloyal me dégoûte car il cautionne une justice qui nous demande de régler nos comptes avec la société alors qu'eux-mêmes n'hésitent pas à nous donner des illusions, et continuent à nous conforter dans cet espèce de mensonge. Personnellement, je n'aurai pas à participer à toute cette mascarade car je suis transférée le 12 mars, je resterai à Fleury jusqu'au dix jours d'appel, et ensuite je reviens ici normalement. Je n'oublierai jamais les dix-huit jours de mitard que j'ai passés là-bas et la misère qu'on m'a fait subir à ma première année d'incarcération en tant que primaire. En tout cas, les séquelles sont toujours dans un coin de ma tête et ils n'ont pas intérêt de me faire chier là-bas : je ne me laisserai pas faire.

La lutte continue, à bas ces taudis de misère que sont les prisons. Force, courage et détermination à toutes les copines, tous les détenus de maisons d'arrêt, centres pénitentiaires, centre de rétention de France et d'ailleurs.

KAOUTAR

« ON PARTICIPE À CETTE ÉCONOMIE BANANIÈRE »

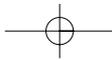
Maison d'arrêt de Versailles
le 17 avril 2010

Ils m'ont fait revenir à Versailles, pas pour mes « beaux yeux » mais parce que je suis utile pour eux, et je suis un bon élément pour leur rapporter de l'argent. À la centrale téléphonique qu'ils viennent de créer à la MAF, je suis payée à l'heure, et en plus chaque rendez-vous négocié avec un client m'est payé un euro ; vous imaginez, un euro, quand on sait que pour un rendez-vous pris pour le commercial avec un client, si la vente est réussie, c'est un achat de 25 000 euros qui est signé. Et nous on touche un euro... Quant à tes heures travaillées... avant de partir, je n'ai même pas eu ma paye complète, il me manquait 150 euros. Franchement, on nous parle de réinsertion et on n'est même pas capable de nous payer correctement. On participe à cette



économie bananière qui ne leur rapporte que bénéfices. Et en plus, ils nous prennent pour des cons. Peut-être qu'avec certains détenus, cela fonctionne, car la plupart malheureusement n'ont jamais travaillé dans une société où tu as quand même des droits, un syndicat pour te conseiller et t'aider à les faire valoir. J'arrive au travail quelquefois, ne cherchant pas à savoir si je vais bien ou pas : on est en prison quand même, avec tous les soucis particuliers qu'un enfermement génère. « Allez, allez, des rendez-vous, les filles ! », « On ne parle pas ! » Y a des jours où on était à dix dans une petite salle, toutes au téléphone ; imaginez le bruit, même pas d'isolation.

KAOUTAR



« LE TEMPS S'EST ÉCOULÉ, MAIS LES CONVICTIONS SONT INTACTES »



Au printemps 2009, Xavier avait refusé un énième prélèvement ADN pour alimenter le fameux Fichier national automatisé des empreintes génétique... dans lequel il était inscrit depuis 2001. Lors d'une extraction pour le tribunal, la fouille s'était mal passée : « Le chef d'escorte m'a saisi à la gorge. Ma tête a heurté le sol et j'ai subi une clef de bras. Au cours de cette maîtrise, je n'ai opposé strictement aucune résistance. Immédiatement, un autre gendarme est venu lui prêter main-forte. Ce dernier a placé son genou sur mon dos, ce qui a eu pour effet de comprimer ma cage thoracique au point de bloquer ma respiration. Il ne pouvait pas échapper aux gendarmes que j'avais le visage tuméfié. Ce même constat a été effectué par la présidente du tribunal ». Ces phrases sont extraites d'une audition de la commission nationale de la déontologie et de la sécurité (CNDS) en mars dernier. Xavier a été relaxé pour l'ADN ; l'instruction de sa

plainte sur les circonstances de son extraction est en cours. Il a joint à son courrier des articles de presse qui montrent que les suicides et les tentatives se sont succédés au centre de détention de Bapaume. (voir l'Envolée n°26)

Centre de détention de Bapaume le 8 mai 2010

Hello l'Envolée,

Ne vous ayant contactés depuis septembre 2008 et lus depuis mars 2009, il m'importe toutefois de vous donner signe de vie en espérant que vous existiez toujours, journalistiquement parlant. Le temps s'est écoulé, mais les convictions sont intactes. Toujours axé sur un cursus universitaire, je demeure toutefois en friche judiciaire, la sûreté est achevée, mais rien ne progresse compte tenu de l'optique restrictive d'un parquet frileux en matière d'aménagement de peine. Il fut un temps où je nommais cet endroit « le sarcophage pénitentiaire ». L'expression n'est nullement surannée si vous prenez connaissance des articles joints, ceux-ci reflètent l'ambiance actuelle, faite de désespoir et de renoncement. Cet établissement n'est qu'un bourbier dont la composition hétérogène ne fait qu'appesantir le climat. Puisque les longues peines, en minorité, côtoient dorénavant les petites peines et leur reliquat (six mois au plus), il devient totalement irréaliste de prétendre amalgamer l'ensemble a fortiori lorsque l'on refuse pénalement aux premiers ce que l'on concède aux seconds, ce afin de conforter les statistiques judiciaires concernant les mesures d'aménagement. Favoriser une catégorie pénale pour en frustrer une autre forme la base d'un mal-être croissant conduisant à des gestes irréversibles. Les longues peines en jachère renoncent progressivement à un avenir libre malgré les projets habillant un futur présentement hors de portée. Au mieux leur sera-t-il concédé l'aumône judiciaire, à savoir quelques mois de répit à quelques encablures de la liberté définitive, venant conforter à leur tour les statistiques précitées. L'origine des disparitions récentes dont je vous fais état est corrélée à une absence d'embellie et à un renoncement définitif car la politique du leurre, pleinement éprouvée par les services sociaux possède ses limites ; la perspective de jours meilleurs est un mirage. Tôt ou tard l'érosion prend le relais et la corrosion parachève le tout. « *Mieux vaut partir que subir, mieux vaut périr que souffrir* » serait le leitmotiv actuel des lieux. Cet état d'esprit perdue, ce qui témoigne d'une souffrance palpable. Plus que jamais, nous sommes face à une exploitation administrative et judiciaire du cheptel humain. Une logique de rentabilité vient se greffer à la gestion de la masse enfermée. On peut, en l'état, évoquer la notion de capital cloîtré. Il existe à cet effet plusieurs fiefs délimités, qu'il s'agisse de la dictature du comportement imposé par l'administration concernée, prête à sanctionner le moindre écart d'attitude, assistée le cas échéant par l'instance judiciaire, mais aussi du paiement des indemnités aux victimes dont le non-respect occulte toute man-

suetude, sans omettre la soumission à un traitement pseudo-réadaptif, monopole de psychologues et autres psychiatres prétendant définir et atténuer le mal-être intrinsèque à chacun, preuve en est qu'ils ne sont pas infaillibles et qu'il est urgent de reconsidérer leur principe de classification hâtive et subjective. Je vous ferai grâce des événements annexes générés ici-même quoiqu'ils participent du trouble persistant collectif. Toutefois, il m'importe de vous transmettre, à titre informatif, une copie du rapport de la CNDS relatif à un épisode intra-muros qui est dorénavant à l'instruction du parquet arrageois. Si j'ai chèrement payé cette relaxe pour refus de prélèvement d'ADN, ceci n'est toutefois pas superflu car d'autres ont déjà bénéficié et bénéficieront sûrement du même rendu pour le même motif car il convient de préciser que la notion de traçabilité carcérale (nous sommes bien du bétail) n'est pas un concept vide de sens à Arras. Force est d'admettre qu'il existe de tels abus perpétrés par cette instance que l'on peut alléguer êtres confrontés à une pénalité annexe entretenue par une juridiction perverse. Bapaume est un endroit délétère, son confort apparent n'est qu'une duperie. « *Humaniser les prisons revient à humaniser les cimetières* » disait Bauer [Charlie, ndlr], en voici une preuve supplémentaire si besoin était... On ne peut indéfiniment piétiner des cadavres sans s'interpeller sur ses propres responsabilités, mais il semblerait que ceux en place n'en aient cure...

Prenez soin de vous

XAVIER

« À QUELQUES ENCABLURES DE LA LIBERTÉ »



LE WHO'S WHO DES PORTE-CLEFS, ÉPISODE 1



Je suis né le 22 juin 1950 à Strasbourg. Titulaire d'une maîtrise de droit privé, je suis avocat au barreau de Mulhouse depuis 1973, ville dont j'ai été l'heureux maire de 1989 à ma démission en mai dernier ; j'ai aussi été membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme, sénateur, député, et même ministre du tourisme de Mitterrand. Dans les années 1990, propagandiste infatigable du néo-libéralisme à la Blair, je n'ai cessé de dénoncer les « archaïsmes du PS ». J'ai soutenu la candidature de Strauss-Kahn, puis celle de Ségolène, mais après la branlée de 2007, j'ai vite quitté le PS pour devenir une des « personnalités d'ouverture » du gouvernement Fillon II. Entre 2007 et 2008, en tant que secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, j'ai sillonné la planète à l'œil – ce qui est pas mal quand on aime le vélo, le ski, la marche, la natation et l'opéra. J'ai un jour affirmé mon intention de « signer l'acte de décès de la Françafrique » pour enfin « placer la relation franco-africaine sur un pied d'égalité » – là, c'est vrai, j'avais un peu craqué mon slip : Omar Bongo a décroché son téléphone et je me suis retrouvé aux anciens combattants.

Heureusement, ma punition n'a duré qu'un an, et puis on m'a sonné pour que je m'occupe de celle des autres : en juin 2009, je suis devenu secrétaire d'État à la justice – et il faut reconnaître qu'en tant que colonel de réserve de l'armée de l'air et catholique pratiquant, cette nouvelle fonction me va comme un gant. Au début, franchement, j'ai « traversé un moment difficile et les choses ne se passaient pas comme je l'espérais », parce que ma ministre de tutelle, Alliot-Marie, avait « du mal à déléguer ». J'ai visité des écoles de greffiers et des prisons : la souricière sous le palais de justice à Paris, les Baumettes, Ensisheim, Bourg-en-Bresse – une inauguration par-ci, un sui-

cide par-là... et puis un jour, on m'a vraiment sorti du placard : je suis devenu Monsieur droits-de-l'homme-de-l'emprisonnement.

J'ai alors eu un flash : « la prison sans barreaux ». Je me suis extasié sur l'originalité de la prison de Casabianda, en Corse – où la plupart des gardes des sceaux et des directeurs de l'administration pénitentiaire (AP) étaient déjà allés avant moi... J'étais à fond ! Ensuite tout est allé très vite ; on m'a déniché sur internet le mémoire de master 2 d'un étudiant de l'université d'Aix-en-Provence au titre poétique : « *Le centre de détention de Casabianda, emblématique prison de paradoxes* ». Ce méritant jeune homme,

**« LES PRISONS OUVERTES
ONT LES CONTRAINTES D'UNE PRISON :
ON NE PEUT PAS SORTIR »**

un certain Gontard, avait pris la peine (!) de reprendre les statistiques de l'AP – dont tout le monde se fout, d'habitude – sans les mettre en question, et d'en faire des camemberts très lisibles de toutes les couleurs : un objet de communication idéal pour la presse et pour tous mes sous-fifres. Du coup mon porte-parole a pu claironner : « *Nous allons examiner les préconisations de M. Gontard dans le cadre du programme immobilier que nous prévoyons pour 2015.* » Il ne restait plus qu'à promettre « un, deux, voire trois établissements » sur le modèle qui a fait ses preuves à la prison-ferme de Casabianda, en Autriche ou au Danemark, basé sur le tri sélectif des détenus selon leur « *dangerosité, leur capacité à intégrer le sens de la peine et leur volontariat* », sur une discipline consentie par les prisonniers – et bien sûr, sur le travail ; beaucoup de travail. Comme le dit si bien EDF : « *le vent est une énergie qui fait avancer* ». La preuve : mon slogan « *il faut changer le regard sur les prisons* » a pas mal pris. Par souci de clarté, j'ai tout de même rassuré les lecteurs de Libé au cours d'un chat sur internet :

« Les prisons ouvertes ont les contraintes principales d'une prison : on ne peut pas sortir, le régime des permissions est strict. C'est un régime carcéral. »

Pour « convaincre une partie de l'opinion publique qui jugera ces centres trop laxistes », j'ai une tripotée d'arguments forts à étaler à longueur de colonnes : d'abord, dans ces prisons ouvertes « le taux de suicide est quasi nul » ; à Casabianda, on n'a eu à « déplorer qu'une évasion de deux heures en soixante ans ». Mon poulain l'avait bien dit dans son mémoire : « Au lieu d'empêcher ou de décourager l'évasion, Casabianda la vide de son sens : l'individu n'a plus intérêt à quitter l'établissement, et la communauté des autres détenus n'a pas intérêt à ce qu'un de ses membres s'évade. » Ensuite, « le taux de récidive est réduit et tout le monde est au travail, avec les effets positifs que ça génère. » Enfin, les syndicats majoritaires de surveillants réclament depuis longtemps des établissements « conçus en fonction du profil des détenus ». On construit déjà des prisons pour les sales gosses, des prisons de haute sécurité pour les longues peines et les grandes gueules ; moi, je propose en plus des prisons-sans-barreaux comme carotte pour les bons détenus et les chauffards contrits : « La différenciation présente l'avantage, dans un même établissement, de ne pas imposer le régime le plus sécuritaire à une majorité de détenus dont le comportement ne le nécessite pas. » À ceux que mon florilège humaniste défrise, je sors la carte libérale : au Danemark (où je suis pas encore allé, mais ça va se faire !) « le coût journalier d'un détenu s'élève à 265 en prison fermée,

contre 156 en prison ouverte »... Faut y penser, à ça, en temps de crise ! Il ne faut pas non plus perdre de vue que quelques nouvelles entreprises (petites et grandes) pourraient tirer profit de tels travailleurs « volontaires ». D'un autre côté, je ne veux tout de même pas passer pour un mou du genou, alors j'ai toujours soin de rappeler que « j'ai, avec mes collègues du gouvernement, et en ce qui me concerne depuis très longtemps comme maire, le souci des victimes existantes ou potentielles. Je suis en dialogue constant avec les associations de victimes qui sont de plus en plus fort au fait des dossiers et bien organisées. » Et puis l'expérience ne concernerait que 300 à 400 détenus ; peut-être à terme – qui sait ? – « 10% de la population pénale ».

En bon adepte du libéralisme, j'ai toujours su rebondir. Social-traître PS, je me suis reconverti en traître social-libéral ; maire indéboulonnable d'une grande ville, je me suis catapulté ministre éjectable d'un pays moyen ; placardisé, je suis devenu pourvoyeur de placard ; baveux droit-de-l'hommiste, j'ai enfilé la tenue de maton dégoulinant de bons sentiments ; ministre d'ouverture, je me suis autopromu enfonceur de portes ouvertes !

Comme je me suis aussi attelé dernièrement à vider de sa (nano-)substance la « proposition de loi sur le respect de la vie privée à l'heure du numérique », je peux bien vous donner mon nom :

MY NAME IS JEAN-MARIE BOCKEL

« AVEC LE TEMPS, JE SUPPORTE DE MOINS EN MOINS LEUR HYPOCRISIE »

Maison d'arrêt de Nanterre
mars 2010

Salut à toute l'équipe,

J'ai demandé aux potos basques qui sont ici s'ils avaient eu le même problème que les familles de Saint-Martin-de-Ré et de Clairvaux [la fouille des familles à l'entrée des parloirs], et non. Pas une seule famille des prisonniers basques n'a été fouillée à corps lors de leur venue au parloir. Sinon, ici ils ont commencé à installer des écrans plats, mais de l'autre côté ils ont refait payer les frigos qui étaient soi-disant gratuits (car ils étaient toujours majorés sur le prix des cantines). Donc la télé passe à dix-huit euros par mois et le frigo à cinq euros par mois. Au total vingt-trois euros tous les mois, ils devaient baisser le prix de certaines cantines mais ils laissent un temps d'abattement, donc la télé et le frigo sont gratuits pour le mois de mars.

Dans un autre registre, je suis tout à fait d'accord avec Lolo qui parlait la semaine passée sur le fait que les médias ont mis en avant le suicide de Treiber, mais les deux ou trois autres qui ont suivi, rien, nada. Juste un encart dans la presse et moins d'une minute aux journaux TV.

Ici à Nanterre, avec les prisons du cœur, l'ex-prisonnier Botton fait venir pour des demi-journées des ex-sportifs : Djamel Bourras, Luis Fernandez et Brahim Asloum pour une propagande, celle de la direction de la maison d'arrêt de Nanterre qui prétend faire des efforts. Mais la taule a un taux de surpopulation de six cents places pour huit cents détenus environ alors qu'ils laissent sortir presque personne en semi, en condi, ou avec le bracelet.

Bref, tout ça on le sait vous et moi, mais avec le temps je supporte de moins en moins leur hypocrisie.

FCD, PULP





Ça vote des nouvelles lois, ça construit des prisons et des centres de rétention ; heureusement on se fait quelquefois la belle... Voici quelques réflexions sur la loi anti-bandes, quelques brèves sur le nouveau « parc pénitentiaire », quelques récits d'évasion et des nouvelles des prisons pour étrangers.

LA « LOI DE LUTTE CONTRE LES BANDES VIOLENTES »...

À la suite de quelques bagarres – entre jeunes, entre supporters d'équipes de foot – les parlementaires ont voté une nouvelle loi en début d'année, bien qu'ils disposent d'un code pénal déjà bien fourni pour régler et emprisonner à n'en plus finir : la « loi de lutte contre les bandes violentes », dite loi « anti-bandes ». Elle stipule que « le fait pour une personne de participer sciemment à un groupement, même formé de façon temporaire, en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, de violences volontaires contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. » La stratégie étatique de gestion des populations se construit, entre autres, sur l'individualisation : un individu, c'est beaucoup plus facile à discipliner, à dresser, à effrayer qu'un groupe. Comme le dit Alliot-Marie, « l'idée du groupe, c'est de se mettre au milieu, d'agir, et de déclarer lorsque l'on est interpellé que l'on n'y est pour rien. »

Cette loi se glisse dans le grand fourre-tout du délit d'« association de malfaiteurs » ; elle permet de condamner une intention présumée de commettre des

délits. Pour appliquer le même texte au plus grand nombre, les parlementaires auraient pu se contenter de reformuler l'article 450-1 du code pénal qui définit « l'association de malfaiteurs » comme « la formation d'un groupement en vue de préparer des crimes ou délits punis d'au moins cinq ans d'emprisonnement. » Le problème, c'est que les délits « commis » par les « bandes » entraînent généralement des incapacités totales de travail de moins de huit jours, et sont à ce titre passibles de peines de prison inférieures à trois ans ; ils ne sont donc pas concernés par cet article. Il aurait suffi de changer les barèmes, mais l'occase de faire un peu de propagande sécuritaire était trop belle... La promulgation de cette loi a été immédiatement appliquée contre de jeunes banlieusards, et des manifestants anticarcéraux. Le 28 mars, il y a eu 110 interpellations devant la prison de la Santé où s'étaient rassemblées quelques dizaines de personnes en solidarité avec les prisonniers. Le 3 avril, deux « jeunes » ont été arrêtés parce qu'ils se rendaient – soi-disant – à une bagarre sur le parvis de La Défense ; en comparution immédiate, le procureur a réclamé trois mois de prison avec sursis sans qu'il y ait eu le moindre

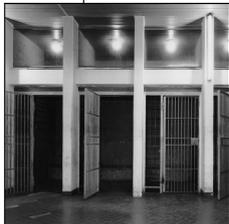
bourrepiif.

Au cours des débats, les parlementaires ont beaucoup parlé de la capitale, de la délinquance qui avait muté, des délinquants qui viennent de banlieue commettre des méfaits à Paris – et ils se sont donné les moyens de contrôler les déplacements des « jeunes. » Pour Alliot-Marie, « quand on est sur le terrain, une bande, on voit tout de même ce que c'est » : la nouvelle loi permet aux forces de police de procéder à des interpellations et des arrestations préventives pour les motifs les plus imprécis.

Reste à savoir si ce texte aura plus d'avenir que la fameuse loi anticasseurs votée en 1970 – une époque de cortèges bien plus énervés que les mornes défilés d'aujourd'hui. L'ancien article 314 du code pénal stipulait, en gros, que tout ce qui traînait dans une manif pouvait être assimilé à un casseur, et passible de trois mois à cinq ans de prison. C'était la première fois qu'apparaissait la notion de délit collectif. En fait, cette loi n'a pratiquement jamais été appliquée : elle a moisi dix ans dans un tiroir avant d'être abrogée en juillet 1981 ; il s'agissait déjà de passer la pommade aux adorateurs de la sécurité.

... VA CONTINUER D'ENFERMER TOUJOURS ...

MÉNAGE TA MONTURE



Témoignage d'Isabelle, qui va voir son mari prisonnier à la toute fraîche taule de Vezin, non loin de Rennes : « Je suis allée trois fois à la prison de Vezin depuis son ouverture. Il faut réserver les parloirs plusieurs jours à l'avance. J'ai le droit de voir mon mari quatre fois par semaine maximum, pendant 45 minutes. On doit arriver au rendez-vous une demi-heure avant. Lundi 29 mars, nous étions nombreux à attendre devant les portes. Une trentaine de personnes. Il faisait mauvais temps. Aucun abri n'a été prévu. [...] Dans la nouvelle prison, c'est assez froid. Il faut franchir plusieurs sas. Les vêtements qu'on apporte sont passés dans des scanners pour éviter toute intrusion d'autres objets. Il y a aussi des brouilleurs de portable pour empêcher les communications avec l'extérieur. Les cabines de parloirs sont toutes neuves mais pas très chaleureuses. [...] Pour nous, la prison est plus difficile d'accès que l'ancienne du centre-ville. Pour l'instant, il n'y a qu'un bus toutes les trente minutes environ. Je mets une heure et demie pour venir [...]. Pas simple avec les enfants. »

LA PESTE ET LE CHOLÉRA



Il en a marre de tous ces reproches injustes qu'on lui fait alors qu'il n'est arrivé que le 15 mars à la tête de la direction interrégionale de l'administration pénitentiaire – soit 23 établissements en Rhône-Alpes et Auvergne –, le Jean-Charles Toulouze : « Quand tout le monde aura fait le deuil de Perrache, alors Corbas pourra fonctionner sur une nouvelle dynamique. » Il y a bien quelques « problèmes de circulation », comme on dit poliment, dans cette taule, mais 2009 a été une année charnière et riche en événements : la mise en service de deux autres prisons à Bourg et Roanne a créé 1 600 places supplémentaires et « porté la capacité à 5 359 »... Presque autant que les 5 489 personnes qui, en moyenne, ont été détenues en 2009.

LES JOURNALISTES SONT POUR



Voici une publicité – à peine déguisée en article – pour le partenariat public-privé signé par Rachida Dati et Bouygues en février 2008 parue dans *Nord-Eclair* au sujet de la prison d'Annoeullin : « Pendant quatorze mois, une forêt de sept grues a encombré le ciel pour faire sortir de terre le futur centre pénitentiaire. Mais depuis quelques semaines, la dernière flèche encore en place a été démontée par les salariés de Norpac, filiale de Bouygues, en charge de la construction. Un démontage qui signait la fin des travaux de gros œuvre de ce vaisseau de 30 000 mètres cubes de béton où seront incarcérés dès juin 2011 quelque 688 détenus. 80 % de cellules individuelles. D'ici là, le concessionnaire du chantier a encore du travail. L'aménagement des futures cellules, sobres mais illustrant un réel effort pour tenter d'humaniser ces lieux trop souvent sordides, avec, notamment, un travail sur les couleurs et un espace sanitaire systématiquement intégré. Des cellules qui, à 80 %, seront individuelles, comme le préconisent désormais les textes, tandis que dans l'enceinte, ont été érigées six structures d'accueil des familles. Parloirs, gymnase, terrain de sport, zone médicale font également partie de ce projet qui marque un tournant dans les pratiques du ministère de la justice pour ce genre de construction. Pendant vingt-sept ans, l'État versera un loyer annuel de 15 M au constructeur, qui assurera en retour la maintenance des bâtiments, la fourniture des énergies, la propreté et l'hygiène des locaux et des espaces verts, la gestion des déchets, le travail des détenus, leur formation professionnelle, la restauration, l'hôtellerie, la buanderie, la cantine et l'accueil des familles. Un contrat public-privé totalement inédit. D'abord prévue pour 2007, puis 2009, c'est finalement en juin 2011 que la prison devrait fonctionner à pleine capacité, après quatre mois de mise en service à blanc à compter de février 2011. »

MODERNISATION = RELÉGATION ET EXTENSION



Jean-Claude Mignon, député et maire de Dammarie-les-Lys – et à ce titre, grand chasseur de pauvres – vient d'annoncer que la vieille prison de Melun sera reconstruite entre 2015 et 2018. Comme d'habitude, qui dit modernisation dit relégation : l'État cherche un emplacement en périphérie de la ville. En dégageant de l'espace en plein centre-ville, il s'agira au passage de « valoriser la collégiale Notre-Dame » et d'« envisager des structures en rapport direct avec l'université Paris-II-Assas », explique le mignon : à la place de la taule, on va mettre des étudiants en droit. Et comme d'habitude, qui dit modernisation dit aussi extension : la vieille prison de 300 places sera remplacée par une grosse taule prévue pour 700.

... DANS DE NOUVELLES PRISONS

RELÉGATION TOUJOURS



« Le critère d'aujourd'hui, c'est à la fois la sécurité extérieure incompatible avec un milieu urbain dense, la proximité si possible de la ville, et des réseaux transports publics pour les familles et les personnels. Sous-entendu, on ne fait plus de prison au milieu de nulle part, mais on ne peut déployer une prison moderne avec des besoins d'espace, y compris le sport, sans oublier la nuisance des parloirs sauvages, en centre-ville. » Jean-Marie Bockel dans un tchat avec les lecteurs de *Libération* le 5 mai 2010.

LES MATONS SONT CONTRE



Début avril, quinze jours après l'ouverture de la nouvelle taule de Vezin-le-Coquet, les syndicats de matons rouspètent déjà : ils ne se voient plus entre eux, ils n'ont plus de « lumière naturelle », ils sont « cloîtrés dans des bureaux »... bref leur sort commence trop à ressembler à celui des prisonniers. Faut tout de même pas oublier que ce sont eux qui ont les clés. Début avril, la garde des sceaux avoue elle-même que les prisons du plan 13 200 qui ouvrent en ce moment sont « déshumanisées », et prétend vouloir en finir avec le « tout béton » pour les 5 000 places supplémentaires qui seront construites après 2015 ainsi que pour le remplacement de 12 000 places dans des prisons anciennes.

MAIS AU PRINTEMPS LES BELLES SONT TOUJOURS AUSSI JOLIES

ATTRAPE-MOI SI TU PEUX



Au tribunal de Bobigny, le mardi 6 avril vers 22 heures, après avoir entendu le verdict – quatre ans de prison ferme –, un condamné enjambe le box, pénètre dans la salle des délibérés et ouvre une fenêtre pour s'échapper. Les flics présents dans la salle tentent de le retenir par les jambes ; l'homme déboucle alors sa ceinture, largue chaussures et pantalon, saute par la fenêtre et trace en ville en caleçon et chaussettes. Champion du saut de fenêtre, il s'était déjà enfui du bureau d'un juge d'instruction du même tribunal en octobre 2009.

UN TRAMWAY NOMMÉ DESIR



Le 7 avril, à l'établissement pour mineurs (EPM) de Lavaur, après le déjeuner – aux environs de treize heures –, un jeune prisonnier qui goûtait déjà aux joies de l'enfermement depuis trois semaines grimpe sur les toits par la gouttière. De là, il gagne le mur d'enceinte, puis après s'être suspendu à un halogène, il fait un saut de cinq mètres dans le vide et s'enfuit dans la campagne environnante. Repéré par une patrouille de pandores alors qu'il attendait un train, il s'enfuit en traversant les voies. Il ne sera pas rattrapé. La première évasion d'un EPM avait eu lieu à Marseille en février 2007.

FENÊTRE SUR COUR



Traditionnellement consacré à la famille, le dimanche peut être pour les prisonniers une journée morose ; certains mettent ce moment à profit pour tenter de se rapprocher des leurs. Le 18 avril, après presque deux ans de préventive, un homme qui devait passer en procès au mois de juin s'évade de la prison de Reims. Employé comme auxiliaire d'étage chargé de nettoyer les coursives, le prisonnier retire le barreau d'une fenêtre qui donne dans la cour d'honneur, emprunte une échelle dans un local d'entretien, la cale contre le mur d'enceinte, y grimpe, enjambe les barbelés et disparaît.

LES GENDARMES A SAINT-TROPEZ



Le samedi 24 avril, la BAC de Dreux arrête le conducteur d'un véhicule après une course-poursuite de vingt kilomètres ; bonne pioche, l'homme s'avère être recherché dans une affaire de criminalité organisée. Comme les magistrats de Paris sont en week-end, les flics de Dreux ne peuvent obtenir de mandat de dépôt. Ils le placent donc en garde-à-vue. Profitant du désordre dû à un incendie en ville (chez un concessionnaire de bagnoles) et du peu de personnel présent, des amis posent une échelle contre le mur du comico et ouvrent la cellule avec les clefs restées sur la porte... Victimes des railleries populaires, les chtars ont décidé de porter plainte pour harcèlement moral.



PRISONS POUR ÉTRANGERS

ÉVADÉS DE PARTOUT



Depuis plusieurs mois, les mouvements de sans-papiers se succèdent dans les centres de rétention en Italie. Ils débouchent souvent sur des évasions collectives. L'administration n'a rien trouvé de mieux pour contenir le problème que d'entasser les récalcitrants dans des chambres exigües en guise de punition. Dans la nuit du mercredi 19 au jeudi 20 mai, quarante personnes retenues dans le centre de Gradisca à Gorizia sont ainsi stockées dans une chambre prévue pour huit. Forçant la grille d'aération, ils accèdent au toit et sautent les quatre mètres de mur d'enceinte pour disparaître dans la nuit. Dix-sept d'entre eux n'ont pas été repris. Quinze jours avant, dans le même centre, neuf personnes s'étaient déjà fait la belle par les toits sans que personne ne se fasse reprendre. Pour mieux comprendre la situation en Italie, on se reportera à *Étranger de partout*, bulletin contre les centres de rétention et leur monde n°3, dans lequel on peut lire des témoignages, des tracts et des analyses autour des révoltes dans les centres de rétention italiens, espagnols, anglais et belges. On y trouve aussi un article qui analyse les grèves de « travailleurs sans-papiers » des derniers mois en France récupérées et orchestrées par les grosses centrales syndicales en mal de représentation. (etrangerdepartout@riseup.net)

BRÛLONS LES FRONTIÈRES



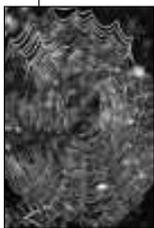
« Le contrôle s'externalise aux portes de l'Europe, en accord avec des pays tels que la Libye, la Mauritanie, la Turquie ou l'Ukraine, où sont financés des camps pour enfermer des étrangers décrétés indésirables avant même qu'ils n'aient réussi à pénétrer en Europe. En même temps, à l'intérieur de ce territoire, les frontières se disséminent, deviennent mobiles, et par là même omniprésentes : chaque contrôle d'identité peut conduire à l'expulsion. Car la frontière n'est pas qu'une ligne délimitant le territoire, mais surtout un point de contrôle, de pression et de tri. Ainsi, la rue, les transports, les administrations, les banques, les agences d'Interim font office de frontière. Les centres de rétention, comme tous les camps pour migrants, sont des bouts des frontières de l'Europe de Schengen. »
 extrait de *Brûlons les frontières*, collectif de solidarité avec les inculpés de Vincennes (liberte-sans-retenu@riseup.net).

« UN REFOULÉ. J'EN SUIS DONC UN »



Cette lettre envoyée sous forme de mail aux collectifs de soutien aux sans-papiers en France met en lumière une autre face de la machine à expulser : le retour au pays.
 « Je vis ce retour forcé pire que je ne l'ai imaginé. [...] Mon arrivée ce mercredi 5 mai 2010 (le jour où tout a basculé vraiment), je n'ai vu aucun membre de ma famille. Ni celui qui devait m'accueillir à l'aéroport (c'est-à-dire mon propre frère), ni ma mère, ni mon père, ni qui que ce soit d'autre. Le vide total ! Je suis bloqué aux alentours de l'aéroport. Sans document d'identité. Sans sous ; à part quelques dizaines d'euros que j'ai retirés par chance quelques jours plus tôt en France. [...] À l'arrivée donc, bien que descendu de l'avion librement (c'est-à-dire sans escorte), je fus récupéré par des gendarmes du « service de l'immigration/émigration ». Des pseudo-gendarmes, dirais-je. Ils m'ont placé en garde à vue pendant au moins six heures. Non pas pour vérifier mon identité ou pour je ne sais quelle procédure de reconduite mais plutôt pour fouiller dans mes affaires en espérant trouver des objets de valeur. Malheureusement pour eux, il n'y avait que des documents administratifs pour l'essentiel. Ils m'ont quand même pris quelques objets avant de me libérer, non sans m'avoir averti : « Ici, me disait un lieutenant, les refoulés sont mal vus. » Un refoulé. C'est-à-dire un reconduit à la frontière comme moi. Un refoulé. J'en suis donc un. Et c'est mal vu. Mal vu pas seulement par les concitoyens, mais aussi « par sa propre famille » renchérisait un autre agent. Car un refoulé comme moi est une honte pour la famille. Il est sale et porte la poisse. Je serais donc sale et porterais la poisse ! Qu'elle a changé, ma famille, ou plutôt mon ex-famille. J'ai composé une dizaine de numéros de téléphone. Tous appartiennent aux membres plus ou moins proches de ma famille. Sans succès. Certains d'entre eux ont même décroché, mais immédiatement raccroché en sachant que c'est moi qui suis à l'autre bout du fil. Le choc est vraiment terrible. Je me rends compte que je n'ai plus d'attaches familiales dans mon pays. [...] Je suis comme étranger dans mon propre pays. De plus, sans aucune pièce d'identité, ce qui est particulièrement dangereux ici, les pseudo-gendarmes ayant confisqué mon passeport provisoire sans aucune raison. Quarante-huit heures ont suffi pour me faire regretter profondément ce retour forcé. Je savais que ça allait être difficile. [...] Je suis vraiment perdu. Douze ans sans mettre un pied chez moi ! Dans la rue où je suis hébergé provisoirement, des kilomètres de jeunes gens désœuvrés, sales et affamés pour la plupart, s'entassent sous une température de 35°. C'est l'enfer ! »
 DIASSO KONATE

VINCENNES : UN PROCÈS POUR L'EXEMPLE



Le verdict du procès pour l'incendie du centre de rétention de Vincennes est tombé le 17 mars dernier : la juge Dutarte a suivi les réquisitions du procureur Flam en condamnant les dix personnes poursuivies à des peines de huit à trente-six mois de prison ferme. Les cinq policiers-victimes qui s'étaient portés partie civile recevront des sommes allant de 700 à 2 500 euros au titre du préjudice moral et physique. Un sixième policier attend la nomination d'un expert médical pour savoir combien les accusés devront lui verser. Deux experts ont été désignés pour évaluer les dégâts et chiffrer les montants à rembourser au ministère public pour payer un CRA neuf. Parmi les dix personnes condamnées, deux absentes au procès et non représentées sont toujours sous mandat d'arrêt et les huit autres ont fait appel, suspendant ainsi leur condamnation. La date de l'appel n'est pas encore fixée. Jamais des peines aussi lourdes n'ont été prononcées pour un incendie dans un centre de rétention en France.





ENTRETIEN AVEC LAURENT JACQUA

Laurent Jacqua est sorti de la centrale de Poissy au début de l'année en placement extérieur. Il est encore écroué pour quelques mois avant d'entamer une conditionnelle de plusieurs années. C'était l'un des quatre prisonniers qui sont venus témoigner lors du procès de l'Envolée à Beauvais (cf l'Envolée n° 19). Il est de ceux qui continuent à se battre et à témoigner pour les prisonniers. Déjà auteur de « la Guillotine carcérale, Silence, on crève », il vient de publier « J'ai mis le feu à la prison » aux Editions Gawsewitch. Il est venu plusieurs fois à l'émission de radio L'Envolée ; voici une retranscription du premier entretien, le 26 février 2010.

L'Envolée : Bonne surprise ! Laurent Jacqua vient de sortir, il est avec nous ce soir.

Laurent : J'salue tout le monde et tous ceux qui me connaissent. Je suis bien content de faire un tour à l'extérieur. J'avais décidé de venir voir *Fréquence Paris Plurielle* une fois dehors, alors je suis là.

– Tu travailles, c'est pour ça que t'as pas pu venir avant.

– J'ai les week-ends de libres, j'en profite pour voir ma famille. Là j'ai pu passer parce que j'ai le train un peu plus tard que d'habitude. C'était l'occasion de vous saluer parce que ça fait vingt-cinq ans que je vous écoute à la radio, donc je suis venu voir le décor du studio, et les têtes... Mais à la finale, vous êtes un peu fatigués quand même ! Oh ! c'est dur dehors ou quoi ? Non, sérieux, je suis content d'être là, – et faut pas oublier les gens qui sont à l'intérieur !

– Qu'est-ce qui t'a amené en prison ?

– Une agression par des skinheads, un groupe facho sorti du KOP de Boulogne qui traînait dans les années 1980 : leur jeu favori, c'était d'agresser les gens dans la rue, surtout les blacks et tout ce qui était un peu connoté... Je suis tombé sur une équipe comme ça. J'étais armé ; j'en ai tué un et blessé

un autre. C'était de la légitime défense, mais comme « la riposte n'était pas proportionnée à l'attaque », ils m'ont collé dix ans. C'est sûr que j'étais armé, mais si je l'avais pas été, c'est peut-être moi qui serais mort, et ma petite aurait été violée. Ils tournaient autour d'elle, elle était un peu typée. J'ai réagi. Est-ce-que j'aurais dû ? J'avais 18 ans ; j'ai pris dix piges, et c'est comme ça qu'en 1984 je suis entré à Fleury. Voilà comment ça a commencé.

– Tu n'y es pas resté ?

– Tu fais ton parcours : maison d'arrêt (MA), centre de détention (CD)... Comme j'trouvais que c'était une injustice, dès que j'ai eu une permission, je me suis mis en cavale. En 1985, j'ai appris que j'étais malade, contaminé par ma petite qui était toxicomane. À l'époque, on savait pas : le sida, on connaissait pas. Les tests ont été créés en 1985, et ça a débuté en prison. Je me suis fait tester pour voir, et aussi parce que je me sentais pas bien. Et paf : je ne suis pas encore jugé, et j'découvre que je suis malade ! À l'époque, on pensait qu'on en avait que pour trois ans ! C'était la peste, on pensait qu'on allait claquer direct. Imagine : j'ai 19 ans, j'apprends que je vais mourir, je suis à Fleury et je pars pour des années... La totale, ils m'ont filé ! Le p'tit paque-



tage ! Mais je peux te dire que je l'ai porté ! J'avais qu'une seule idée en tête : ne pas mourir en prison. J'avais un compte à rebours. Avec un homicide et une tentative sur les reins, tu te dis que tu vas prendre vingt ou trente ans. J'en ai pris dix, ce qui est énorme par rapport à l'histoire : la légitime défense n'a pas fonctionné. J'ai été en CD, et là, ils te donnent des permissions au bout de quelque temps : à mi-peine, etc. Un jour, je suis pas revenu. Attends : ils me donnent dix jours ! J'ai oublié l'adresse de la prison, je suis pas revenu ! Moi, on peut pas m'enfermer ; à un moment donné, l'homme peut pas rester enfermé. Dans ma tête c'était pas possible. J'étais jeune, je faisais n'importe quoi. Je me suis mis en cavale, ils m'ont rattrapé, j'ai pris deux ans et demi en plus. En 1993, je suis ressorti et je n'avais fait pratiquement que de la MA.

– T'es resté longtemps dehors ?

– Non ! J'ai pris dix ans, plus deux et demi, et finalement j'en ai fait huit pleins. Je sors à 26 ans, y a dix ans qui sont passés, j'ai rien construit. T'es pas préparé, et la société te met une gifle direct. Economiquement, y a pas d'arrangement : tu manges tout de suite. T'as pas de boulot, pas de formation, t'as rien... comment tu fais ? J'avais la rage, encore, et la maladie : y avait pas de solution. En 1993, il n'y avait pas les trithérapies, qui sont arrivées en 1996. Ça faisait déjà dix ans que j'étais malade, je me suis dit : « *Faut en finir* ». Finalement c'était un suicide social, et peut-être – par procuration – un vrai suicide. J'ai pris les armes et j'y suis allé : braquos, machins... le parcours à la con, quoi ! Enfin c'est un parcours, point barre. Chacun le voit à sa façon. Ça a été l'engrenage : j'me fais balancer, j'me fais coincer. Re-prison. T'as l'impression que tu fais quelque chose pour en finir, mais non : ils te rattrapent, ils viennent te chercher quand tu dors. Le GIGN : ils ont fait sauter la porte, m'ont saucissonné, et hop ! En MA, mon vieux ! Au mitard, en cellule !

– T'as été repris combien de temps après ta sortie ?

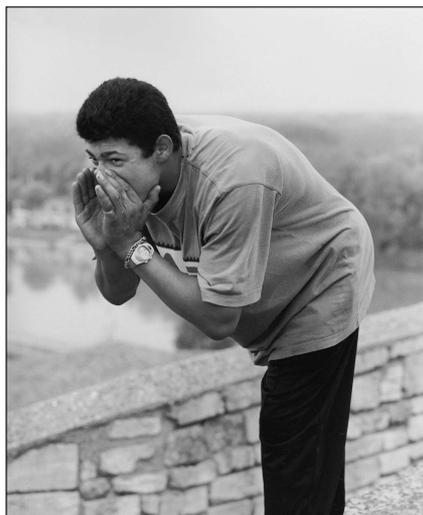
– Pas longtemps : neuf mois. Eh ouais, j'ai remis le couvert direct ! Parce qu'il n'y avait pas d'horizon. J'avais déjà perdu pas mal de temps en prison, tout ça pour sortir et pour quoi faire ? Dans mon esprit, il me restait qu'un ou deux ans à vivre : on y va, on essaye de vivre, de prendre un peu d'oseille et de profiter. C'était un peu désespéré... Et puis voilà, je suis retombé.

– Tu retombes, t'es jugé et tu prends combien ?

– Ah non ! Là, j'm'arrache avant. Moi mon truc, c'était : « *Je veux pas mourir en prison* ». Hors de question de mourir en cellule : un être humain ne meurt pas en cage – d'ailleurs personne ne doit mourir en cage, quand je vois une animalerie avec des petits oiseaux enfermés, j'ai qu'une seule envie : de tout ouvrir ! L'enfermement c'est l'enfer. Bref,

« J'AVAIS QU'UNE SEULE IDÉE EN TÊTE, NE PAS MOURIR EN PRISON »

j'ai monté un truc et je suis arrivé à m'arracher ; je me souviens plus de tout, mais tout au bluff, en tout cas. C'est la détermination qui te fait faire tout ça. Pour moi, c'était une question de vie ou de mort : quand ta vie est suspendue, tu la poses et puis t'y vas. On était deux. On a pas hésité : prise d'otage, enlèvement, séquestration, et on est partis. On l'avait joué fine, quand même, avec mon pote. Après c'est une cavale qui commence, et la cavale c'est super-dur. Donc braquos, course-poursuites, etc. Je me fais péter quatre mois après, juste avant un braquage. Les troupes d'élite sont venues nous chercher, ils se sont dit : « *C'est des fous* ». Il fallait nous serrer, nous remettre au placard rapidement. A Beauvais, au commissariat, j'me retrouve dans la cage et j'me dis : « *J'suis mort !* ». Tu t'arraches qu'une seule fois, et après tu sais ce qui t'attend : des années de souffrance.



Quand ils t'ont rattrapé, tu te dis qu'ils vont te tuer ! En plus, j'avais enlevé un surveillant-chef... t'imagines que quand j'arrive, ils m'attendent ! Mais il faut tenir. Avec les braquos plus l'évasion, plus tous les autres braquos – parce qu'y en a quelques-uns où on a été retapissés, on a fait ça à la sauvage des fois –, faut pas rêver... Je me suis dit : « *Je sors plus. Là, ils vont me coller gros et là, je vais crever au placard* ». C'était en janvier 1995. Quand tu tombes, t'es déjà pas content, mais quand tu sais que c'est la peine de mort derrière... Dans mon esprit, j'étais dans le couloir de la mort – d'ailleurs j'y étais, vu que j'ai toujours été en sursis.

– Tu prends combien, en 1995 ?

– Avec tous les jugements et toutes les instructions, j'prends cinquante-neuf ans en plus, cinquante-neuf ans, c'est important, hein ? Et je viens de faire huit ans ! Tu vas en garde à vue, tout ça, et quand t'arrives c'est le mitard ! Eh oui, je viens de m'arracher, donc c'est quarante-cinq jours au mitard, et après l'isolement pendant des années ; la punition. Avec des transferts tous les trois mois. Ils te font un truc de fou, qu'il faut supporter pendant des années. Après t'as plus

« MÊME UN DICTATEUR NE FAIT PAS UNE PEINE COMME ÇA »

la santé : avec ce traitement, en 1996 je pesais quarante kilos, j'avais zéro T4, j'étais au quartier d'isolement (QI) de Nantes, et j'ai failli crever tout seul comme un clébard. T'es au placard, tu te dis que la mort sera un soulagement ; tu baisses les bras. Physiquement, j'en pouvais plus : j'm'étais arraché, j'avais tout fait pour ne pas avoir ce sort-là, mais quand la maladie te rattrape, mon pote, t'es cloué au mur. Tu sais que c'est la fin et qu'il n'y a plus de solution. Y avait une toute petite fenêtre dans une grande cellule, mon lit, une table et un placard, stop. J'étais en train de crever là-dedans, oublié du monde entier. Robinson Crusoë, lui, il voyait la mer, les oiseaux... Moi je voyais juste un pigeon sur la fenêtre, et il était en train de crever, lui aussi : on était solidaires, tu vois ? Ils me faisaient tourner à Angers, à Nantes, j'en pouvais plus, j'en avais marre... Là, la prison, elle te tue, elle t'exécute, et tu le sens vraiment.





« EN PRISON, TU TE LÈVES ET TU TE BATS, CONTRE LA PEINE,
CONTRE LA JOURNÉE, CONTRE TOUT »

C'est une mort lente, pas une mort instantanée : elle vient tranquillement. T'as pas le choix. J'sais même pas comment le décrire tellement c'est le fond du fond. Ça faisait trois piges que j'étais au QI sans voir personne, pas de parloir, que dalle, pas de mandat, rien. J'en étais au moins à trente transferts. Là, mon pote, si t'as pas la force, tu glisses. Un dimanche, je pisse du sang : t'as plus de défense, tu perds tes dents, tu chies partout, tu crèves

quoi ! Y a une infirmière qui passe et qui appelle SOS-Médecin.

J'suis dans le gaz, et j'vois un mec

arriver en costume-cravate : je comprends rien ! Il me voit, et il dit : « *Mais qu'est-ce qu'il fait dans cet état-là ? Faut l'amener tout de suite aux urgences ! Il a les poumons touchés, il faut le dégager !* » Là, les matons disent : « *Ah non ! Il est DPS, nous ne pouvons pas. Il nous faut une escorte, il faut attendre demain.* » Le lendemain j'arrive à l'hôpital et ils s'occupent de moi. Ça m'a fait bizarre qu'on s'occupe de moi, soudain c'était doux. J'y croyais pas. J'étais pas au paradis non plus, mais j'étais tellement dans le gaz. Le matin j'voyais les infirmières et c'était : « *Vous voulez quelque chose ?* » Comme si j'arrivais dans l'humanité ! L'humanité

ça existe : voilà l'effet que ça m'a fait tellement j'étais décalé, un peu dans le coma aussi, donc peut-être que je l'ai rêvé... Si ça se trouve y avait personne ! Bon, ils me soignent de ma pneumocystose en me vidant les poumons, parce que sinon t'arrives plus à respirer et tu crèves. Comme t'as plus de défenses immunitaires, c'est infection sur infection. Au bout de cinq jours ils m'ont ramené au QI direct ! Là j'leur dis : « *Hé ! Faut me sortir du QI, j'en ai marre : vous avez vu dans quel état je suis ? J'pèse quarante kilos ! C'est bon, j'vais pas m'arracher comme ça !* ». Avant, j'savais pas qu'avec une grippe ou un truc comme ça tu pouvais te la glisser.

– **Il n'y a pas eu un médecin pour dire que ton état n'était pas compatible avec la prison ?**

– Aucun ! Compatible avec le QI, tu veux dire. Ils te signent le papier sans problème... Ils sont tous complices, à part quelques exceptions, parce que c'est la même machine.

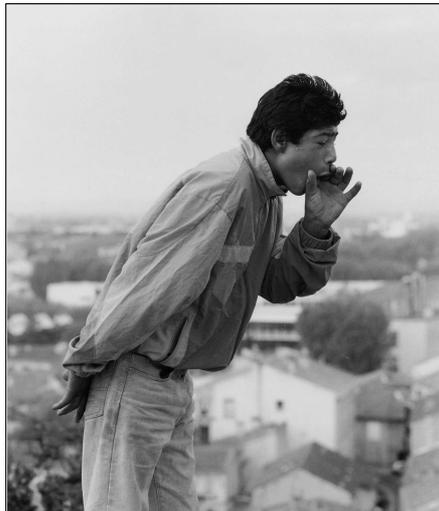
– **Avant 1994 tous les médecins étaient de l'AP, après ils sont venus de l'extérieur. T'as vu un changement ?**

– Ouais, y a eu un p'tit changement, mais ça reste la prison. La prison n'est pas un hôpital ! C'est un peu comme si on améliorerait la guillotine. On va mettre plein de soignants pour s'occuper des mecs en prison – mais, putain, faites-les sortir, alors ! Les malades n'ont pas à être en prison, point-barre ! « *Faut améliorer les infirmeries ?* » Non : les malades, faut les sortir ! Je ne vais certainement pas plaider pour

plus d'infirmières ou de machins. J'demande à sortir de ce QI quand même : un peu de compassion, tout de même... Tu parles ! Transfert et hop ! J'ai encore tourné pendant des années. Heureusement que les trithérapies sont arrivées en 1996 : c'est ce qui m'a sauvé. Mais limite : j'ai mis cinq ans de convalescence à reconstituer mes défenses immunitaires.

Tout ça dans les conditions du placard, des transferts et des jugements ; parce que même si t'es malade et que tu vas mourir, ils te mettent quatorze ans pareil, sciemment, en sachant que tu vas crever

au placard. Est-ce que cette condamnation vaut le fait que j'ai volé de l'argent ? Quatorze dans la tête ! Après, dix ans en plus ! Et puis quinze, et ainsi de suite ! Genre tu sors pas. À un moment donné, cela n'a plus de sens. J'suis arrivé à un total de trente piges après la compression. Même un dictateur ne fait pas une peine comme ça ! Il y a que les mecs comme nous ! Aujourd'hui, on n'imagine pas ce que ça veut dire, trente ans. Même dix ans, même cinq, c'est déjà de la folie. Bien sûr il y aura toujours quelqu'un pour dire : « *Il faut bien les condamner !* », mais par rapport à l'enculerie du monde dans lequel on vit... Coller des peines de trente ans ! Y a de la proportion à avoir ; on peut regarder les peines qu'ils prennent dans les pays nordiques...



– **Et maintenant il y a la rétention de sûreté... La perpétuité réelle...**

– On y vient. Non seulement ils ont collé des peines de trente ans à plein de gens, mais ça leur suffit pas ! Ils veulent la vraie, vraie perpète : perpète plus ! Quand les prisonniers ont fini leur peine, il faut qu'ils en fassent encore une, faut pas qu'ils sortent : faut la rétention de sûreté... Et les hôpitaux : « *Ah ! Ils sont malades ? Eh ben on va faire des hôpitaux-prisons, comme ça on est tranquilles : ils sortiront pas !* » C'est comme le coup de

refaire les cellules : on va mettre les douches dedans, comme ça y aura même plus besoin de sortir. Tout est comme ça. Ils sont en train de tout fermer, de tout bloquer. En 2003, ils disaient que dans les centrales, il fallait enfermer en cellule : t'es déjà en centrale ! Attends ! Imagine, enfermé dans une cellule dans une centrale ! Tu sais comment c'est foutu, une centrale sécuritaire ? Tu sors pas ! Alors si t'as pas une petite vie à l'intérieur, ne serait-ce que pour respirer...

– **C'est ce qu'ils ont fait à Arles : le système d'une maison d'arrêt dans une centrale...**

– Ouais, tu prends trente ans, et malheureusement il faut les faire. Quand en plus t'as pas une tune... Parce qu'il y a plein de gens qui n'ont pas une tune en prison ; ils sont obligés d'aller bosser, de se démerder tout seuls. C'est les pauvres

qui sont au placard, les malheureux, et c'est à ces mecs-là qu'on met des années. Ça rassure le peuple, tu comprends ? Les mecs qui font des années, ils sont abandonnés de tout le monde. 30% ont des parloirs, les autres sont obligés de taffer pour 200, 300, 400 euros par mois pour survivre pendant des siècles ! Parce que faut dire la vérité : trente ans c'est des siècles, c'est insupportable. Je me suis arraché parce que j'ai jamais accepté. A la finale, ils m'ont fait faire seize piges plein pot – mais bon, je les ai faites en marche arrière ! Faut résister, quoi.

– Tu as fais plusieurs centrales ?

– Neuf ans de MA et six, sept de centrale : Moulins, Clairvaux, « **DANS VINGT ANS, C'EST CENT MILLE LASCARS QU'ILS VONT Y METTRE** » Poissy, Saint-Maur... à peu près toutes, en fait, sauf Saint-Martin-de-Ré, Ensisheim, et Lannemezan parce que mon associé y était. Ils ne nous ont jamais remis ensemble parce qu'ils avaient peur qu'on recommence ! J'ai fini à Poissy. J'ai fait les deux tiers de ma peine parce que c'est comme ça en cas de récidive légale, et tu as la peine de sûreté en plus, et puis l'aménagement de peine est arrivé, et là je suis dehors. Comme quoi j'ai de la chance. Je dis toujours : « *J'ai de la chance* », alors que j'ai pris trente ans... » Putain de chance ! N'aal el-dîn la chance !

– Aujourd'hui t'as l'air en forme, on dirait un jeune homme. Comment on tient si longtemps en prison ?

– Il faut rester debout quoiqu'il arrive. C'est marche ou crève. Il faut tenir. Tu tiens ou tu tiens pas. Il faut résister, rien lâcher, faut se battre. Il n'y a que ceux qui combattent avec force qui réussissent, en fin de compte. Je l'ai remarqué au cours de toutes ces années : j'ai vu des mecs craquer parce qu'ils ne se battaient pas. Psychologiquement, ils ne tenaient pas, ou ils devenaient fous. C'est un combat quotidien. En prison, tu te lèves et tu te bats. Contre ta peine, contre la journée, contre tout... Il y a aussi une discipline à avoir : faut faire du sport, pas se laisser bouffer.

– Tu t'es toujours battu à l'intérieur et tu l'as toujours fait savoir à l'extérieur...

– Oui, j'ai fait un site, un blog... J'ai toujours fait en sorte d'avoir un lien avec l'extérieur, de pas me laisser enfermer. Au départ je me suis évadé et j'ai fait des tentatives. J'ai toujours résisté d'une manière ou d'une autre, mais après t'es cerné, ils t'usent et t'as plus les moyens, alors tu prends ton stylo, t'essayes de faire des textes, t'écris un bouquin. Ça a porté ses fruits, avec des années de discipline et d'écriture. J'ai tenu un blog pendant quatre ans, sans concession. C'est aussi entré en ligne de compte pour mon aménagement de peine, donc ça a aussi contribué à ce que je sorte, mais c'est toujours dans la même esprit de résistance. Et ça se ressent dans tout, même dans le physique ! Tu lâches rien, tu es en forme malgré tout ce qu'ils peuvent écraser sur tes reins. Je peux le dire ; j'ai quand même pris trente dans la tête, j'ai été dans les QI... Ils ont vraiment essayé de me briser. Ceux qui sont dans cette situation en ce moment, il faut qu'ils résistent parce que ça en vaut la peine, même si c'est dur et que tu n'en vois plus le bout. Aujourd'hui je suis là parce que j'ai tenu. Même si c'est dur, il faut pas baisser les bras, parce

que le miracle peut arriver deux secondes après. Parfois ça passe, et parfois ça passe pas, il faut pas se raconter d'histoires. Y en a, ils sont en train de les clouer pendant des années, c'est dur. On peut parler de Philippe El Shennawy : le pauvre ça fait plus de trente ans qu'il est en prison, putain ! ça n'a plus de sens ! Il arrive à soixante ans ! Et plein d'autres, bien sûr, j'avais pas faire la liste, on les connaît. Qu'est-ce qu'ils ont fait de plus ? Papon, il est sorti : il faisait du smurf dans son jardin !

– Mais il était sorti sur une chaise roulante ! (sourires)

– Ouais, mais après y a eu un miracle : il s'est levé. Je l'ai vu sortir à la Santé. Je l'ai même vu à l'hôpital de Fresnes, j'avais voulu lui foutre des coups de pompe dans sa porte !

Tu te rends compte que pour le faire sortir, Badinter a dit : « *Il y a eu crime contre l'humanité, mais l'humanité doit prévaloir sur le crime aujourd'hui.* » Et pour nous, ça marche pas ? Moi, je suis passé deux fois en suspension de peine pour cause de maladie : rien ! Les deux fois, ça a été : « *Non, toi tu restes au placard.* » Y a un truc qui déconne.

– Les experts arrêtent pas de jacter de la prison, c'est le gros sujet à la mode...

– Ils ne connaissent rien de ce que c'est, la prison, et ils en parlent comme s'ils y étaient allés, ils sont à l'ouest. En plus, ils n'ont pas une tune : j'te rappelle que pour les indigents, c'est un rouleau de PQ, une savonnette et une petite bouteille d'eau de javel ! Ils en construisent, des prisons, ah ça ouais, avec les financements et tout, mais pour améliorer les aménagements de peines avec des psys... Parce que faut arrêter de construire des prisons, il faut faire sortir les gens... Eh bien non, tout le contraire : ils construisent des prisons, et après il n'y a pas de suivi : pas de psys, pas de machins... Ils contruisent que des cellules, c'est que du béton, et ils y mettent de plus en plus de gens. Dans vingt ans, c'est cent mille lascars qu'ils vont y mettre... Ils préparent la société à ça, ils préparent les places : ils ont un plan dans la tronche.

– Tu vois une grosse différence entre le moment où tu es tombé et maintenant ?

– T'imagines : je rentre dans les années 1980 et je sors en 2010. Franchement, je ne sais pas comment t'expliquer, mais ils ont tué tout le monde : l'esprit de lutte, de résistance, où il est ? C'est choquant, quand même ! ça parle : « *La prison, on va faire des choses* », comme Botton, là, avec ses « prisons du coeur » ! A partir du moment où ils laissent parler des gens comme lui pour dire que des conneries, y a rien qui va changer. Faut arrêter de vouloir améliorer les prisons. Dix ans de cellule c'est déjà trop ! Un animal, dans une cage, il se laisse mourir, alors un être humain... Ils n'ont aucune notion de ce qu'est l'enfermement : ils disent « les prisonniers », « les détenus »... C'est d'abord un être humain qui est enfermé dans une cellule 24h/24 pendant des années. Mais c'est une torture ! Imagine qu'on t'enferme dans une pièce comme ce studio pendant un an, et on te dit : « *Tu restes là.* » Tu ne deviendrais pas barjot au bout de trois heures ? Tu peux pas aller chercher ton paquet de cigarettes, tu peux pas aller téléphoner... Tu



« EN PRISON, TU TE LÈVES ET TU TE BATS, CONTRE TA PEINE,
CONTRE LA JOURNÉE, CONTRE TOUT »

deviens pas fou, au bout d'une journée. Vingt-quatre heures... trente ans, trente ans comme ça, comment tu fais ? Ben, je sais pas, tu t'accroches, si t'as pas de force. T'as plus rien. C'est eux qui décident, pas toi. Et t'attends...

– Tu dis qu'ils n'ont pas de notion de l'enfermement, mais est-ce qu'il ne s'agit pas de vengeance ?

– Houla, on rentre dans le domaine politique... Moi, je ne suis pas un politique, t'as vu ? J'ai ma vision des choses, et l'enfermement, c'est la pire des souffrances. On prend quelqu'un, on l'enferme pour X raisons. Il n'y a plus rien qui lui appartient. Même le temps ne lui appartient plus. On t'enlève le temps, la dignité, on t'enlève tout. Y a pas pire que la privation de liberté. Est-ce qu'ils en ont conscience, de cette souffrance ? Forcément, il suffit de lire des bouquins pour le savoir. D'ailleurs, c'est ce que je dis dans mes textes, ce sont des textes humains. Ce que je n'aime pas, ce sont les gens qui font de la théorie sur la prison. La prison, tu la vis ou tu la vis pas. Tu sais ce que c'est ou pas. Et quand tu ne sais pas, eh bien il faut pas en parler. Si tu n'as pas fait quelques années, ou même quelques mois, eh bien ne parle pas, parce que tu ne sais pas ce que tu vas

raconter, tu ne sais pas ce que c'est d'être dans une cellule, enfermé, ou dans un mitard, un QI... C'est comme les accouchements : une femme qui ne l'a pas vécu ne pourra jamais imaginer ce que c'est. La prison, c'est la même chose. C'est quelque chose que tu ressens. En plus, chacun ressent la prison à sa manière : tu as des gens qui ne vont pas la supporter et qui vont se suicider. Regarde Treiber : ils disent tous qu'il s'est suicidé. Mais pourquoi ? Parce qu'il était en train de subir un régime de QI, DPS (détenu particulièrement signalé), etc. Tu sais que c'était un mec de la forêt ? Il se retrouve dans un cube de béton avec toutes les mesures de sécurité de Fleury : le mec, il a craqué !

Il a pétié les plombs, il a cru qu'il allait être comme ça pendant des années. C'est le régime de détention qui l'a poussé au suicide. Certains arrivants sont vraiment choqués par la prison, le choc carcéral : ils se tuent. Ils se tuent parce que la prison c'est violent. Treiber, ils l'ont mis quarante-cinq jours au mitard pour commencer, après il s'est retrouvé au QI et tout ça... tout seul, parce qu'il est isolé total. Il ne pouvait pas tenir. Attention, nous on a passé des années comme ça, et quand je vois que le mec s'est tué, je me demande comment on a résisté à un truc pareil. Lui, il s'est accroché direct. Il n'a trouvé qu'une seule porte de sortie. Je ne sais pas comment dire, je viens de faire vingt-cinq ans : vous dites que j'ai l'air en forme mais j'en ai chié. J'ai souffert. ça a été dur. Un jeune à qui on met deux, trois ans, c'est déjà dur.

« MÊME LE TEMPS NE LUI APPARTIENT PLUS »



– À Orvault y a un jeune de 16 ans qui s'est pendu...

– Ouais, c'est une série... ils ont dit que c'était le jeu du foulard. Tu plaisantes ou quoi ? Tu crois que les mômes vont te tuer pour le jeu du foulard ? La prison c'est dur, et les mômes ne supportent pas. Ils ont quinze ans, treize ans, et ils les mettent au placard. L'enfermement, c'est ce qu'il y a de pire ; même à ton pire ennemi, il ne faut pas le souhaiter. Il y en a un qui meurt tous les trois jours. La prison, c'est une usine à provoquer des suicides. Alors qu'est-ce qu'il y a ? Des draps en papier ! Mais si le type veut mourir, il meurt. Donc s'il y a un problème, c'est la prison. Pourquoi ils décident de se foutre en l'air ? Un môme de 13 ans ou un vieux de 60 ans, ou n'importe qui... Le passage à l'acte se fait à cause du régime de détention actuelle. C'est pas les détenus qu'il faut essayer d'machin, c'est la prison qu'il faut changer.

– Tu dis qu'il faut la changer, mais tu penses qu'il peut exister une bonne prison ?

– Moi, je dis qu'il faut faire sortir les gens. Je ne veux pas d'amélioration de la prison. Si tu l'améliores, c'est que tu es d'accord avec la prison. Il faut faire sortir les gens en aménagement de peine. Les jeunes, faut les amener à l'école. Ils ont les moyens de construire des sous-marins et ils ont pas les moyens de faire ça ? Tout le monde s'en fout. J'ai remarqué un truc quand je suis sorti : j'essaye de bosser, je ne suis pas sorti pour ne rien faire. J'ai cette expérience-là, donc je m'en sers : je suis expert-prison dans les associations, c'est con, hein ? Mais j'ai BAC plus vingt-cinq ! J'essaye de faire ce que je peux. On a essayé de faire sortir un mec qui était en suspension de peine, il allait crever : Guy Engluemen. On a fait des communiqués de presse et tout. Il est sorti. Ça me fait plaisir, j'essaye de me démerder.

Putain ! J'peux pas laisser tomber les gens et oublier la prison comme si de rien n'était, sinon t'as fait tout ça pour rien. Il faut faire sortir les malades, les vieux, les gens qui sont fous. Qu'est-ce qu'ils foutent au placard ? Les aveugles ! À Poissy, au deuxième étage, t'as que des alités ! Qu'est-ce qu'ils foutent là ? Ho ! C'est des êtres humains ! Tu te rappelles le coup du caniche ? (cf *L'Envolée* n° 19) Dans l'échelle sociale, tu sais où il est placé, le détenu ? T'as les pontes, ceux qui sont au-dessus, la reine, le roi, les valets, les ministres et tout ça, après t'as les bourgeois, après tous les prolos, qu'ils sont en train d'attraper aussi... après les pauvres, les chômeurs, les chômeurs pauvres, les sans-papiers, les immigrés, les animaux. Là, ça commence à grouiller de partout ! T'as les reptiles, les cafards, etc. En dessous de tout ça, t'as les détenus. On en a rien à foutre de ces gens-là, on est en dessous de l'animal

domestique... Si jamais des gorilles se font décimer dans un pays africain ou si un dauphin se fait assassiner par des Japonais, le monde entier va se lever, faire de la solidarité, donner des sous. Pour remettre l'orque Willy à la mer après sa carrière cinématographique, ils ont dépensé des millions de dollars, pour l'amener dans la mer arctique, pour qu'il nage et tout ! C'est pour ça que je peux plus voir un caniche, avec toutes ces merdes de chien, en plus. Là d'où je sors, il n'y en avait pas, mais dehors y en a partout ! Tous ces clébards, tous ces chihuahuas machin, la société c'est ça ? Dans les magasins, il y a des rayons entiers de Canigou, que des trucs liés à l'industrie de la bestiole... et t'as des gens qui sont en train de crever en cellule. Ils leur donnent la barquette. Le mec qu'a pas d'oseille et qui prend trente ans, il bouffe de la merde pendant trente ans ! Après ils disent : « *Pour les suicides, on va améliorer...* » C'est du flan, tout ça, il y a rien qui s'améliore : ça empire !

– Dehors, entre les années 1980 et 2010, tu as vu un gros changement, nous aussi on l'a senti... Tout à l'heure, tu disais : « *y a plus de couleurs dehors, tout est gris, uniforme.* » – Il y a des choses qui sont restées jolies quand même. Mais c'est vrai que sur le front social, il y a un gros problème...

– Et à l'intérieur ?

– L'évolution ? Ah, c'est de plus en plus dur ! Ils préparent le fait de ne plus laisser sortir personne : ils construisent des hôpitaux-prisons, des établissements pour mineurs (EPM), des centres pour les fous, etc. Les fous, ils les mettent en prison. Les malades, ils les mettent en prison. Les chômeurs, ils les mettent en prison. Ceux qui ont un défaut de permis, ils les mettent en prison. Et puis tout ceux qui vont pas être contents, ils vont les mettre en prison ! Donc ils augmentent le nombre de places. Plus le choc économique va être grand, plus les prisons vont se remplir. Les pauvres d'hier sont les détenus d'aujourd'hui, et ainsi de suite. On va arriver à des classes qui étaient aisées et qui finissent au trou. Du coup, y en a qui se suicident, comme à France Télécom, parce qu'ils sont à bout. Et après ? Ils vont tuer leur père, leur mère, leurs enfants et ils vont se retrouver au placard. Il y a quinze ans de ça, ils regardaient *Faites entrer l'accusé*. Maintenant c'est eux qui vont en prison. Il y a parfois des trucs graves qui se passent en prison, comme le mec qui s'est retrouvé à Rouen pour défaut de permis et qui s'est fait égorger par son codétenu. C'est comme les mecs qui arrivent à Fleury et qui n'ont jamais rien volé, t'imagines ? Maintenant, si tu payes pas tes impôts, tu vas direct au placard. Ils ont durci les lois, tout va dans ce sens-là. L'industrie des chaînes a de beaux jours devant elle. On est frits. La prison, ça se durcit.

La rétention de sûreté, c'est quoi ? Les mecs finissent leur peine, et ils recommencent une autre peine ! Eux, ils décident de la dangerosité. On ne sait pas comment ils experti-

sent ça. Mais s'ils décident que t'es dangereux, comment tu fais ? S'ils décident de ne pas t'enlever ton DPS ? Comment tu vas prouver que t'es pas dangereux ? C'est eux qui décident, c'est un prétexte. Le sécuritaire c'est le prétexte à tout, c'est la porte ouverte à tout : « *Pour des raisons de sécurité,*

nous avons été obligés de le maîtriser. Ah ! Il s'est étouffé ? » Ça veut dire que c'est pour sa sécurité qu'on l'a étouffé ! On met quelqu'un en

prison même s'il est fou : « *C'est la sécurité !* » En ce moment, ils parlent de ceux qui ont des problèmes psychiatriques et qui tuent des gens, qu'il faut enfermer ou pas enfermer, etc. Ils font peur : « *On les enferme pas, on peut pas les juger, mais il faut bien les mettre quelque part.* »

Donc ils les mettent au placard... Imagine tous ceux qui sont au fond du trou en ce moment et qui ne voient pas le bout de leur peine. Putain ! Mais dans cinq, dix ans, comment on va faire ? T'as vu les condamnations qui tombent ? Maintenant ils te distribuent des vingt-cinq ans... Dans les années 1980, je me rappelle que si tu prenais dix ans c'était le tunnel, tu disais : « *Holalala ! Dix ans !* ». Maintenant t'en prends trente et on dit : « *Il a pris trente, ouais ouais voilà.* – *Ah, il a pris que vingt-cinq, vingt...* – *Mais ça va, il s'en sort bien.* » On perd la notion du temps : « *Il va faire quinze ans, douze, treize...* » Si tu y arrives, mon pote ! Cinq ans ferme, c'est une vie ! Regarde, ça va faire deux

mois que je suis dehors et j'ai l'impression d'avoir vécu dix ans, tellement les choses vont vite, tellement ça bouge. Mais cinq ans ! Même un an, tiens ! Et puis il y a cette notion de la peine, parce qu'il faut retrouver le sens des mots : la peine ! Une peine de prison, la pénitence, la souffrance... C'est pas rien, il ne faut pas croire les mecs qui vont en prison et qui se la font belle, non ! La prison, c'est la prison : la famille qui souffre, les liens familiaux cassés, toi qui fais souffrir ta famille ; c'est tout ça. Il faut aussi parler des femmes

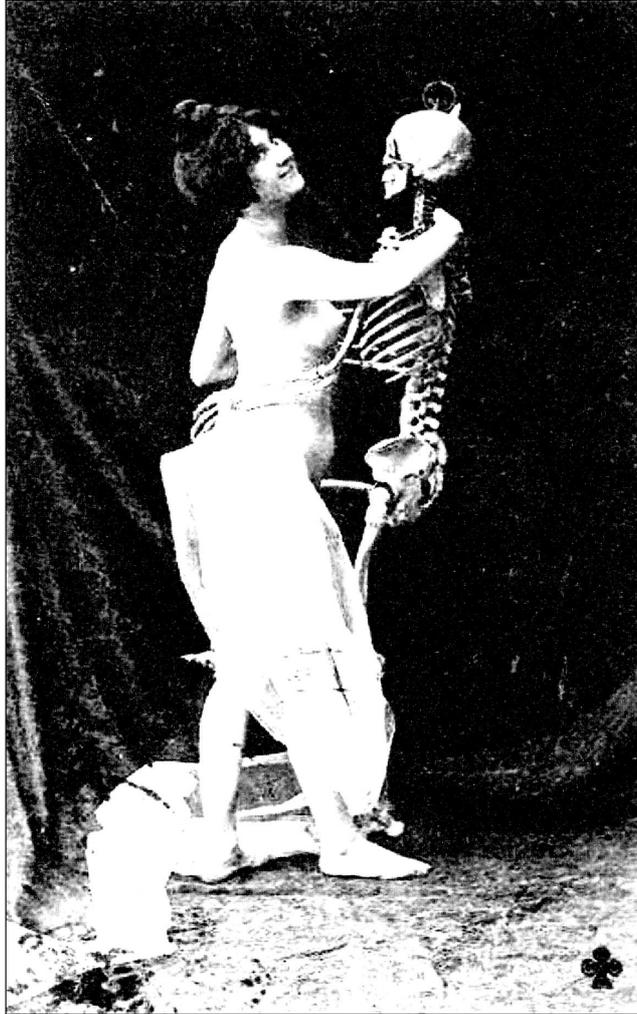
qu'ils mettent au placard, parce qu'on les oublie : elles sont 4%. Je me rappelle du film *Femmes de Fleury* de Jean-Michel Carré, il avait

fait des putains de reportages sur des malheureuses, des filles toxicos... Y en avait une qui s'appelait Laurence. Je lui ai dédié mon bouquin. Elle est morte parce que la société s'en bat les couilles. Comme j'te disais tout à l'heure, avec les gorilles et les dauphins c'est le monde qui se lève, et d'un autre côté il y a des gens dont on a rien à foutre. Ça me rend dingue, donc j'essaye de faire ce que je peux. Je suis venu ici parce que vous avez toujours été solidaires avec nous, donc c'est par politesse. J viens comme j'étais venu à Beauvais pour vous soutenir parce qu'il ne faut jamais oublier les gens qui nous ont fait du bien (cf. *l'Envolée* n° 19). Faut pas oublier les gens qui restent à l'intérieur non plus... selon les moyens. Moi je suis cerné aussi, j'peux pas faire comme je veux, mais j'essaye de dire ce qui se passe par le biais des associations. Si on m'entend pas, au moins je l'ai dit. Il faut essayer de faire quelque chose pour qu'on fasse sortir les gens.

« PLUS LE CHOC ÉCONOMIQUE VA ÊTRE GRAND, PLUS LES PRISONS VONT SE REMPLIR »



« LES PAUVRES D'HIER SONT LES DÉTENUÉS D'AUJOURD'HUI »



SOIN À PERPÈTE

SOIGNER À VIE ET LAISSER CREVER

La prison tue à grand ou à petit feu : on n'y est pas pour être soigné. Quand un prisonnier a des problèmes de santé, les prestations médicales – quand il y en a – sont dérisoires. En prison, on crève du sida, du cancer, on a les dents pourries, on perd ses cheveux, et quand on va vraiment trop mal, on est prié de mourir dehors. Les témoignages de Laurent Jacqua et de Kaoutar viennent s'ajouter à une liste déjà longue. Le soin est principalement un leurre qui vient masquer les différents exercices du pouvoir médical. Il participe pleinement à la mise en place et au développement des centres de rétention de sûreté en Europe : nos amis suisses sont très avancés dans ce domaine, qu'ils nomment crûment « internement à durée interminée ». Il se met totalement au service du pouvoir pénitentiaire et judiciaire dans la création des UHSA, apportant l'alibi du soin psychiatrique à l'enfermement des prisonniers « fou dangereux ». Éternels nouveaux monstres du quotidien dont personne ne veut sentir l'étrange familiarité.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS DE LAURENT JACQUA SUR LA MÉDECINE EN TAULE

« SI JE PRENDS LA PAROLE AUJOURD'HUI, C'EST POUR LES MECS QUI SONT EN TRAIN DE CREVER DANS LES CELLULES »

SUR LA SOUFFRANCE ET LES SOINS

Dans les prisons françaises, personne n'est soigné : au niveau psychiatrique, au niveau médical, à tous les niveaux. Tout ça c'est du placebo. Ils n'ont ni le matériel, ni les moyens, ni le personnel, et ils racontent que tout va bien. Dans les prisons, c'est une hécatombe : que ce soit en centrale ou dans les maisons d'arrêt, avec la surpopulation et tous les problèmes de soins, les gens ne peuvent pas être soignés ; la population pénale est abandonnée totalement, c'est clair et net.

Les toubibs voient les gens qui viennent à l'infirmerie ; ils parlent de leurs petites visites, des petits soins qu'ils donnent, mais l'intimité de la prison, la vraie souffrance de la prison, qui la connaît à part les prisonniers ? Eux, ils ont une idée de la souffrance très éloignée ; ils la connaissent pas ; y a que le détenu qui connaît la souffrance de l'enfermement, du corps dans l'enfermement ; le rapport à la prison, il est physique avant d'être intellectuel, parce que c'est avant tout ton corps qui est prisonnier, qui ressent la violence des murs et il somatise... J'ai vu des mecs en bonne santé détruits par la prison – et tu le sais que lorsque tu le vis. Ils disent : « *C'est vrai, y a des problèmes, mais c'est une population fragile, c'est des malheureux* »... C'est vrai, c'est des pauvres, mais c'est toujours condescendant : c'est jamais la faute de l'administration, de l'enfermement – c'est toujours la faute du détenu s'il est malade, s'il se suicide. La prison tue – et elle rend malade. La pri-

son, elle est radioactive, c'est Tchernobyl ; une fois à l'intérieur, t'as tout qui se barre : les dents, les cheveux... t'as les cheveux blancs qu'arrivent, les femmes ont plus leurs règles... La totale. Normal, c'est une souffrance. Les gens se rendent pas compte : vingt-trois heures par jour en cellule, et ça pendant des années, c'est une torture.

En plus, la nourriture suit pas : faut voir ce qu'on bouffe au placard ! Les mecs qu'ont pas une tune – et y en a beaucoup, avec l'augmentation de la population pénale, qui peuvent pas travailler parce qu'y a pas de travail – ils bouffent la barquette, et au bout de six mois ils perdent tout : leur santé, etc. Et quand ça dure des années...

Des exemples : le mal de dents, c'est ce qu'il y a de pire. J'ai vu des mecs souffrir pendant des années parce qu'ils avaient des appareils bidons.

« LA PRISON, J'Y AI SURVÉCU, ALORS JE LES METS AU DÉFI : JE MOUCHE ET JE COUCHE TOUS CEUX QUI VOUDRAIENT ME LA RACONTER »

Et à Moulins, faut voir comment c'est fait : les plafonds rabaissés, les cellules avec des murs épais comme ça... quand il fait quarante degrés dehors, tu crèves – et au QI (quartier d'isolement), c'est pire encore. Quand un mec se retrouve au QI, qu'il a un statut de DPS (détenu particulièrement signalé) et qu'il est transféré tous les trois mois, son dossier médical, ils le retrouveront jamais – et quand il est perdu, tu n'es plus rien ; plus d'analyses médicales. Ça, c'est de la souffrance ajoutée à la peine.

Une fois, après une tentative d'évasion à Metz – je l'ai fait parce que j'étais malade, désespéré – je me retrouve à Fresnes, ils me mettent au mitard : privation de nourriture, isolement total, pas de promenade... j'ai vingt T4. Dehors, je fais ça à un malade du sida, je prends vingt piges ; en prison, ils ont le droit. À l'époque, je pouvais pas rester debout et ben, ils m'empêchaient de m'asseoir sur le matelas mais comme je tenais pas debout, je m'asseyais quand même, alors ils ont retiré le matelas. « Vous savez que je suis malade, et vous faites ça ? » Ils en ont rien à branler.

T'as pris trente ans, t'es malade, t'as le cancer, t'es vieux, tu sais pas quand tu vas sortir – et en plus on te dit : « *Ferme ta gueule, crève en silence* » ! J'ai pas été condamné à être torturé comme ça ; la prison, c'est un instrument de torture. J'y ai survécu, alors je les mets au défi : je mouche et je couche tous ceux qui voudraient me la raconter.

À Bois-d'Arcy, y avait un Africain qui croyait qu'on avait marabuté ses barquettes, il ne les prenait plus, mais il n'avait pas d'autre bouffe, et ça a duré des mois ; un jour, un maton est entré dans sa cellule et le mec était allongé par terre, mort de faim. Ils en ont rien à foutre. À Moulins, y en a qui veulent plus sortir du mitard, y en a un qu'a pas voulu en sortir pendant cinq ans!

Y a des milliers de gars qui sont abandonnés totalement.



« LES TOUBIBS ACCEPTENT L'INACCEPTABLE ET DEVIENNENT DES MATONS, DES FLICS »

SUR LA COMPLICITÉ ENTRE LE POUVOIR MÉDICAL ET LA MATONNERIE

Vous savez comment ça se passe, une extraction pour un DPS ? Moi, j'ai eu une opération pour une hémorragie, je devais être opéré de la jambe... déjà, ils te foutent à poil, te passent à la fouille, te mettent les entraves aux pieds et aux mains, et on part en convoi jusqu'à l'hôpital ; une fois arrivé, tu dois leur expliquer tes problèmes de santé – donc le secret médical, il va faire une promenade ! Quelques toubibs refusent ; j'en ai vu un à la Santé, je vais dire son blase : Silberman. La dernière fois que je l'ai vu, c'était à Cochin, pendant une extraction. Y avait des matons avec un mec attaché, et je voulais voir s'il respectait le secret médical. Il l'a respecté : il a fait sortir les matons pour la consultation. Bravo ; mais ça en fait un sur des centaines de médecins que j'ai vus.

Tous les autres, dans les hôpitaux où on envoie les détenus malades, ils respectent rien ; c'est des détenus, alors ils en ont rien à foutre ; déjà, ils ne t'enlèvent pas les entraves pour les auscultations, et quand tu passes un scanner, ils t'attachent avec un truc en plastique – alors que t'es déjà attaché ; ils ont même prévu ces trucs en plastique pour pas que ça déconne dans l'IRM ; ils veulent t'attacher, te soumettre, malade ou pas, jeune ou vieux, les femmes enceintes, etc. Les femmes enceintes qui accouchent avec des menottes, c'est arrivé ; qu'une femme enceinte soit en prison, déjà, c'est pas normal, alors qu'on l'attache...

Quand j'ai eu l'hémorragie, j'étais en robe de chambre, plein de raisiné – plein de sang ; je faisais un point de compression... C'est Nino qui a appelé les secours : enfin, il a appelé le mirador pour qu'il appelle le premier surveillant pour qu'il appelle les pompiers. Nino m'a parlé pendant une

heure devant ma porte – parce que j'étais allongé ; même les pompiers, quand ils se sont pointés, ils ont dit : « Faut qu'on parte » ; les matons ont répondu : « Y a pas l'escorte, on peut pas. – Mais attendez, il fait une hémorragie... » Je suis resté une heure devant ma porte, puis ils m'ont sorti. Nino demandait : « Ça va Lolo ? ça va Lolo ? » Ils m'ont mis le truc à oxygène, j'ai attendu, ils avaient pas de brancard, tu vois le bordel ? Résultat, j'ai attendu l'escorte deux heures et demie pour partir à l'hôpital ; avant de rentrer dans l'ambulance, ils m'ont mis les entraves aux pieds ; j'ai dit au maton : « Qu'est ce que tu fais, là ? tu vois pas ? – C'est le règlement » ; et tout fonctionne comme ça. Heureusement que c'était pas une hémorragie de l'artère fémorale, sinon j'étais mort ; alors une crise cardiaque ou autre... Le sécuritaire prend toujours le pas sur la santé, et dans tous les domaines. Après, on m'a expliqué qu'un des condés allait venir dans la salle d'opération en tenue stérile, avec un Taser – au cas où je me réveillerais pendant l'opération et que je prendrais la fuite. Je me suis dit : « Quand je vais être endormi, il va m'en foutre un coup. » Extraction, hôpital, consultation : pour tout ça, les surveillants sont là. Il est où, le secret médical ?

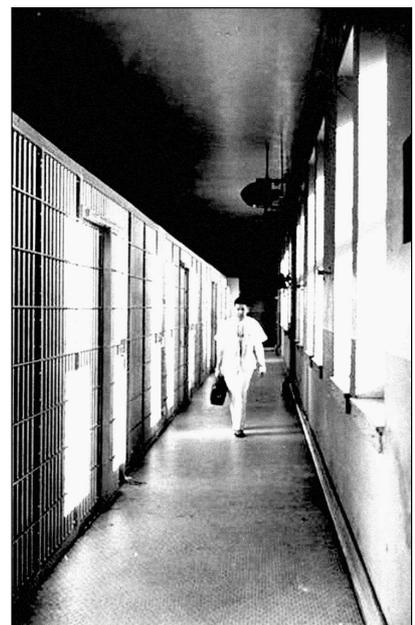
Les médecins deviennent complices de l'administration, acceptent l'inacceptable et deviennent des matons, des flics – et on est à l'hôpital civil ! Tu sais à quoi tu le vois ? Quand ils t'enlèvent pas les cannettes (les menottes) ; souvent, exprès, j'arrivais devant le toubib avec les cannettes, je le regardais et je demandais : « On les enlève ? » Au lieu de me répondre, il se tournait vers le chef d'escorte ; t'es DPS, donc dangereux : c'est non. C'est un accord tacite.

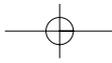
L'article 10 dit qu'un médecin ne doit pas intervenir sur une punition ou une peine. Le médecin qui signait pour dire que j'étais en état d'aller au QI, je lui disais : « Et l'article 10 ? » Il signait quand même. Pire encore : à un moment donné, quand j'étais vraiment vraiment malade, hospitalisé – j'étais HS –, un spécialiste de l'extérieur vient

me consulter, je lui demande un certificat médical pour me faire sortir ; il le fait en disant que mon état de santé est incompatible avec les conditions de l'isolement, je le présente au directeur qui ne dit rien – c'était à Nantes. J'attends au QI, et il me ramène un certificat d'un autre médecin : le docteur Robert. Il fait des conférences sur les pauvres malades en prison, il veut sauver l'humanité, mais moi je me rappelle qu'il a fait un contre-certificat pour que je reste à l'isolement alors que j'avais failli mourir d'une pneumocystose. La complicité, c'est ça.

C'est pour ça que c'est important que les mecs disent ce qui se passe à l'intérieur, sinon à l'extérieur, c'est les autres qui racontent ce qu'ils veulent : pour le secret médical, le transport d'extraction à l'hôpital, les visites à l'extérieur.

Si je prends la parole aujourd'hui, je le fais pas pour moi mais pour les mecs qui sont en train de crever dans les cellules. Je milite pour faire sortir les malades – la prison, c'est un lieu de punition alors on va pas y mettre des gens malades, faut les soigner ou bien les exécuter et on n'en parle plus.





Maison d'arrêt de Versailles le 17 avril 2010

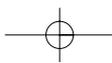
J'ai écouté l'émission hier et l'interview de Laurent Jacqu, de Djamel aussi ; elle fut très enrichissante, comme d'habitude. Je voudrais pour commencer rebondir sur ce qu'il disait au sujet des extractions médicales, et sur ce soi-disant « secret médical » qu'ils doivent respecter. C'est ARCHI-FAUX. J'ai été plusieurs fois extraite à l'hôpital de Versailles, hôpital civil ; à chaque extraction, j'étais non seulement menottée, mais de surcroît tenue par une laisse comme un chien au cas où je tente de m'évader. J'arrive là-bas, alors je vous passe les regards curieux des patients en salle d'attente. Imaginez un peu la scène, moi et mon 1m60 entourée de deux surveillantes dont l'une vous tire avec sa laisse. Sans oublier leur gilet pare-balles. Une fois, je leur ai demandé si tout ça était nécessaire, la surveillante m'a répondu que chaque détenue avait sa fiche d'escorte, en d'autres termes est stipulé sur une fiche avant chaque extraction si la détenue est dangereuse ou pas. Passée toute cette étape d'humiliation et d'absence totale de dignité, tu arrives devant le médecin et la surveillante reste à côté de toi et c'est à toi, quand tu oses le faire, de demander qu'elle te laisse seule avec le médecin. Donc, voilà, c'était pour appuyer tout ce que Laurent disait à ce sujet.

KAOUTAR

« ÇA LES ARRANGE QUAND LES PRISONNIERS MALADES SONT À L'ISOLEMENT ; PLUS ON LES CACHE, MIEUX C'EST »

Témoignage de Djamel :

« A Moulins, j'étais soi-disant meneur parce que j'incitais les détenus à la révolte, donc je me suis retrouvé au mitard. Quand je suis arrivé là-haut, j'ai retrouvé un pote qui était complètement abandonné. Il était gravement malade : il avait une espèce de poche, il n'arrivait plus à uriner, il était dans un état pitoyable. Il était là-haut pour pas que les gens le voient. Le mec refusait de se faire soigner parce que le médecin s'en foutait complètement. Dégoûté du système carcéral, il est resté pendant deux mois dans ses excréments. La cellule, je l'ai vue un jour que je descendais en promenade, par l'æilleton : c'était hallucinant. Il faut le voir pour le croire – même les matons n'osaient plus entrer, et quand ils y entraient, c'était avec des boucliers pour pas recevoir les crottes qu'il leur lançait en pleine gueule ; il était complètement déboussolé. Le psy s'en foutait, tout le monde était complice. Un jour, les mecs de l'OIP (Observatoire international des prisons) sont venus pour la fameuse prise d'otages de Dédé et Cyril (cf l'Envolée n° 11). Quand ils sont arrivés au mitard, je les ai appelés pour leur signaler qu'il y avait un mec en train de mourir et que tout le monde s'en foutait : « Vous sentez pas l'odeur d'excréments dans le couloir ? » – les matons arrosaient avec une bombe de désodorisant pour pas que les avocats sentent cette odeur en arrivant au prétoire. Ils le sortaient de force, avec entraves et menottes, le tiraient, l'amenaient à la douche et le ramenaient : ils mettaient des cartons jusqu'au lit pour pas marcher dans la merde. Il voulait plus se laver, il restait sur son lit, il bougeait plus ; on se parlait tous les soirs, parce que le mec, il avait une pêche... Ça a duré deux mois, j'ai appelé les mecs par la fenêtre pour essayer de faire quelque chose, qu'ils bougent, qu'ils fassent un blocage de promenade – mais tout le monde s'en fout ; ça les intéresse pas, ce qui se passe là-haut. Comme ça bougeait pas, j'ai appelé le greffe pour pouvoir envoyer un fax à mon avocat, qu'il vienne d'urgence avec un médecin de l'extérieur pour expertiser mon pote qu'était en train de crever dans sa merde ; un truc de fou. Quand le directeur M. Villemot s'est rendu compte que j'avais écrit, il a commencé... à se chier dessus ! Il a eu peur, alors il l'a fait transférer, le mec, il a été balluchonné à Fleury, puis à Lannemezan. C'était un bonhomme. »





LES NOUVEAUX MONSTRES

LES « MALADES MENTAUX » DANS LA MACHINE JUDICIAIRE



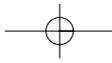
Les monstres nouveaux sont arrivés. Ils sont partout, derrière les murs des hôpitaux psychiatriques et des prisons comme à l'extérieur. Incontrôlables, ils constituent une menace perpétuelle pour la vie des quidams. Leur dangerosité sans précédent justifie la conception et la mise en oeuvre de toutes les mesures de neutralisation imaginables. Halte-là, les psychotiques sont là : « paranoïaques », « schizophrènes », ils sont contenus par des traitements médicamenteux de choc, mais dès qu'ils oublient leur cachets ou que la dose ne suffit plus, les monstres se réveillent et tuent n'importe qui... Leurs crimes sont plus horribles que les autres car les monstres se déchainent sous l'effet d'une véritable explosion mentale. Lecteurs et téléspectateurs friands de faits divers se régalaient : pour leur servir la soupe à l'envi, les médias ont aligné leur style rédactionnel et iconographique sur celui des titres réservés aux récits des crimes les plus saignants.

Les DPS, nouveaux boucs émissaires

En avril dernier, Francis Dorffer, un prisonnier âgé de 26 ans, « prenait en otage » pendant quelques heures Cyrille Canetti, le psychiatre de la prison de la Santé. Les journaux en ont fait leurs choux gras : « La prise d'otage qui relance le débat sur les détenus dangereux », « La violence à huis-clos », « Francis Dorffer a tué un codétenu dans des conditions particulièrement atroces. Passant la plupart du temps isolé, il est libérable au plus tôt en 2032 », « Un homme de 26 ans qui a grandi en prison ». « Un homme sans passé, ni présent, ni avenir » décrit comme « dangereux » : « Enfant maltraité et abandonné, placé à 12 ans, incarcéré à 15 pour agression sexuelle, il est condamné une première fois à six ans ferme. En 2003, il tue son codétenu

à la prison de Metz. L'altercation aurait démarré sur un différend quant au choix du programme de télé. Dorffer frappe son compagnon de cellule, l'attache avec un drap, l'étrangle avec un câble électrique puis s'acharne sur son cadavre à coup de fourchette. Il est condamné à trente ans dont vingt ans de sûreté. » Libéré au bout de quelques heures sans avoir subi aucune violence, Cyrille Canetti a refusé le rôle pourtant tout indiqué de la victime en faisant des déclarations qui rompaient avec le consensus : « L'isolement crée du désespoir ; pour certains détenus, la prise d'otage est la dernière issue. » « Il faut repenser la gestion des longues peines en ayant à l'esprit que ces détenus vont un jour réintégrer la société. » « Qu'on y travaille ou qu'on y vive, la prison est une machine à broyer de l'humain. » Comme il n'allait pas jusqu'à remettre

en cause la fonction de l'enfermement carcéral et ses fondements même, il a été digéré sans problème par le « bon sens » : celui qui prône des solutions efficaces pour enfermer mieux. Le public aura appris à cette occasion l'existence des DPS (détenus particulièrement signalés) : plusieurs centaines de prisonniers et prisonnières en France considérés comme « dangereux » et enfermés à ce titre dans des conditions plus sévères que les autres prisonniers. La presse associait les prisonniers atteints de « pathologies » et ceux qui, condamnés à de véritables peines éliminatrices, refusent de crever en prison et cherchent à s'évader. Nino Ferrara, Pascal Payet, Christophe Khider (pour ne citer que les « vedettes ») étaient classés dans la même catégorie que l'homme qui avait tué, puis mangé en partie son codétenu à Rouen. Les DPS



sont des « incontrôlables » qu'il faut mettre définitivement hors d'état de nuire : la « dangerosité » est de plus en plus assimilée à une « pathologie psychiatrique », et vice-versa. Pas de pitié pour les « fous » intra muros.

Le mieux est de ne plus sortir de chez soi

Il faut que personne ne se sente à l'abri de la folie meurtrière. Dans les grandes villes, « *le tueur du métro frappe au petit matin* » : « *On les surnomme les pousseurs du métro, il n'existe pas de statistiques précises sur ces actes criminels.* » À la campagne, il y a « *ces fous qui tuent* », comme Jean-Jacques Auzeill qui a tué son hôte à coups de manche de hache ; il avait auparavant prévenu la famille, et il a immédiatement « *reconnu les faits* ». On se souvient aussi du double meurtre de décembre 2004 : Romain Dupuy avait décapité deux infirmières de l'hôpital psychiatrique de Pau. Peu importe que dans ces trois cas, les parents, les proches aient prévenu les médecins, peu importe aussi que de tels faits soient rarissimes. L'important pour le pouvoir, c'est de profiter de ces drames pour faire passer des lois qui toucheront le plus grand nombre.

Les délinquants sont malades...

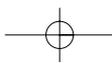
Ce n'est pas d'hier que l'institution se plaît à assimiler délinquance et maladie, cela fait quasiment deux siècles que cela a commencé ; plus récemment l'idée avait été explicitement remise au goût du jour par le gouvernement Jospin, qui prétendait que la délinquance n'avait aucune cause sociale ; le fait même d'enfreindre les règles socio-économiques est une pathologie : on ne vole pas pour subvenir à ses besoins mais parce qu'on est asocial. La « dangerosité » est maintenant synonyme de « troubles de la personnalité », donc innée, ou du moins inéluctable : les cohortes d'experts-psychiatres rameutés devant les tribunaux pour garantir l'objectivité des actes d'accusation ne décrivent pas un contexte social, économique et politique mais des troubles de la personnalité. Le diagnostic ne doit cependant pas limiter la responsabilité individuelle. Il faut que la « maladie », tout comme la délinquance, soit le fruit du libre arbitre : pas question d'échapper à la justice.

Et les malades sont responsables

Ce tour de passe-passe, difficile mais pas impossible, vise à gommer la notion d'irresponsabilité pénale qui avait déjà évolué entre l'ancien article 64 et l'article 122-1 revu et corrigé par la loi relative à la rétention de sûreté, et à la déclaration d'irresponsabilité pour cause de trouble mental. L'article 64 déclarait pénalement irresponsable toute personne atteinte de troubles du comportement ; l'article 122 première version déclarait irresponsables ceux dont le discernement était altéré au moment de l'acte, pour finalement établir un distinguo entre « abolition » et « altération » du discernement : ceux dont le discernement n'était qu'« altéré » sont maintenant pénalement responsables, et donc jugés. Ces dernières années, l'« altération » est devenue la règle et l'« abolition » l'ex-

ception, et de plus en plus de « malades » sont renvoyés devant les tribunaux par les juges d'instruction. Cette « altération » est même devenue une circonstance aggravante : les « malades » écopent souvent de peines plus longues que les autres au nom de la sécurité et de la protection de la société. « *Si le principe de l'irresponsabilité pénale des personnes atteintes d'un trouble mental aliénant n'est pas contestable, plaident Dati pour faire passer sa mouture, les modalités procédurales selon lesquelles les juridictions répressives décident de l'irresponsabilité et les conséquences qu'elles en tirent font en revanche l'objet de vives critiques depuis de longues années. Elles ont déjà conduit à modifier à plusieurs reprises les textes applicables.* » Autrement dit, le principe est inaliénable, mais tous les efforts doivent être faits pour ne pas

« ON CONSTRUIT DES MAISONS DE FOUS
POUR FAIRE CROIRE À CEUX QUI N'Y SONT PAS ENFERMÉS
QU'ILS ONT ENCORE LA RAISON »
MONTAIGNE





NOUVEAUX MONSTRES, NOUVELLES PEURS, NOUVELLES MESURES D'ENFERMEMENT...

l'appliquer. Autre détail cocasse : même si l'irresponsabilité pénale est déclarée, la responsabilité civile demeure, histoire de contenir les victimes qui pourront récolter les amendes réparatrices décidées par le tribunal. Par ailleurs, si un accusé est déclaré irresponsable pénalement pour cause de trouble mental, le tribunal ne rendra plus une décision de relaxe ou d'acquiescement comme c'était le cas jusqu'à l'adoption de cette loi, mais une décision de déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental, et ces décisions seront inscrites au casier judiciaire.

Une nouvelle figure du monstre

Dans sa première partie relative à la rétention de sûreté, le texte de loi présente les pédophiles comme la cible principale des mesures d'enfermement perpétuel ; ils sont en passe de servir aussi de prétexte à l'enfermement des « malades » : *« Il apparaît nécessaire de permettre une mesure de rétention à l'égard de ces personnes s'il apparaît qu'elles demeurent extrêmement dangereuses après avoir effectué l'intégralité de leur peine privative de liberté ; tel est spécialement le cas des pédophiles qui présentent des troubles graves de la personnalité et du comportement. »*

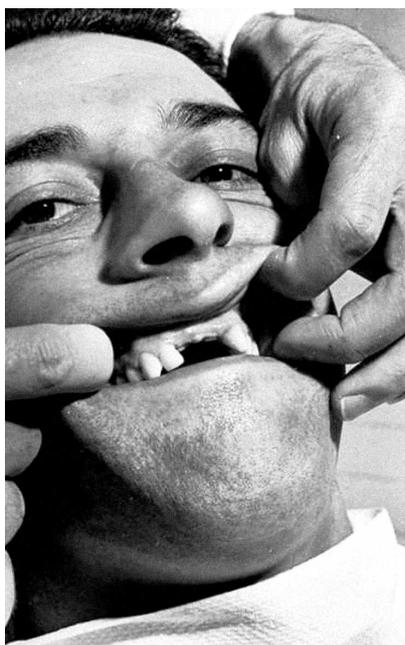
Moralité, les pédophiles sont des malades, et les malades une nouvelle catégorie d'individus dangereux à enfermer – pour toujours, si c'est possible. Nouveaux monstres, nouvelles peurs, nouvelles mesures d'enfermement... Pour qu'ils gardent tout leur impact, il faut créer de nouveaux boucs émissaires de temps en temps : les monstres, ça a été les proxénètes, puis les trafiquants de drogue, puis les pédophiles...

L'image du monstre perd de son efficacité lorsqu'elle devient moins abstraite : peut-être est-ce le début de ce qui se passe pour les pédophiles. Depuis l'affaire des prêtres pédophiles qui a nécessité l'intervention du pape, ils sont un peu moins présentés comme des prédateurs incontrôlés et incontrôlables, venant d'on ne sait où et agissant sans aucun mobile rationnel.

Les médias ont rendu un peu plus public ce que tout le monde sait très bien sans le reconnaître : les « délinquants sexuels » sont souvent des parents, des curés, des profs, des éducateurs... Même si la figure monstrueuse du pédophile a encore de beaux jours devant elle, les « malades mentaux » entrent de plain-pied dans le hit parade des images du monstre : on n'est pas près de chercher autrement que négativement leur « personnalité », ou plutôt leurs « troubles de la personnalité ».

Le plus simple est d'enfermer tout ce beau monde

Qu'on ne s'y trompe pas : ce ne sont pas les cris effarouchés de quelques psychiatres – voire même de quelques sénateurs – contre l'utilisation judiciaire de ces « pathologies » qui changeront quoi que ce soit. Après avoir redonné des chiffres connus de longue date selon lesquels « 25 % des prisonniers souffriraient de troubles mentaux graves, 60 % si on ajoute les dépressions et les troubles psychosomatiques », le sénat a « proposé » d'alléger les peines pour les malades mentaux du tiers ou de la moitié de la peine encourue : pur effet d'annonce quand on connaît la réalité des tribunaux. Ils auraient aussi bien pu « proposer » que les riches se délestent de la moitié de leur fortune pour aider les plus démunis... Comme toujours, ces vertueuses protestations participent d'un trop-plein d'information visant à noyer toute critique. De même, on entend tout et son contraire sur le thème : « Faut-il enfermer les fous ? » La question est épuisée avant même d'avoir été bien posée, et il ne reste plus qu'à patienter avant de prendre les mesures les plus répressives sans susciter le moindre remous ; s'il y en a tout de même, il est toujours temps de reporter la chose : le terrain est déblayé, il suffit d'attendre un bon vieux fait divers pour reprendre les travaux.



LES UNITÉS HOSPITALIÈRES SPÉCIALEMENT AMÉNAGÉES

La récente inauguration à Lyon de la première UHSA a apporté son lot d'informations sur le fonctionnement de ce nouveau type de structure. Nous revenons sur ce triste événement dans un premier texte, puis reconsidérons les fonctions réelles de ces prisons-hôpitaux sur les plans carcéral et judiciaire.



DES BARREAUX NEUFS POUR LA PSYCHIATRIE

La loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002, loi d'orientation et de programmation pour la justice (dite Perben 1) a prévu la mise en place d'UHSA pour « l'hospitalisation complète des personnes détenues atteintes de troubles mentaux ».

Le programme interministériel santé-justice prévoit dix-sept UHSA sur tout le territoire français, pour un total de 705 lits. Neuf sont réellement programmées, qui constituent la première tranche. Elles devraient « accueillir » 440 prisonniers d'ici fin 2012, ce qui ne sera

pas possible, le projet ne cessant de prendre du retard, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir...

L'UHSA du Vinatier, à Bron, près de Lyon, est la première à ouvrir. Celle de Rennes (40 lits) devrait suivre en juin 2011, les autres devant être implantées à Villejuif (Val-de-Marne) (60 lits), Marseille (lieu incertain) (60 lits), Orléans (dans l'hôpital Daumezon à Fleury-les-Aubrais), Toulouse (dans l'hôpital Marchant) (1), Nancy (dans l'hôpital de Laxou-Nancy) (40 lits chacune) et dans les régions de Lille (dans

le CHU de Lille-Seclin) (60 lits) et Bordeaux (à Cadillac) (40 lits).

Cette UHSA couvre les régions Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne (pour les départements de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire) et Franche-Comté (pour les départements du Jura et du Doubs), pour un nombre de prisonniers variant de 7 000 à 9 000 selon les sources.

Sa construction a coûté plus de 20 millions d'euros. À l'automne, si la machine est parvenue à tourner à plein



APRÈS AVOIR FRANCHI LA GRILLE MARQUANT LA SÉPARATION ENTRE LES MATONS ET LES DÉSIGNÉS SOIGNANTS, ON PEUT SE CROIRE DANS UN SERVICE HOSPITALIER...

régime, elle aura à son service un personnel hospitalier de 120 éléments et 46 matons, pour un coût de fonctionnement annuel de 7 millions d'euros, pour la seule partie hospitalière.

C'est en présence d'Alliot-Marie, Bachelot et Veil qu'a eu lieu, le 21 mai, l'inauguration de cette charmante petite unité, ceinte de grillages surplombés de fil barbelé, de douves et d'un mur de béton de six mètres, avec un poste de garde aux vitres blindées, mais sans miradors, ni filets anti-hélicoptère... Après avoir traversé un hall et le secteur des parloirs et franchi la grille marquant la séparation entre les matons et les désignés soignants, elles purent se croire dans un service hospitalier... avec les blouses blanches des infirmiers et les chambres aux tons pastel entourant un patio d'où l'on ne peut voir le mur d'enceinte... Avec toutefois des caméras de surveillance dans les couloirs...

L'ouverture du lieu s'étant faite trois jours avant, notons que huit chambres étaient déjà occupées, avec des plastiques collés en urgence sur la fenêtre permettant de voir le prisonnier-patient à l'intérieur... huit chambres de la première unité, l'UHSA devant en compter trois, de vingt lits chacune. Unité soi-disant réservée aux prisonniers en « décompensation aiguë » comme ils disent ; il n'est pas inintéressant de se pencher sur les multiples appellations de cette unité circulant dans la presse : « soins intensifs lors de crises aiguës », « unité d'accueil et d'observation », « accueil et soins intensifs » alors qu'un document de l'administration de l'hôpital a le mérite de la clarté, puisque parlant d'une « unité à sûreté renforcée »... Aucun problème par contre pour l'appellation des deux autres : « unité de soins individualisés » et « unité de vie collective » (censée préparer au retour en prison ou à la sortie). La durée d'hospitalisation devrait être de quatre-vingt-dix à cent vingt jours maximum.

Certains prisonniers seront « soignés » avec leur consentement, d'autres sous la contrainte du régime d'hospitalisation d'office. Il semble que chacune des uni-

tés de l'UHSA pourra « accueillir » des hommes, des femmes et des mineurs (gérés par la protection judiciaire de la jeunesse, et venant des établissements pénitentiaires pour mineurs) mais l'AP aurait interdit les « mélanges » des trois catégories de prisonniers au sein des différentes unités : cela veut dire que si dans une unité il y a par exemple une seule femme ou un seul mineur, elle/il restera seul-e. D'ailleurs certaines unités n'ont pas de lieu collectif, ce qui signifie notamment prise des repas en cellule, et d'une façon générale échanges limités entre prisonniers.

Les personnels pénitentiaires doivent assurer « les missions de garde et de réinsertion des patients détenus hospitalisés à l'UHSA ». Celles-ci bien évidemment « s'effectuent dans le respect et la confidentialité des soins ».

Officiellement, dans la zone pénitentiaire les matons « assurent :

- la sécurisation du sas d'entrée et de la zone de parloirs
- la surveillance du chemin de ronde et de l'enceinte
- le contrôle des personnels hospitaliers, pénitentiaires, et autres visiteurs
- la fouille des personnes détenues
- le contrôle des véhicules ou produits entrant dans l'UHSA. »

Mais dans la zone hospitalière, leur incombe la fouille des chambres des « patients » et des lieux de soin. De plus ils peuvent y intervenir « sur demande expresse des personnels hospitaliers ».

Par ailleurs « Pour des missions ponctuelles, le Directeur de la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas peut solliciter [...] l'appui des Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS). Il en informe le Directeur du Centre Hospitalier du Vinatier. » Et comme « l'UHSA accueille un public détenu pouvant, parallèlement à ses troubles psychiatriques, représenter des risques à l'ordre public », « cette unité spécifique du Vinatier est prise en compte comme zone sensible et l'appui des forces de l'ordre peut être sollicité sur réquisition du Préfet [...] ». Ces différentes interventions s'effectueraient elles aussi, cela va sans dire, dans le respect et la confidentialité des soins.

Face à cette ouverture, des voix dissidentes se sont fait entendre. Le 9 mars, une *Nuit blanche de résistance* (débat, musique et bouffe) a été organisée avec un certain succès (présence de 300 personnes) par un collectif regroupant vingt-cinq organisations et associations, en comptant les politicards, le tout étant boosté par la CGT santé Vinatier, très remontée contre l'UHSA : elle a été le seul syndicat à voter contre sa construction en conseil d'administration de l'hôpital.

Les différents personnels de l'unité se sont mis en grève depuis l'ouverture le 18 mai, motivés principalement par la faiblesse du montant de la prime « de risque » (2). Mais certains se seraient inquiétés du flou régnant sur de nombreux points du fonctionnement de l'UHSA, comme « les relations avec les agents de la pénitentiaire » et « les transports des détenus ». Ils craindraient une confusion des rôles, invoquant certaines tâches qui leur auraient été assignées, telles que l'accompagnement des transferts avec un gilet pare-balles et le passage des prisonniers au détecteur après la promenade... Mais s'ils avaient à choisir, au cours de la négociation, entre la prime et l'absence de gilet pare-balles et de détecteur... Conséquence de cette grève : les personnels soignants ont été réquisitionnés pour assurer le fonctionnement de l'unité (3).

Le jour même de l'inauguration, l'appel à un « rassemblement de résistance » devant l'hôpital psychiatrique du Vinatier, a été faiblement suivi. La cinquantaine de manifestants est restée à l'écart de la nuée médiatico-judiciaire-pénitentiaire-médicale et des festivités organisées, l'accès de l'UHSA et les environs étant complètement bloqués par les CRS.

Notes :

1. Voir l'*Envolée* n°22.
2. Une prime de 117 euros au lieu des 234 promis, comme celle qui est versée aux personnels des unités pour malades difficiles (UMD).
3. Par ailleurs, le transfert des prisonniers hospitalisés d'office aurait été empêché par la grève ; donc les huit prisonniers déjà présents le seraient « avec leur consentement ».



LE DOUBLE ENFERMEMENT DE L'UHSA : CARCÉRAL ET PSYCHIATRIQUE

Deux processus sont à l'œuvre, dont nous vous parlons régulièrement, la carceralisation de l'hôpital psychiatrique et la psychiatrisation de la prison et voilà que dans ce contexte d'interpénétrations de pouvoirs surgit une entité nouvelle, qui pourrait aisément postuler au titre de « nouveau monstre » dans la catégorie « établissement public », fruit des amours intéressées de la pénitentiaire et de la psychiatrie.

Si l'UHSA marque une avancée sans précédent dans la psychiatrisation de la prison, elle nous montre une fois de plus, mais de façon on ne peut plus claire, que le médical psychiatrique peut se mettre totalement au service du pouvoir judiciaire et pénitentiaire. Le prétexte de ces constructions, largement diffusé par la com des deux ministères concernés, est « d'assurer une prise en charge psychiatrique de qualité des personnes détenues souffrant de troubles mentaux », « l'objectif étant de leur permettre d'accéder à un niveau de soin équivalent à celui offert à la population générale. » D'où l'évocation de la loi Veil de 1994, qui prône l'équivalence des soins entre milieu pénitentiaire et société civile, et son nom donné à l'unité (1).

Sans nous attarder sur la contradiction profonde que recèle l'expression « prise en charge psychiatrique de qualité », donnons libre cours à l'étonnement qui surgit après une brève opération comptable : les 60 places, à terme, de l'UHSA vont concerner de 7 000 à 9 000 prisonniers, dont, selon une moyenne des estimations, 30% « souffrent de dépression et/ou de psychose (schizophrénie ou autre) »... Ces seuls chiffres prouvent que la prétention soignante du dispositif est un leurre, dont une des fonctions est de rassurer la population alors que parallèlement on ne cesse de cultiver la peur du « fou dangereux ». De nombreuses lois et autres dispositions alimentent cette logique sécuritaire (2), que nous dénonçons au fur et à mesure de leur production.

Quelles autres fonctions de l'unité cache cet étalage de bons sentiments sanitaires ? Évacuer une partie de la tension qui règne dans les prisons et ce faisant calmer les syndicats du personnel : les matons sont de plus en plus confrontés aux « comportements ingérables » de prisonniers souffrant de troubles psychiques graves – et aggravés, sinon déclanchés, par l'emprisonnement – alors que le dispositif psychiatrique à l'intérieur

(SMPR) est « largement insuffisant » et de toute façon ne peut gérer l'ingérable, à savoir la taule.

Participer au maintien de l'ordre, en cassant certains mouvements de contestation. Tel ou tel comportement de refus, de protestation ou de revendication, pour peu qu'il dure – qu'il « se chronicise » comme ils disent – et/ou qu'il soit violent, pourrait aisément être assimilé à un comportement pathologique et « bénéficiaire » d'un transfert en UHSA... Château-Thierry (3) et les UMD (4) ont déjà servi à cela, et sachant que les conditions de sécurité offertes par les UHSA seront nettement supérieures... Après une certaine période de fonctionnement des UHSA, tout prisonnier revendicatif ne pourra ignorer qu'un séjour « spécialement aménagé » est de l'ordre du possible...

Nul doute que, pour la tenancière de la pénitentiaire, les UHSA vont contribuer à faire baisser le nombre de « suicides » (5) à l'intérieur, un des pires de la Communauté européenne. Elle n'a d'ailleurs pas manqué d'en toucher un mot lors de son allocution inaugurale... Effectivement les prisonniers étiquetés suicidaires y seront l'objet



LA PRÉTENTION SOIGNANTE DU DISPOSITIF EST UN LEURRE

d'une surveillance 24 h sur 24, avec un traitement médicamenteux « approprié »... Mais cela ne pourra qu'avoir une faible influence : le nombre de places en UHSA est très limité et la priorité sera nécessairement donnée aux désignés fous dangereux (pour autrui et non pour eux-mêmes)... Et que se passera-t-il pour la personne aux tendances suicidaires lors du retour dans la prison-prison ?

Et l'un des effets des UHSA sera de contribuer à en finir avec l'irresponsabilité pénale des « malades mentaux » et surtout d'inciter à les condamner à de lourdes peines d'enfermement ; puisqu'il existera désormais des structures pénitentiaires adaptées à leur « pathologie »... Ainsi leur nombre dans les prisons n'est pas près de baisser significativement.

En attendant de recueillir les premiers éléments d'information sur le fonctionnement des UHSA, il n'est pas interdit d'anticiper sur les problèmes qui pourront se poser... au-delà des difficultés relationnelles annoncées entre la pénitentiaire et la santé, qui d'ailleurs ne seront peut-être pas très importantes... Nous avons vu qu'il y a peu de places pour un nombre élevé de prisonniers concernés, et que la durée d'hospitalisation est limitée à cent vingt jours... À quand une densité d'occupation supérieure à 100% ? D'autre part on peut prévoir l'apparition de « malades chroniques », dont plus aucune détention ne voudra et qui soit seront très vite réexpédiés en UHSA pour des séjours répétés, soit seront gardés au-delà des quatre mois... Cela pourra nécessiter dans un premier temps l'affectation d'une unité de l'UHSA à des séjours « de longue durée », puis de deux, voire la création – dommage que cela coûte si cher – d'UHSA « de long séjour ». Autrement dit, le pouvoir pénitentiaire risque de très vite prendre le pas sur le pouvoir médical psychiatrique et les impératifs sanitaires de gestion des « malades »...

Quelle résistance ? Diverses voix semblent s'être réunies lors des débats de la *Nuit blanche* du 9 mars. Dans le collectif organisateur, la CGT Vinatier a déroulé un discours classique où la

genèse de la situation est reprise : 50 000 fermetures de lits en psychiatrie depuis vingt ans, les structures extra-hospitalières débordées, manque d'effectifs chronique, de plus en plus de malades à la rue et qui échouent en prison. Et la solution cgliste, c'est « *il faut défendre la psychiatrie !* » en lui donnant enfin les moyens de faire fonctionner le secteur et il faut parallèlement développer le soin en détention. Aucun questionnement sur la psychiatrie, sur la fonction politique du soin, et sur la prison n'en parlons pas : la CGT fait son taf de syndicat.

À côté de cela, se font entendre des réflexions intéressantes qui pourraient constituer un bon support théorique à une campagne d'information et à une action, mais jusque-là que s'est-il passé ? Comment accroître la résistance ? Comment mener une action générale contre l'ouverture des UHSA ?

Y a pas d'aménagement.

Ni psychiatrique du carcéral, ni carcéral du psychiatrique...

Y en a pas.

Notes

1. Une lettre ouverte lui a été adressée, lui demandant de ne pas cautionner la création des UHSA.
2. Voir entre autres « *Accroître la carcéralisation de l'hôpital psychiatrique* », *l'Envolée* n° 25.
3. Ancienne prison-asile, Château-Thierry est une survivance – en voie d'extinction – du système d'avant la loi de 1994, qui a supprimé la médecine pénitentiaire. Depuis cette date, les soins des prisonniers doivent être assurés par le dispositif de santé publique.
4. Voir à ce sujet le dossier *Psychiatrie et Prison de l'Envolée* n° 21, avec les témoignages de Serge Philippe Dignon, Pierre Oberlin et Philippe El Shennawy.
5. On ne se suicide pas en prison, c'est la prison qui vous tue !

PETIT FLORILÈGE DE DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

« *La population carcérale est la plus touchée. Il faut des soins adaptés si nous voulons lutter efficacement contre la récidive* », a noté Alliot-Marie.

Bachelot fut de loin la plus prolix, déclarant : « *Les personnes incarcérées sont des malades comme les autres. En leur permettant d'être hospitalisées avec ou sans consentement, nous leur assurons les mêmes droits.* » Et précisant : « *Nous ne sacrifions pas à une démarche sécuritaire. Jusque-là, s'ils étaient hospitalisés, les détenus devaient être quasiment tous enfermés dans une chambre [d'isolement].* »

En réponse aux critiques des syndicats, elle s'est félicitée de la baisse du nombre de lits en psychiatrie, défendant son projet de loi sur la prise en charge en soins ambulatoires sans consentement. Elle ira même jusqu'à dire qu'un détenu lui avait confié « *son bonheur* » d'être hospitalisé dans cette unité. Et déclarer avoir rencontré un personnel « *avide d'aventure nouvelle dans le soin* » !

Veil, quant à elle, avait choisi la sobriété : « *On se doit de faire le meilleur pour qu'ils retrouvent le bon chemin* » s'est-elle réjouie.

Avec Lamothe dans le rôle du psychiatre chef d'unité : « *Les UHSA étaient la pièce manquante du puzzle de la psychiatrie* », un casting d'enfer était bouclé !

Sans oublier le cœur des « soignants », soigneusement briefés et surveillés par la hiérarchie : « *C'est l'hôpital et pas la prison.* »



SUISSE

LE MOUVEMENT PERPÉTUEL DE L'HORLOGE PÉNALE

L'INTERNEMENT À DURÉE INDÉTERMINÉE

En Suisse, ça fait déjà un moment qu'on enferme jusqu'à la mort. Si les modalités juridiques peuvent varier, c'est bien la même logique qu'on voit à l'œuvre un peu partout. Ce texte qui décrit l'évolution de l'« internement à durée indéterminée » – et quelques autres réalités... mortelles – nous a été envoyé par des copains suisses qui animent l'émission De bruit et de fureur sur radio Usine à Genève.

UNE RÉTENTION DE SÛRETÉ À LA SUISSE

L'application des articles 64 et 65 du nouveau code pénal suisse est exemplaire du rôle imparti à la prison : enfermer plus longtemps, voire écarter définitivement les « nuisibles » de la société ; et empêcher toute révolte.

Au début des années 2000, lors de la dernière révision du code pénal, les parlementaires avaient présenté comme une menace une initiative populaire dite « pour l'internement à vie des délinquants dangereux ». L'initiative populaire est une proposition de modification de la constitution émanant d'un groupe de citoyens, qui est soumise au vote si elle réunit assez de signatures. Celle-ci a été déposée et soutenue par des familles de victimes de crimes particulièrement médiatisés. La plupart des partis politiques étaient opposés à cette proposition ainsi que de nombreux juristes et l'administration pénitentiaire elle-même. Comme souvent en Suisse, les députés ont imaginé un texte « un peu moins virulent » en contre-proposition ; c'est ainsi qu'ils ont introduit un article permettant au juge de prononcer un « internement à durée indéterminée » (art. 64 alinéa 1). Comme on pouvait s'y attendre, l'« initiative » a été acceptée par le « peuple », et l'« internement à vie » s'est tout de même glissé dans le texte avec l'article 64 alinéa 2, mais dans un cadre juridique plus circonscrit (*lire l'encadré*).

Les peines à durée indéterminée existaient déjà dans l'ancien code pénal, notamment avec l'article 43 qui visait les « délin-

quants anormaux ». Cet article entraînait déjà pour de nombreux prisonniers un internement à vie qui ne disait pas son nom. Il était critiqué par un certain nombre de juristes et de criminologues : la durée de la peine était déterminée par les décisions administratives arbitraires d'une commission ad hoc chargée d'examiner les demandes de libération ; et puis il était impossible aux condamnés d'envisager leur sortie et de s'y préparer faute de savoir si elle interviendrait dans un an ou dans dix. Le législateur et les électeurs suisses ont encore durci ce dispositif. Il n'y a pas de chiffres permettant de le documenter, mais les juges ont pris la chose comme un encouragement à sévir, et ils prononcent désormais des internements à tire-larigot : en 1981, 52 prisonniers étaient sous le coup de l'article 43 ; en 2006 ils étaient 193. Très peu de ces prisonniers sont effectivement libérés : il n'y a pratiquement que des libérations conditionnelles (8 pour 10 sorties en 1984... 0 pour 2 sorties en 2006) et des transferts vers un hôpital psychiatrique (HP). De 1984 à 2006, 9 sont morts en taule, près de 40 ont été transférés vers un HP.

Cette frénésie pénale de mise à l'écart définitive, de mise à mort sociale, répond à une « demande » fortement relayée par les médias. Une lutte – à construire – contre l'enfermement à durée indéterminée en Suisse pourrait trouver des convergences avec la lutte, en France, contre les longues peines qui se sont substituées à la peine de mort.



« IL PEUT CREVER »

SKANDER VOGT EST MORT
SOUS LES RIRES DES MATONS ET DES FLICS

ASPHYXIE SOUS SURVEILLANCE :

En juillet 2008, Skander Vogt était resté plus de trente heures sur le toit du pénitencier de Bochuz (Vaud) avant d'en être délogé par les encagoulés du DARD (Détachement action rapide et dissuasion, la troupe d'élite de la police vaudoise). Il protestait contre ses conditions de détention : rapports détestables avec les matons, refus de l'administration de lui permettre d'aller chez le dentiste... et aussi, surtout, contre le régime d'internement à durée illimitée sous lequel il était condamné. Il écrivait alors à un journal suisse : « *Je ne peux nier avoir commis certaines choses méprisables dans ma jeunesse [...] mais je ne peux ni ne veux regretter d'avoir remis à leur place des membres du personnel carcéral, pénitencier, qui, par ivresse de pouvoir [...] tentent de m'écraser et de se servir de ma dignité comme paille* ». Arrêté en 1999 pour des délits mineurs – vols, injures, menaces, détention de stupéfiants –, Skander Vogt avait été condamné à vingt mois de prison en 2001. Au moment de sa condamnation, après quatorze mois de préventive, il était pratiquement au bout de sa peine. Le juge en a décidé autrement, puisqu'il a ajouté à sa condamnation une mesure d'internement en vertu de l'article 43 de l'ancien code pénal alors en vigueur. Lorsqu'il monte sur le toit de la taule en 2008, il a déjà fait huit ans, catalogué « dangereux », il ne sort de sa cellule que les pieds et poings liés.

Après deux transferts, à la prison de la Plaine de l'Orbe, il met le feu à son matelas, toujours pour protester contre les conditions qui lui sont faites. Quelques jours auparavant, alors qu'il était en cellule d'isolement, un maton lui avait confisqué sa radio ; un juge d'application des peines avait annulé une audience au motif que la sécurité de son bureau n'était pas suffisante pour le recevoir. Ce soir-là, Skander appelle les autres prisonniers et leur annonce : « *Ça va cramer ce soir !* ». Vers 1 heure du matin, un autre prisonnier l'entend crier : « *J'ai foutu le feu à ma cellule, j'ai interphoné et ils refusent de venir* ». Une infirmière du SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation) alertée à 2 h 11 a témoigné : « *Je me souviens que le détenu était couché dans sa cellule, sur le dos, la tête côté fenêtre. J'ai essayé de l'appeler mais il n'y avait aucune réponse. Je l'entendais respirer très fort avec des râles. Je ne pouvais pas m'approcher de lui pour l'examiner car la porte en grille était fermée.* »... Fermée parce que les matons refusaient de l'ouvrir.

Skander Vogt est mort asphyxié dans la nuit du 11 au 12 mars sous les rires des matons et des flics qui l'ont laissé crever (voir encart) : pendant quarante-cinq minutes, ils n'ont rien fait. Ils suivaient la procédure, diront-ils ensuite : seul le DARD pouvait le sortir de sa cellule. À son arrivée deux heures plus tard, il était trop tard.

Les prisonniers de la prison du Bois-Mermet ont refusé de rentrer de promenade en hommage à Skander Vogt ; 250 personnes se sont rassemblées le 6 mai à Lausanne pour protester contre la mort de Skander, celle d'Umüt, abattu par un flic, et celle d'un sans-papiers nigérian. Le retour de bâton a été immédiat : transferts disciplinaires et cachot à Bois-Mermet, 72 interpellations à Lausanne. Nous ne lâcherons rien ; la solidarité est une des armes qu'ils ne sauraient faire taire : une manifestation a eu lieu à Fribourg le 12 juin et un rassemblement de solidarité devant la prison de Bois-Mermet le lendemain.

Durant les heures d'agonie de Skander, 55 conversations téléphoniques entre la prison de la Plaine de l'Orbe, la police du canton de Vaud et les secours ont été enregistrées. Diffusées par RTL, puis retirées du site de la radio, on peut les retrouver sur www.bruitdefureur.info/vogt.html. Les extraits retranscrits ici témoignent une fois de plus de la violence de la matonnerie, particulièrement haineuse à l'égard d'une forte tête qu'elle n'a pas réussi à briser ; mais aussi du mépris de toute la chaîne des secours vis-à-vis des prisonniers en général.

« Ça fait 50 minutes qu'il est dans la fumée. Il y a une épaisse couche.
– C'est Skander Vogt, tu connais ?
– Oui, c'est celui qui était sur le toit ?
– Oui, nom de dieu de merde !
– Il peut crever.
– Ça lui fait du bien. »

Inlassablement, les gardiens répètent qu'il s'agit d'un « individu dangereux », d'un « forcené » ; pour preuve, il est monté sur le toit de la prison ! « C'est une crevure », dit l'un ; l'autre : « Oui, c'est une crevure ! »

« – Il est dans quel état ?, demande le flic.
– Il est inconscient, c'est une bonne chose, plaisante le gardien
– Il est inconscient ? Oh, merde ! rigole le flic.
– On ne rit pas, répond le gardien, hilare.
– Il fout la merde. »

La haine des gardiens pour ce garçon de 30 ans qui a passé plus du tiers de sa vie derrière les barreaux ne s'éteint pas avec sa mort : « J'ai un décès aux EPO (Etablissements de la Plaine de l'Orbe) [...] C'est une crapule dangereuse, le dénommé Vogt Skander. Il est très dangereux, risque d'évasion. C'était celui qui avait été sur le toit. C'est ce gaillard-là [...] Le beau Skander des EPO, qui faisait le con sur le toit il y a deux ans. C'est pas une grande perte. »



L'ARTICLE 64 EN DÉTAIL

Selon l'article 59 du code pénal un condamné atteint de « *graves troubles mentaux* » qui expliquent son infraction, doit être placé et traité dans « *un établissement psychiatrique approprié* » si des « *mesures thérapeutiques* » peuvent prévenir la récidive. Si elles « *semblent vouées à l'échec* », et si le condamné a commis des actes passibles d'une peine de prison de cinq ans au moins portant « *gravement atteinte à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'autrui* », le juge peut prononcer une peine d'internement à durée indéterminée (art. 64, alinéa 1).

Le nouveau code pénal prévoyant l'internement à vie pour les « *criminels particulièrement dangereux* », l'alinéa 1 bis du même article 64 réserve cette sanction à ceux qui ont porté une atteinte « *particulièrement grave à l'intégrité d'autrui* », dont il est « *hautement probable* » qu'ils commettent de nouveaux crimes, et pour qui « *les mesures thérapeutiques semblent durablement vouées à l'échec* ».

L'article 64b stipule que la libération d'un internement ordinaire ou le passage d'un internement vers une « *mesure thérapeutique* » peuvent se faire sur décision de l'autorité référente, sur la base d'un « *examen* » qui doit avoir lieu chaque année.

Selon l'article 64c, la libération ne peut intervenir pour les condamnés à l'internement à vie que si de « *nouvelles connaissances scientifiques* » indiquent qu'une « *thérapie* » serait possible. C'est une commission fédérale qui en décide.

L'article 65 permet de prononcer un internement à durée indéterminée après coup pour des prisonniers condamnés à une peine fixe.

(D'après l'article d'Anne-Catherine Ménétreay paru dans le Courrier)



T'VAS VOIR TA GUEULE À LA RÉCRÉ

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE : UNE OPÉRATION DE COM' SÉCURITAIRE

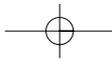
Les 7 et 8 avril derniers, les prestigieux amphis de la Sorbonne accueillait les Etats généraux de la violence à l'école (EGVE). Pour l'occasion, la Direction centrale de la sécurité publique s'était fendue d'un « état des lieux » recensant des incidents plus ou moins récents, plus ou moins graves et plus ou moins médiatisés (1). Après le discours inaugural tenu par un certain Alain Bauer - plus connu comme grossiste en camelote sécuritaire que comme pédagogue (2) -, les 600 participants (élus, ministres, inspecteurs, recteurs, universitaires...) ont eu droit à deux jours d'ateliers et de discussions « dans une logique transdisciplinaire, mais aussi d'action ».

Ces EGVE faisaient suite à la remise d'un rapport commandé par le ministère de l'éducation à Alain Bauer en novembre 2009. Afin de « mettre fin aux intrusions de bandes armées », celui qui est aussi conseiller spécial à la sécurité de Nicolas Sarkozy devait explorer deux directions : les sanctions et la place des familles. Le président du comité scientifique de la commission créée pour l'occasion, Eric Debarbieux (3), est intarissable sur la violence scolaire. En 2006, il dénonçait le « traitement sécuritaire » de la question, mettant en avant qu'il n'y a pas eu d'augmentation globale de la violence depuis 1993. « En France, on a tendance à tout mélanger, troubles du com-

portement et violence scolaire ». Debarbieux dénonçait aussi des « dérapages préoccupants » vers les approches médicales, entretenus par des « réseaux d'influence au plus haut sommet de l'État ». Quelques années plus tard, le même participe à la commission Bauer et aux EGVE. Plus qu'un grand écart, c'est un subtil recadrage : sans prétendre que la « violence scolaire » augmente, il veut maintenant mettre « la victime » au centre des préoccupations. Il suffisait d'y penser.

Les propositions des EGVE découlaient évidemment des conclusions de ce rapport, elles-mêmes largement inspirées de dispositifs que l'on commence à

connaître : suppression des allocations familiales pour les parents des « décrocheurs », fichages divers, nouvelle cartographie des établissements « en matière de climat et de violence » (sic), internats pour les « durs », implication des fonctionnaires et des élus dans les opérations de délation, nouvelles équipes de police... Le doublement des effectifs des – pourtant toutes nouvelles – équipes mobiles de sécurité (cf encart) « dans les académies les plus exposées à la violence » a également été suggéré. On notera qu'un partenariat a été mis en place au passage entre l'École supérieure de l'éducation nationale et l'École des hautes études sur la sécurité intérieure.



Beaucoup d'effets d'annonce, entre vieilles lunes et propositions fantaisistes : les premiers partenariats police/éducation nationale remontent à Jack Lang, et c'est surtout le coût des portiques de sécurité qui est « dissuasif ». Les EGVE ont suivi une bonne vieille recette : faire revenir la « violence scolaire » dans le chaudron des experts, puis laisser gratiner quelque temps au four médiatique. Servir réchauffé.

D'habitude, on nous bassine avec des chiffres. Sauf que sur ce coup-là, les statistiques sont têtues : 11,6 incidents pour 1 000 élèves en 2007/2008, dont 4/1 000 concernent des « violences physiques » – pas vraiment la « situation de crise » censée justifier tous les tours de vis. Et la tendance est à la baisse : le chiffre global d'incidents est descendu à 10,5 en 2008/2009... d'où la nécessité d'en faire des tonnes sur les faits divers en milieu scolaire.

« ON ACCEPTE LES CAMÉRAS SANS TROP SAVOIR POURQUOI NI COMMENT ELLES ARRIVENT, ET VOILÀ QU'ELLES VOMISSENT DES ÉQUIPES MOBILES DE SÉCURITÉ. »

Au-delà de la classique « opération de com' », les nombreuses promesses de fermeté qui ont suivi ne doivent pas faire oublier des changements réels dans les établissements scolaires. Et s'il n'est pas rare d'entendre dénoncer le manque de moyens, les suppressions de postes de prof (40 000 en deux ans), de pions, la réforme du CAPES ou la suppression des IUFM, il y a des choses dont on entend moins parler :

– L'intrusion de dispositifs biométriques, qui – après avoir été généralisés aux frontières – débarquent dans les cantines ; cantines dont la gestion au niveau local est de plus en plus soustraite à des boîtes comme Sodexo – qui s'occupe aussi des taules et des centres de rétention.

– La généralisation de la gestion informatique des établissements scolaires. Alors que le fichage des gamins par « Base élève » avait rencontré une sérieuse opposition (cf *l'Envolée* n° 23), la « version lycées » est bien en place. Le logiciel Pronote permet de regrouper photo, adresse, notes et appréciations des profs, « problèmes disciplinaires » et numéros des parents pour leur envoyer un SMS en cas d'absence.

– Si la mise en place d'un « préfet des études » ou d'un « magistrat référent » n'est encore qu'un projet, il y a déjà 850 « correspondants sécurité-police » – des gendarmes et policiers référents auprès des établissements. Comme il y a déjà des centres éducatifs fermés et autres écoles militaires dites « de la deuxième chance ».

– Enfin, financés par les conseils régionaux et généraux, les équipements de sécurité se généralisent. Grilles, mais aussi caméras : le conseil régional d'Ile-de-France a dépensé 6 millions d'euros entre 1999 et 2005 pour équiper 60 % des lycées de la région en vidéosurveillance, ce qui représente 15% de son budget « sécurité » sur la période. On accepte les caméras sans trop savoir pourquoi ni comment elles arrivent, et voilà qu'elles vomissent des équipes mobiles de sécurité.

Bulletin météo : quelques luttes éparses, mais très rapidement, retour d'un ciel bleu-uniforme sur l'ensemble du territoire.



Notes :

1/ *Le Figaro* a largement relayé ce fatras, compilation de rapports d'incidents en milieu scolaire destinée à étayer l'hypothèse de la « situation de crise ». On y apprend par exemple que le 12 mars 2010, à 8 h 32 à Albi, un élève avait agressé un autre élève, qu'à 12 h 26, à Reims, un élève avait exhibé un couteau, qu'à 15 h 43 avait été constatée une intrusion dans un lycée de Sartrouville, et ainsi de suite.

2/ « Criminologue » autoproclamé et grand habitué des médias, l'individu est parvenu à dénicher un poste de prof de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers. L'ami Sarkozy l'a promu président de l'observatoire national de la délinquance. Son « fonds de commerce » est lucratif puisqu'il est aussi entrepreneur en sécurité au sein de sa société AB Consulting. C'était d'ailleurs la « crapule du mois » de *l'Envolée* n° 18.

3/ Éric Debarbieux est professeur à l'université Bordeaux II et président de l'observatoire international de la violence à l'école.



UNE RÉFORME POUR DES UNIFORMES

Progressivement mises en place depuis la rentrée 2009 suite à la formalisation du partenariat pour la sécurisation des établissements entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur, les équipes mobiles de sécurité sont présentes dans toutes les académies depuis avril 2010. Fortes d'une quinzaine de personnes estampillées éducation nationale, on y trouve notamment des ex-flics et des ex-militaires.

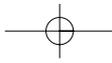




PAROLES ET MUSIQUES EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

LES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES À LA TALAUDIÈRE

Pour la sixième année consécutive, le festival Paroles et musiques et la maison d'arrêt (MA) de la Talaudière (1) à Saint-Étienne organisaient le festival Paroles et musiques en liberté qui donne lieu à des concerts dans les quartiers hommes et femmes de la MA et à des ateliers d'écriture pour les détenus hommes (2). Ce festival prétendait contribuer à libérer la parole des prisonniers par le biais de la culture. En réponse à cette mascarade, le collectif anticarcéral stéphanois Papillon (3) est intervenu notamment en diffusant des textes qui analysent le lien entre activité socioculturelle en prison et encadrement de la parole des prisonniers par l'administration pénitentiaire (AP). Nous en publions ici une version légèrement modifiée, ainsi qu'un questionnaire portant sur l'arnaque des activités socioculturelles qui a été envoyé aux prisonniers de la MA de la Talaudière. Quelques réponses à ce questionnaire ont contribué à l'élaboration du texte ; continuez d'alimenter cette réflexion en y participant.



LA PAROLE D'UNE PERSONNE ENFERMÉE EST SOUS CONTRÔLE : NORMALISÉE, FILTRÉE ET CENSURÉE

« Paroles et musiques en liberté », ce titre nous choque. Il est cynique et malhonnête de croire ou de faire croire que la parole pourrait être donnée en toute liberté à des prisonniers dans le cadre d'un festival culturel en prison. La parole des prisonniers – quels qu'en soient la forme ou le contenu – est produite dans des lieux sécurisés et sécuritaires.

En ce qui concerne la correspondance courante avec les familles et les proches, les prisonniers ont, en théorie, le droit d'écrire à qui ils veulent aussi longuement et fréquemment qu'ils le souhaitent. En réalité, la parole écrite est soumise à une censure stricte. La loi indique que « le chef d'établissement peut apporter des restrictions au droit de correspondance lorsqu'elle paraît compromettre gravement la réadaptation du (de la) détenu(e) ou la sécurité et le bon ordre de l'établissement » (art. D. 414 du CPP), ou encore « qu'il importe de maintenir le contrôle régulier du courrier des détenus dont la personnalité ou les antécédents font craindre qu'il comporte des informations susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou celle des établissements » (art. D. 416). Lisons entre les lignes : la « réadaptation du prisonnier » – par rapport à qui, sur quels critères ? – et la « sécurité des personnes » donnent une large marge de manœuvre à l'AP pour censurer sans se soucier de plaintes éventuelles. Aléatoire ou régulier, ce contrôle influe sur les prisonniers. Dans la crainte que le courrier soit lu et bloqué, ils doivent souvent s'autocensurer pour décrire un quotidien loin d'être toujours conforme au règlement. De plus, pour écrire, il faut cantiner du papier, des stylos, des enveloppes et des timbres, alors que la plupart des prisonniers sont déjà pauvres, et que la prison les appauvrit encore plus. L'AP fournit chaque mois à ceux qu'elle qualifie d'« indigents » un nombre limité d'enveloppes pré-timbrées (trois à la maison centrale de Saint-Maur). L'argent n'est pas la seule barrière : l'absence d'intimité dans une cellule à trois ou quatre, la nécessité de maîtriser

Actuellement directeur de la MA de La Talaudière, M. David Schots est un habitué du sabotage de la parole des prisonniers. En février 2001, alors qu'il était directeur adjoint de la MA de Villefranche-sur-Saône, 63 détenus de l'établissement avaient rédigé une pétition destinée à Marilyse Lebranchu pour dénoncer « une atmosphère d'extrême-droite » au sein de l'établissement, avertir des possibles conséquences violentes et protester contre les « exactions, les expéditions punitives, la discrimination raciale et religieuse et l'atteinte à la liberté de culte ». Cité par Mickaël Faure, dans *Le passant ordinaire* n°34, M. Schots répondait : « Les termes employés sont purement calomnieux et diffamatoires, j'espère que l'administration centrale prendra les mesures nécessaires pour apporter réparation au personnel mis en cause ». Les matons, victimes des prisonniers ?

la langue française, les conditions du mitard ou encore la difficulté à obtenir un ordinateur, ou même une simple clé USB. Ce matériel peut de plus être saisi à tout moment par l'AP. Enfin, lors des – nombreux – transferts, les affaires peinent à arriver, voire disparaissent.

QUAND LES PRISONNIERS PARLENT...

Experts, universitaires, AP, syndicats de matons, journalistes et avocats, tout le monde parle des détenus, de leurs peines, de leurs conditions d'incarcération, mais on n'entend jamais les premiers concernés. Quand un prisonnier veut rendre sa parole publique, elle est notamment cadenassée par l'article D.

des documents aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, mais également sur leur adéquation aux objectifs généraux de réinsertion et sur leur impact au regard de l'ordre public tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur de l'établissement. » En clair, si un prisonnier ne souhaite pas écrire des comptines pour enfants dans le cadre d'un sympathique atelier mais – par exemple – publier des écrits n'allant pas dans le sens de la rédemption, décrire une lutte, témoigner des conditions d'enfermement ou dénoncer le système carcéral et judiciaire, il doit passer par des voies officieuses. Dans tous les cas, l'AP et le ministère de la justice se lancent dans une traque revancharde de l'auteur (4).

LES « INTERVENTIONS CULTURELLES » EN PRISON, C'EST SOUVENT BEAUCOUP DE BRUIT POUR PAS GRAND-CHOSE

430 du Code de Procédure Pénale : « La sortie des écrits faits par un détenu en vue de leur publication ou de leur divulgation sous quelque forme que ce soit ne peut être autorisée que par décision du ministre de la Justice. [...] Tout manuscrit rédigé en détention peut être retenu pour des raisons d'ordre, par décision du ministre de la Justice ou du chef d'établissement. [...] La décision de principe d'autoriser la réalisation par les détenus et la diffusion à l'intérieur et à l'extérieur de la détention de publications appartient à la direction de l'AP. [...] Il appartient au chef d'établissement, lorsque l'autorisation de principe a été accordée par l'administration centrale, d'exercer personnellement un strict contrôle du contenu de la publication avant diffusion. Ce contrôle doit porter non seulement sur la conformité des articles et

André Allaix, un prisonnier longue peine, définissait sa prise d'otage de Saint-Maur en 2001 comme une prise de parole. D'autres prisonniers essaient parfois de se servir des tribunaux pour exprimer leurs conditions d'incarcération, mais c'est peine perdue ! Les prises d'otage, les évasions, les mutineries et les grèves de la faim, qui sont des formes de prises de parole, sont reléguées à la rubrique des faits divers, et la plume des journalistes est téléguidée par les services de communication du ministère et de la direction interrégionale des services pénitentiaires, de l'AP et des syndicats de matons. Le discours est bien rôdé : les figures de la dangerosité incarnée, du monstre, servent à effacer définitivement la violence de l'institution. Quand des journaux font état de violences exercées par l'AP à l'encontre des détenus, ces écrits sont considérés comme diffamatoires.





PAROLE EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

LA RÉALITÉ DES INTERVENTIONS CULTURELLES EN PRISON ET LEURS ENJEUX

Les « interventions culturelles » en prison, c'est souvent beaucoup de bruit pour pas grand-chose, tant en termes de fonctionnement et de contenu que d'enjeux : l'accès aux études pour ceux qui le souhaitent est restreint, les fonds des bibliothèques sont quantitativement et qualitativement pauvres, l'obtention de livres et l'achat de produits culturels sont strictement contrôlés par l'AP (5). D'autre part, les activités proposées correspondent peu aux attentes des prisonniers : trop courtes ou inintéressantes, c'est souvent pour passer le temps qu'ils s'y rendent (6). L'AP fixe un nombre limité de places pour chaque activité – à la MA de la Talaudière, la plupart accueillent de 4 à 6 personnes – et se réserve le choix d'en accorder ou pas l'accès. Il arrive régulièrement que des prisonniers inscrits ne soient tout simplement pas appelés par les surveillants à l'heure de l'activité éducative ou culturelle ; ils ne peuvent donc pas s'y rendre, et les intervenants les attendent en vain. Même si, comme à la Talaudière, les prisonniers ont en théorie le droit d'assister aux conseils d'administration de l'association socioculturelle, ils ne sont pas au courant de ce droit, les comptes-rendus de CA ne sont jamais affichés et les prisonniers ne sont pas consultés pour l'élaboration des programmes (7). En 2009, les organisateurs de *Paroles et musiques en liberté* affirment dans leur livret que « concentrer les ateliers sur deux mois au lieu de cinq permet d'obtenir de meilleurs résultats au niveau de la motivation, de l'assiduité et de la production des détenus ». S'agit-il de naïveté ou de cynisme, quand c'est l'AP qui impose ses contraintes aux prisonniers qui veulent y participer ? C'est

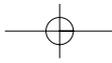
L'art. 27 de la loi pénitentiaire de 2009 a officialisé l'obligation de participer aux activités proposées par l'AP : « Toute personne condamnée est tenue d'exercer au moins l'une des activités qui lui est proposée par le chef d'établissement et le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation dès lors qu'elle a pour finalité la réinsertion de l'intéressé et est adaptée à son âge, à ses capacités, à son handicap et à sa personnalité. » C'est ce que nous confirme un témoignage anonyme récent provenant de La Talaudière : « Officiellement aucune sanction n'est prise si l'on ne participe pas aux activités, mais officieusement les détenus qui n'y participent pas se voient réduire leurs grâces et risquent d'être « accusés » d'être asociaux, d'avoir des problèmes d'intégration, ou autres. On peut dire qu'il s'agit plus d'une mesure coercitive que d'un racket : l'argent est prélevé automatiquement avec ou sans accord. La pression : pas d'activité = avis défavorable = remise de peine minime, voire inexistante = pas de chantier extérieur = pas de conditionnelle = pas de permission de sortie, etc. »

atelier culturel ou promenade, atelier ou cours, et donc le simple fait de s'inscrire à un atelier est considérable. Il arrive pourtant parfois qu'une volonté commune permette, par exemple, d'arracher la permission de constituer un groupe de musique, comme au centre de détention de Varennes-le-Grand en 2002.

LE BUSINESS DES « PUBLICS EMPÊCHÉS »

À la fin des années 1960, lorsque Johnny Cash décide de donner un concert filmé à la prison de Folsom, pour répondre à la demande de nombreux prisonniers qui veulent le voir sur scène et donner un coup de fouet à sa carrière en alimentant une image de musicien voyou. Le jour du concert, il apporte un moment de pur bonheur à ceux qui l'ont vu, mais certainement pas la liberté, puisqu'il ne fait sortir personne. Ce type d'événement est devenu monnaie courante aujourd'hui, que ce soit à la Talaudière ou ailleurs : auréolée de bons sentiments, une pléthore d'artistes et d'associations culturelles locales investit les prisons – comme les ONG les pays pauvres – et participent au business des « publics empêchés » : en 2009, un des objectifs affichés de *Paroles et musiques en liberté* était de « faire accéder ce public dit " empêché " à l'écriture, à la lecture et à la musique ». Dans un jargon honteux, les

« publics empêchés » désignent à la fois les malades, les vieux, les handicapés et les prisonniers, et masquent une réalité : celle de l'enfermement physique et mental par le système judiciaire et pénitentiaire. Le mot « prisonnier » est devenu malpoli. Intervenir en prison, pour le secteur culturel et associatif, c'est généralement bénéficier d'une bonne image localement et obtenir des lignes budgétaires supplémentaires octroyées par l'État et les collectivités locales, sur des thématiques fourretout : discrimination, citoyenneté, développement durable, publics empêchés... Le milieu artistico-culturel se satisfait le plus souvent de cette mission civilisatrice en prison. Il alimente ainsi la représentation du prisonnier ignare et de l'intervenant qui réinsère par une culture normée et normative, quitte à nier la culture de celui qu'il considère comme un égaré. Certains intervenants vont jusqu'à s'appropriier et utiliser les « œuvres » (en langage artiste) des prisonniers sans leur demander leur avis, tandis que d'autres s'encanailent en prison et en tirent une légitimité pour, une fois de plus, parler à la place des prisonniers : « *Moi Monsieur, j'y suis allé en prison, je sais de quoi je parle !* » En termes de censure aussi, puisque de nombreux participants aux ateliers d'écriture de l'édition 2009 de *Paroles et musiques en liberté* ont parlé de textes, de phrases, de mots qui ont été supprimés de la publication car jugés inappropriés, vulgaires...



DANS TES DENTS

À l'heure de la prétendue humanisation à l'euro-péenne des prisons françaises, mais aussi de la multiplication des délits et des crimes dans le droit et de l'allongement des peines, les interventions culturelles en prison sont un cache-misère supplémentaire. Elles participent en fait à l'enfermement et à la normalisation de la parole des prisonniers au sein des Prisons du cœur. Il est honteux d'apposer le mot « liberté » à ce qui n'est rien d'autre qu'une activité occupationnelle liée à la musique et à l'écriture, et qui procure un peu de bien-être – tout au plus. Pour le maintien de la paix sociale, les interventions culturelles font beaucoup. Sauf que l'enfer, ça ne s'aménage pas, ça ne se redécore pas. Les paroles de prisonniers et de prisonnières existent ; il est grand temps de s'y intéresser, de les écouter et de les faire circuler.

COLLECTIF PAPILLON

NOTES :

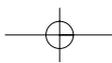
1. Action réalisée par le biais du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) et soutenue par la DRAC Rhône-Alpes et le ministère de la justice.
2. En 2009, un ouvrage tiré à 500 exemplaires compilant les écrits des prisonniers a été diffusé lors du festival public. L'argent récolté a été reversé à l'association socioculturelle de la Talaudière.
3. Ce collectif réalise l'émission de radio *Papillon* (témoignages, infos et expressions critiques à propos des prisons, des enfermements et du monde qui va avec) diffusée sur *Radio Dio*, 89.5 fm.
4. Dans son texte « 100% texte. Naissance d'un BLOG », Laurent Jacqua montre à travers l'expérience de ses chroniques carcérales publiées sur le Web les moyens que le ministère de la justice et l'AP mettent en œuvre pour réduire les détenus au silence : transferts, menaces... Texte sur <http://laurent-jacqua.blogs.nouvelobs.com/>.
5. Voir la lettre de Lol publiée dans *L'Envolée* n°26 : « Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, le 9 mai 2009 : un blocage et une liste de revendications ».
6. À la Talaudière, la session cinéma est programmée deux fois par an, la session théâtre, c'est un intervenant pendant trente minutes, et les concerts sont limités à trois musiciens pour 30 minutes chacun, etc.
7. À l'art. 29, la loi pénitentiaire de novembre 2009 entérine l'opacité régnante : « *Sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées* ».

« J'AI PARTICIPÉ À UNE ACTIVITÉ : LE PRINTEMPS DES POÈTES. J'AI GAGNÉ UN LIVRE SUR LA VIE D'ÉMILE ZOLA, LE PREMIER PRIX. LE THÈME C'ÉTAIT " DEMAIN ". VA PARLER DE CE THÈME À UN DÉTENU QUI A PRIS QUATORZE ANS ! »
UN PRISONNIER DE LA MAISON D'ARRÊT DE LA TALAUDIÈRE, AVRIL 2010.



Une invitation au voyage : l'atelier pneu

On a appris dans *le Parisien* du 23 mars 2010 l'existence du magot de l'ASSODAS (Association de soutien et de développement de l'action socioculturelle, sportive et éducative) de la MA de Fleury-Mérogis : 800 000 amassés depuis quarante et un ans sur le dos des prisonniers par la collecte d'une cotisation mensuelle qui donne droit aux activités, à la TV et au frigo. Interviewé, un de ses membres estime qu'« *il est vrai que le matelas financier de l'association est très important. Tellement important qu'il est très difficile dans les faits de le dépenser.* » C'est pourtant pas les idées qui manquent. Environ 400 personnes sont incarcérées à la MA de La Talaudière. Si on admet que 300 détenus par an (hommes, femmes et mineurs) sur 400 paient chacun 23 euros par mois – dont 10 pour le socioculturel et 13 pour la TV –, l'AP récolte environ 82 000 euros. Le bénéfice de l'AP est d'autant plus juteux que l'électroménager (TV et frigo) de la cellule n'est presque jamais remplacé.





PAROLE EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

À L'INTENTION DES PRISONNIERS :

QUESTIONNAIRE SUR LES INTERVENTIONS SOCIOCULTURELLES

Le fonctionnement des associations socioculturelles en prison est opaque et les activités culturelles proposées aux prisonniers et prisonnières posent de nombreuses questions. L'émission Papillon souhaitait porter un regard et une action publique critiques sur ces sujets, notamment lors d'un événement à Saint-Étienne : le festival Parole en liberté. Il était coorganisé par le festival Parole et musique et l'AP début mai pour les prisonniers de la MA de La Talaudière. À cette occasion, l'émission Papillon a souhaité délivrer publiquement une parole libre de prisonniers car elle ne peut pas être libre quand elle passe par l'AP. Le questionnaire qui suit est indicatif, vous répondez à ce que vous voulez. Merci pour votre soutien.

1. Existe-t-il une association qui gère les activités culturelles dans la prison où vous êtes incarcéré ?
2. Si oui, comment fonctionne-t-elle ? Qui la gère ? Quel est son budget de fonctionnement ? Comment est-elle financée ?
3. Les prisonniers participent-ils au fonctionnement de l'association socioculturelle ? Participent-ils à l'élaboration du contenu du programme d'activités ? Sont-ils consultés ?
4. Les prisonniers versent-ils une cotisation à cette association ? Quelle part représente le montant des cotisations dans le budget de l'association ? Quel est le montant versé par chaque prisonnier ? Combien de fois par an la cotisation est-elle prélevée ? À quoi ce montant donne-t-il droit ? Cette cotisation est-elle obligatoire ? Que se passe-t-il si un prisonnier refuse de la verser ? Est-ce que vous assimilez la cotisation à un racket de la part de l'administration pénitentiaire ?
5. Avez-vous déjà participé à des ateliers d'écriture en prison ? Qui les organisait ? Est-ce que ces ateliers d'écriture ont donné lieu à la publication de textes, à la sortie d'un disque ? Est-ce que les activités culturelles réalisées par les prisonniers peuvent parfois rapporter de l'argent à l'association ? Dans ce cas, pensez-vous que ces sommes sont réinvesties au bénéfice des prisonniers ? À quoi vous ont servi ces ateliers ?
6. Pensez-vous qu'une parole de prisonniers qui passe par ces ateliers est une parole libre ? Pour vous, qu'est-ce qu'une parole libre en prison ? Selon vous, à quoi servent les activités culturelles en prison ? Que pensez-vous de l'idée de « la réinsertion par la culture et les activités socioculturelles » ?
7. Est-ce que les intervenants culturels sont rémunérés ? Pouvez-vous dire combien ils gagnent ? À votre avis, quelles peuvent être les motivations des intervenants culturels en prison ? Quels sont vos rapports avec les intervenants culturels ? Quels regards portent les intervenants culturels que vous avez rencontrés sur les prisonniers, leur parcours et leur peine ?

Emission *Papillon* / Chez Radio Dio / 14 bis, rue de Roubaix BP 51 / 42002 Saint-Étienne cedex 1

(diffusion tous les premiers dimanches du mois sur Radio Dio 89.5 FM à Saint-Étienne et rediffusion le vendredi suivant à 10h30).

Si réponse, renvoi d'un timbre bien évidemment.

*Prison distille
Tous les alcools
Derrière les grilles
La culture se désole
De ne pas boire d'appolinerfs
De ne pas boire d'appolipoire*

*Les yeux crevés sur un livre
Le ventre étripé sur le vide
Le nez plongé dans la censure
Qui donc me parle de culture
Avec cette sensation morbide
D'être né entre quatre murs
Pour accoucher au bord des rides
D'une écriture sans signature*

*Prison du style
Tous les formols
Dessus le grill
La culture décolle
Des écorchés de la mémoire
L'anarchie des écrits taulards
Ma cervelle écrit page à page
Mes métamorphoses animales*

*Et à force de tourner en cage
La mort retourne à l'idéal
Si mon présent dort dans un livre
Je ne veux surtout pas l'ouvrir
M'écrire le refus de me vivre
Pire que me tuer c'est me salir*

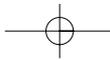
*Prison des Iles
Ont la parole
Ça tombe pile
La culture a rôle
D'intellectualiser les connards
Pour les faire croire à son histoire
Si c'est ma tête qu'on désire
Tranchez-la comme elle fut créée
Inutile de me la remplir
Pour qu'elle tombe sur une vérité
Serait-ce le temps de me noyer
Dans un flot de littérature
Était-ce pour me cultiver
Qu'on m'a semé comme l'ordure
Prison des mille
Et une école
Culture débile*

*Dans ton formol
Les cerveaux froids des abattoirs
Ne se dissèquent pas au hachoir*

*Artaud n'a pas écrit pour moi
Et Sade n'est pas maître en tortures
Je sais leur – Il était une fois... –
On s'est écrit d'entre les murs
Culture je ne veux rien de toi
Mon sexe écrit la création
Qui coule gratuite de mes doigts
Toi tu n'es que masturbation*

*Prisons des îles
Et plages folles
Loin de tes villes
Culture qui colle
Aux pattes des hommes comme la
glu
Aux ailes des oiseaux vaincus*

AHB



Y a de la mutinerie dans l'hertz :

Angers : DE L'HUILE SUR LE FEU - Le jeudi de 17 h à 18 h
RadioG-101.5 FM. 06 26 55 86 87. 160, av Pasteur 49100 Angers. Prison couverte : Angers.
Brest : EXTRA-MUROS - Le lundi de 19 h à 20 h (émission de messages)
Fréquence Mutine - 103.8 FM
et sur internet : www.frequencemutine.net. Tél. : 06 84 33 91 52.
Prison couverte : MA de l'hermitage
Dijon : SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 18 h à 19 h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte : MA de Dijon.
Grenoble : LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3e mercredi du mois de 19 h à 20 h
Radio Kaléidoscope - 97 FM. Tél. du direct : 04 76 09 09 09.
Prison couverte : MA de Varcos.
Marseille : Radio Galère - 88.4 FM
HAINE DES CHAINES - Un lundi sur deux de 20 h à 21 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille.
PARLOIR LIBRE - Le jeudi de 20 h 30 à 22 h et le samedi de 20 h à 22 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille.
Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles.
Nantes : NATCHAV - Le dernier dimanche du mois de 18 h 10 à 20 h
Alternantes - 98.1 FM, 91 à St-Nazaire. Pour transmettre des messages (répondeur vers l'intérieur 06 26 55 86 87, diffusion le jeudi à 20 h 40, rediffusion lors de l'émission : Alternantes - 56, bd des Poilus-44300 Nantes. Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvault.
Région parisienne : L'ENVOLEE - Le vendredi de 19 h à 20 h 30.
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM.
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr.
(Rediffusion le mardi à 8 h).
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil.
L'ÉCHO DES CABANES - Un vendredi sur deux de 11 h à 13 h.
Radio Libertaire - 89.4 FM.
RAS-LES-MURS - Le mercredi de 20 h 30 à 22 h 30.
Radio Libertaire - 89.4 FM.
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny.
Rennes : TRANSMURAIL EXPRESS - Le samedi de 12 h 30 à 14 h.
Radio Campus - 88.4 FM
Tél du direct : 02 99 33 90 00 / c/o Université Rennes II - place du Recteur le Moaf 35043 Rennes cedex.
Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes.
Saint-Etienne : PAPILLON - Le 1er dimanche du mois de 17 h 30 à 19 h.
Radio Dio - 89.5 FM
et sur internet : www.radiodio.org.
(rediffusion à Lyon sur radio Canut -102.2FM).
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : Saint-Paul / Saint-Joseph / Montluc).
Toulouse : BRUTS DE TÔLE - Le jeudi de 19 h à 20 h.
Canal Sud - 92.2 FM
et sur internet : www.canalsud.net.
Tél. du direct : 05 61 53 36 95 / 40, rue Alfred-Dumesnil - 31400 Toulouse.
Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban.
Valence : COLLECTIF SOLIDARITÉ PRISONNIERS - Le 3e lundi du mois de 18 h 15 à 19 h.
Radio Méga - 99.2 FM.
et sur internet : www.radio-mega.com / solidarite@no-log.org.
Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 35, rue Prompsaul - 26000 Valence.
(Rediffusion le mercredi de 9 h à 9 h 45).
Prison couverte : MA de Valence.



Voici une liste de librairies où on peut trouver l'Envolée. Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops...) où nous pourrions déposer le journal.

- AUCH : LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU
- AVIGNON : LA MÉMOIRE DU MONDE
- BESANÇON : L'AUTODIDACTE
- BREST : D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE
- CHALON-SUR-SAÔNE : ET APRÈS POURQUOI PAS
- DIJON : LE LOCAL LIBERTAIRE / LES TANNERIES
- GRENOBLE : LA DÉRIVE / LE LOCAL AUTOGÉRÉ / L'ENCRE SYMPATHIQUE / LES BAS-CÔTÉS / LE SPHINX
- LILLE : CCL
- LIMOGES : UNDERSOUND
- LORIENT : L'IMAGINAIRE
- LYON : GRAND GUIGNOL / LA GRYFFE / LE BAL DES ARDENTS / OUVRIR L'ŒIL / TERRE DES LIVRES
- MARSEILLE : L'ÉQUITABLE CAFÉ / LE SEUL PROBLÈME / L'ODEUR DU TEMPS / MONNAIE DE SINGE
- MONTPELLIER : SCRUPULES
- NANTES : VENT D'OUEST
- PARIS V : LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE
- PARIS XI : LE KIOSK / LE KIOSQUE / ENTROPIE / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / THÉ TROC
- PARIS XX : BMG / L'ATELIER / LE COMPTOIR DES MOTS / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN
- REIMS : LE CRI DU PEUPLE
- RENNES : ALFAGRAPH / LA PETITE LIBRAIRIE
- ROMANS-SUR-ISÈRE : LA MANUFACTURE
- ROUEN : L'INSOUMISE
- SAINT-ÉTIENNE : L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS
- SAINT-NAZAIRE : LA VOIX AU CHAPITRE
- STRASBOURG : QUAI DES BRUMES
- TOULOUSE : LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA
- VALENCE : NOTRE TEMPS / URUBU
- BRUXELLES : ADEN / ACRATA / AURORA / TROPISMES

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)

Nom

Prénom

Adresse.....

N° d'écrou

*Je désire m'abonner 1 an à l'Envolée.
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de l'Envolée.*

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez...

**Tous les numéros de l'Envolée sont consultables sur le site : <http://lejournalevolee.free.fr>
Tous les articles publiés dans l'Envolée peuvent être utilisés, publiés, diffusés...**

L'ENVOLEE : 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil (e-mail : envoleejournal@yahoo.fr)





LA MATONNERIE

La matonnerie
 entre chez moi dix fois par jour
 agite ses clés dix fois par jour
 me dérange dix fois par jour
 et n'est jamais tant peinée
 qu'à me voir immobile
 ne rien dire, mais parler
 faire du bruit
 cacher le silence
 fracturer les sons justes
 briser l'insupportable c'est le refrain des matons
 agiter la main
 agiter l'air
 on n'a pas toujours le bruit de la clé sous la main
 pour se rassurer
 quand la porte est ouverte : agiter l'air
 plutôt le bruit de l'air que pas de bruit du tout
 mais la clé, c'est mieux
 elle et son bruit d'enfermé
 plutôt l'enfermement que le silence et sa liberté
 plutôt tout et n'importe quoi qu'être confronté
 à son impuissance d'être

pauvres matons
 l'enfermement de l'autre, public et verrouillé
 drapeau de la profession dissimulé
 sa prison interne suintée de peur
 je ne parle pas seulement
 du personnel proprement dit de l'administration
 pénitentiaire

évidemment
 mais du sol au perchoir
 de la société poulaille
 tous ceux, près ou loin
 qui ressemblent à la volaille
 pauvres matons
 pauvres volailles
 grossiers personnages dans la flamme de mes jours
 m'ont appris tant de choses
 car la caricature éclaire le réel
 et le maton éclaire l'humain

Agnès Béothy
 Prison de Rennes, 1979

LES DÉTENUÉS DOIVENT POUVOIR SE PROCURER LES JOURNAUX DE LEUR CHOIX N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE SAISIE DANS LES TROIS DERNIERS MOIS. SEUL LE GARDE DES SCEAUX PEUT RETENIR (À LA DEMANDE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT) LES PUBLICATIONS, ET CE SEULEMENT S'ILS CONTIENNENT DES MENACES PRÉCISES CONTRE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES OU CELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (ART. D444 DU CPP).